

L'HOMME DOUKÉ-MEK

COLLECTION PUBLIÉE PAR LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES RECHERCHES SOCIOLOGIQUES OUTRE-MER

4



M. DUPIRE

J.-L. BOUTILLIER

LE PAYS ADIOUKROU ET SA PALMERAIE

(BASSE-CÔTE-D'IVOIRE)

ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE

PUBLICATIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR
DES RECHERCHES SOCIOLOGIQUES

I. — HOMME D'OUTRE-MER

- N° 1. J. CABOT, R. DIZIAIN : Population du Moyen-Logone (Cameroun et Tchad).
- N° 2. J. CLERC, P. ADAM et C. TARDITS : Société paysanne et Problèmes fonciers de la palmeraie dahoméenne, étude sociologique et cadastrale.
- N° 3. J. BINET : Budgets familiaux des planteurs de cacao au Cameroun.
- N° 4. M. DUPIRE et J. BOUTILLIER : Le pays Adioukrou et sa palmeraie (Basse-Côte-d'Ivoire). Étude socio-économique.

II. — SCIENCES HUMAINES OUTRE-MER

- Rapport démographique de la Nouvelle-Calédonie, par G. MALIGNAC.
- Le Groupement d'Evodoula (Cameroun) : Étude socio-économique, par J.-C. PAUVERT et J.-L. LANCREY-JAVAL.
- Le Groupement d'Evodoula (Cameroun) : Étude de l'alimentation, par R. MASSEYEFF, A. CAMBON et B. BERGERET (en cours d'impression).

III. — DOCUMENTS

- Contribution à l'étude démographique des populations du M'Bomou, par M. CLÉMENT.
- Mission d'étude des groupements immigrés en Côte-d'Ivoire, Fascicule 3. Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et Daloa.
- Évolution économique du Bas M'Bomou (Oubangui-Chari, A.E.F.), par E. de DAMPIERRE (en cours d'impression).

Adresser la correspondance au Gouverneur Hubert DESCHAMPS, Secrétaire général du Conseil supérieur des recherches sociologiques Outre-Mer, 20, rue Monsieur, Paris (VII^e).

L'HOMME D'OUTRE-MER

I.F.A.N.
C.I.
BIBLIOTHÈQUE

COMPTES RENDUS DE MISSIONS ET ÉTUDES
du Conseil Supérieur des Recherches Sociologiques Outre-Mer
et de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer
(Section des Sciences Humaines)

N° 4

LE PAYS ADIOUKROU ET SA PALMERAIE (BASSE-CÔTE-D'IVOIRE)

ÉTUDE SOCIO-ÉCONOMIQUE



par Marguerite DUPIRE

Attachée de Recherches au C. N. R. S.

et Jean-Louis BOUTILLIER

Chargé de Recherches à l'O. R. S. T. O. M.

Préface du Gouverneur Hubert Deschamps

Secrétaire général du Conseil

Directeur des Sciences Humaines à l'O. R. S. T. O. M.

res
301.209.668
D929 p

OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

20, rue Monsieur (VII^e)

PARIS

1958

PRÉFACE

Voici la deuxième étude consacrée à cette *Civilisation du cacao* que nous évoquions dans notre n° 3 consacré à l'enquête de M. Binet au Sud Cameroun. D'autres suivront bientôt.

Le cacao n'est d'ailleurs pas seul en cause, mais aussi le café et, comme on le verra dans le présent fascicule, l'huile de palme. D'une manière générale, il s'agit de produits d'importation et des bouleversements sociaux qu'ils ont amenés dans la forêt vierge de jadis en y introduisant l'économie monétaire. Une Afrique nouvelle est en train de naître dans ces zones privilégiées, et il importe de la révéler.

Sur cette économie nouvelle et les transformations sociales qu'elle entraîne, nous ne disposons encore que d'indications très générales et superficielles. Or pour faciliter et orienter une évolution sociale qui se précipite, pour mettre au point les indispensables programmes de développement régional, il nous faut des données beaucoup plus précises. Seule une série d'enquêtes intensives, consacrée chacune à une région-type, peut permettre d'interpréter la situation présente dans toute sa complexité et sa variété.

Cette diversité tient à la fois aux structures sociales et aux produits en cause. D'une part, les organisations traditionnelles s'adaptent à l'économie nouvelle de manières différentes, inégalement efficaces. D'autre part, entre les diverses activités économiques — cultures vivrières, cultures de plantation, produits de cueillette — des équilibres très variables, et plus ou moins stables, s'établissent. De cet effort de connaissance précise de situations socio-économiques concrètes, les récentes enquêtes organisées en Côte-d'Ivoire par le Conseil supérieur des recherches sociologiques outre-mer ont montré toute l'importance et la fécondité des résultats que l'on en pouvait attendre. Des deux enquêtes entreprises en 1954-1956 à la demande du Gouvernement local et réalisées avec son aide — dont nous ne saurions trop le remercier —, l'une s'est déroulée en pays Agni, zone typique d'économie de plantation située à l'est de la Basse-Côte, l'autre en pays Adiokrou, région à l'économie plus complexe, située à l'ouest d'Abidjan dans la région côtière. C'est cette seconde étude dont nous présentons ici les résultats essentiels.

Le problème proposé aux deux chercheurs chargés par le Conseil supérieur de l'exécution de cette mission — M^{lle} Dupire, sociologue, et M. Boutillier, économiste — concernait les conditions d'exploitation de la palmeraie Adiokrou; la collaboration des deux disciplines s'imposait, une telle étude exigeant que soient examinées en même temps la structure sociale et l'économie.

Un problème immédiat se posait : le F.I.D.E.S. avait financé en 1950 en pays Adiokrou, l'établissement d'une huilerie destinée à produire 4.000 tonnes d'huile par an. Ceci supposait un approvisionnement en régimes de l'ordre de 40.000 tonnes annuelles. En fait les approvisionnements furent de 10.800 tonnes pour la campagne 1952 et de 12.500 tonnes pour la campagne 1953; l'usine avait dû fermer ses portes plusieurs mois entre les deux campagnes et n'avait pu reprendre son activité que grâce à une subvention du Territoire. Or la capacité théorique de production de la palmeraie Adiokrou dépassait notablement ce chiffre. Il convenait donc de rechercher quels facteurs techniques et sociaux maintenaient les livraisons de régimes à un niveau très inférieur aux possibilités. Cette insuffisance pouvait exprimer le simple écart entre une exploitation rationnelle de la palmeraie et une exploitation de simple cueillette. Mais elle pouvait également révéler

des difficultés d'adaptation au nouveau système de la vente des régimes à l'usine, des modalités traditionnelles de la division du travail et de la répartition des revenus. Elle pouvait enfin résulter d'un abandon progressif des activités centrées sur l'exploitation de la palmeraie, activités de caractère essentiellement collectif, au profit des nouvelles cultures de plantation permettant un jeu plus libre de l'entreprise individuelle. La solution ne pouvait donc être trouvée que par une analyse poussée de la structure sociale traditionnelle et de ses transformations récentes, et par un examen de toute l'histoire économique de la région.

Les recherches se déroulèrent comme suit : M^{lle} Dupire réalisa, du 1^{er} septembre 1954 au 1^{er} mars 1955, une enquête ethnologique et sociologique intensive. La plus grande partie de son séjour s'est passée dans le village d'Agbaille, choisi comme représentatif pour diverses considérations sociologiques et économiques : village de dimension moyenne (397 habitants), relativement éloigné du centre urbain de Dabou et de la route fédérale Abidjan-Bouaké, et où l'on constatait l'existence de toutes les activités productives essentielles de la région. Cependant, au cours de l'enquête systématique sur l'organisation du travail dans la palmeraie, presque tous les villages de la région de Dabou furent visités. M^{lle} Dupire séjourna notamment à Débrimou, Yassap, Orbaff, Ousrrou. Quant aux investigations d'ordre économique, elles ont été menées dans l'ensemble de la région de Dabou par M. Bouillier du 15 septembre au 15 décembre 1954. Les deux chercheurs ont fait preuve, dans la réalisation de ces enquêtes, d'une remarquable efficacité. L'exposé de leurs principaux résultats donne, sur l'évolution de la société Adiokrou, des aperçus d'une grande richesse et d'une grande précision.

Un fait est à souligner dès l'abord : les deux auteurs insistent sur la vitalité de la société Adiokrou et sur la capacité d'adaptation dont elle fait preuve. N'a-t-on pas eu tendance à exagérer les aspects destructeurs de l'introduction de l'économie monétaire et à généraliser hâtivement à partir de cas extrêmes ? Il semble bien que de nombreuses sociétés ont pu intégrer progressivement des éléments socio-économiques étrangers, avec d'inévitables tâtonnements, d'inévitables heurts, mais sans que les principes mêmes de leur organisation soient jamais anéantis.

Le court exposé historique de M^{lle} Dupire est, de ce point de vue, d'un très grand intérêt. Il montre en effet comment une part importante de l'organisation sociale « traditionnelle » des Adiokrou n'a, en fait, pris forme que dans le cours des dernières cent années : traditions et règles coutumières concernant la palmeraie, régime foncier et organisation de l'exploitation, etc. Il apparaît bien qu'il faut toujours se garder de considérer les structures sociales, les institutions juridiques et coutumières traditionnelles (c'est-à-dire, en fait, telles qu'elles ont été observées pour la première fois) comme des ensembles figés ; et aussi d'interpréter certaines transformations récentes ou actuelles en oubliant que nous n'avons pas encore le recul nécessaire pour juger de leur signification, et qu'il s'agit sans doute d'un processus à long terme. Notre européocentrisme naïf nous fournit une image fautive de l'histoire, dont nous nous imaginons naïvement être les seuls moteurs. La vie avant nous n'était pas immobile et elle ne se développe pas uniquement suivant nos propres normes. Les « peuples sans histoire » avaient une histoire et continuent à la faire à leur manière. Leur prétendue inégalité, leur prétendue imitation ne sont que des projections de notre ignorance.

Dans cette perspective, la solidité et la force d'adaptation de la société Adiokrou paraissent remarquables. L'étude des tensions présentes au sein de cette société montre comment des changements importants suivent malgré tout « les lignes de force de la structure traditionnelle ». Il en est ainsi des tendances à l'individualisation, à l'émancipation vis-à-vis des hiérarchies coutumières. M^{lle} Dupire indique par exemple comment ce que l'on pourrait appeler la révolte des jeunes contre les générations précédentes peut s'inscrire dans le cadre des classes d'âge ; comment la rupture, par un individu entreprenant, de l'unité du groupe familial étendu, ne signifie nullement le refus des modèles et des valeurs traditionnels : « Le but de la scission est de monter les échelons de l'échelle sociale, en devenant chef d'une branche et en payant sa fête des richesses ; par cela même le séparatiste respecte la règle du jeu et renforce la cohésion sociale ». D'ailleurs, le développement de l'économie monétaire, s'il libère des aspirations individualistes, paraît favoriser à d'autres égards une consolidation de l'esprit collectif. Sur une telle société aussi vivante, une large gamme d'intervention paraît possible.

Encore faut-il garder à l'esprit, et c'est la leçon majeure de cette étude, que l'adaptation aux conditions

nouvelles n'est ni automatique ni immédiate. Les sociétés locales s'adaptent à leur manière et selon leur rythme propre. Commentant les premiers échecs de l'huilerie du plan, M. Boutillier constate que « l'erreur du passé est d'avoir voulu lier trop exclusivement la vie des populations au rythme de la machine ». Un approvisionnement régulier et maximum de l'huilerie se heurtait à un certain nombre d'obstacles inaperçus :

1° D'une part, les variations saisonnières de la production — dépendant des conditions physiques — sont amplifiées par des raisons d'ordre social : exploitation collective et libre exploitation individuelle de la palmeraie alternent dans l'année, et le passage d'un système à l'autre est marqué par un temps mort dans la production ;

2° D'autre part, les Adioukrou menant de front cultures vivrières, cultures de plantation et exploitation de la palmeraie, « la capacité globale de travail semble insuffisante pendant les périodes de pointe ». Il apparaît cependant que ce problème a été partiellement résolu par l'emploi, pour le travail de plantation, d'une main-d'œuvre immigrée salariée ;

3° Enfin, et surtout, la suppression de l'extraction artisanale de l'huile et la livraison des régimes à l'usine introduisaient, sur le plan de l'emploi et sur le plan de la répartition des revenus, un déséquilibre grave entre hommes et femmes.

En effet, l'indépendance économique du mari et de l'épouse au sein du ménage est particulièrement marquée ; le ménage n'est que le point de jonction de deux lignages qui sont associés dans les dépenses communes de subsistance, mais conservent une forte autonomie dans l'utilisation de leurs revenus. « Or, du nouveau système, ce sont les hommes qui tiraient pratiquement tous les avantages : ils libéraient une partie de leur temps qu'ils pouvaient consacrer aux cultures de plantation (cacao ou café), il leur permettait de disposer de la presque totalité du revenu, dont la femme et son lignage se trouvaient frustrés. D'où une résistance très vive des femmes et des familles matrilinéaires. »

Ce conflit entre le planteur et son groupe matrilinéaire est un ressort majeur de la tension actuelle dans ces sociétés de la Basse-Côte. Il a été évoqué d'une manière poignante par un écrivain ivoirien, Amon d'Aby, dans son beau drame « Kwao Adjoba ». Le conflit entre hommes et femmes de la même lignée explique en grande partie les premiers échecs de l'usine. Le problème n'est pas insoluble, au moins quant à la répartition des revenus : on peut sans doute, à condition de ne pas essayer de brusquer le changement, favoriser le développement de nouvelles règles coutumières de rétribution.

L'essentiel est, ici comme partout, et M. Boutillier y insiste, de garder un contact étroit avec la population, de reconnaître scientifiquement et de résoudre *avec elle*, et d'une manière souple, les problèmes auxquels elle est confrontée. Un effort d'éducation et de vulgarisation agricole, la mise au point d'une politique de stimulants financiers — tenant compte du fait que « de plus en plus, les revenus de la palmeraie sont utilisés pour la satisfaction des besoins collectifs du village » — pourraient permettre de maintenir, et même d'augmenter, l'importance de cette activité.

Pour une définition de cette action, de ses orientations, de ses points d'insertion et de ses limites, le présent travail sera un indispensable guide. Il constitue une nouvelle preuve de la nécessité des recherches humaines pour tout problème de développement, si purement technique qu'il puisse paraître. Son apport à la recherche fondamentale n'est pas moins riche : il donne notamment une analyse très rigoureuse d'une structure sociale matrilinéaire et des caractères particuliers que revêtent dans ce cadre les transformations économiques modernes. Tant il est vrai qu'entre « recherche pure » et « recherche appliquée » il n'existe ni conflit, ni frontière. « Nous estimons, disait Durkheim, que nos recherches ne méritent pas une heure de peine si elles ne devaient avoir qu'un intérêt spéculatif. »

Hubert DESCHAMPS.

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DE LA RÉGION (1)

La région présentée dans cette étude est située dans la subdivision de Dabou, à 60 kilomètres à l'ouest d'Abidjan.

Elle a la forme d'une demi-circonférence limitée au Sud par un diamètre long de 50 kilomètres et qui serait le bord de la lagune Ebrié, entre Dabou à l'Est et Cosrou à l'Ouest.

S'étendant sur une superficie d'environ 1.200 kilomètres carrés, elle comprend trois parties :

- une zone de palmeraie est-ouest, le long de la lagune Ebrié;
- une zone de savane, au centre, ayant grossièrement la forme d'un triangle;
- une zone forestière périphérique, couverte essentiellement par une vaste palmeraie naturelle et se prolongeant au Nord, sans solution de continuité, par la grande forêt.

La société Adioukrou, qui confère à ces paysages très variés une unité ethnique, imprègne de sa forte personnalité l'histoire et le développement de la région. Le fait humain, qui est souvent relégué derrière les effets brutaux de la nature dans la géographie africaine, reprend ici tous ses droits. Il importe donc, avant d'aborder l'étude de l'économie de la région, de s'imprégner des données sociologiques.

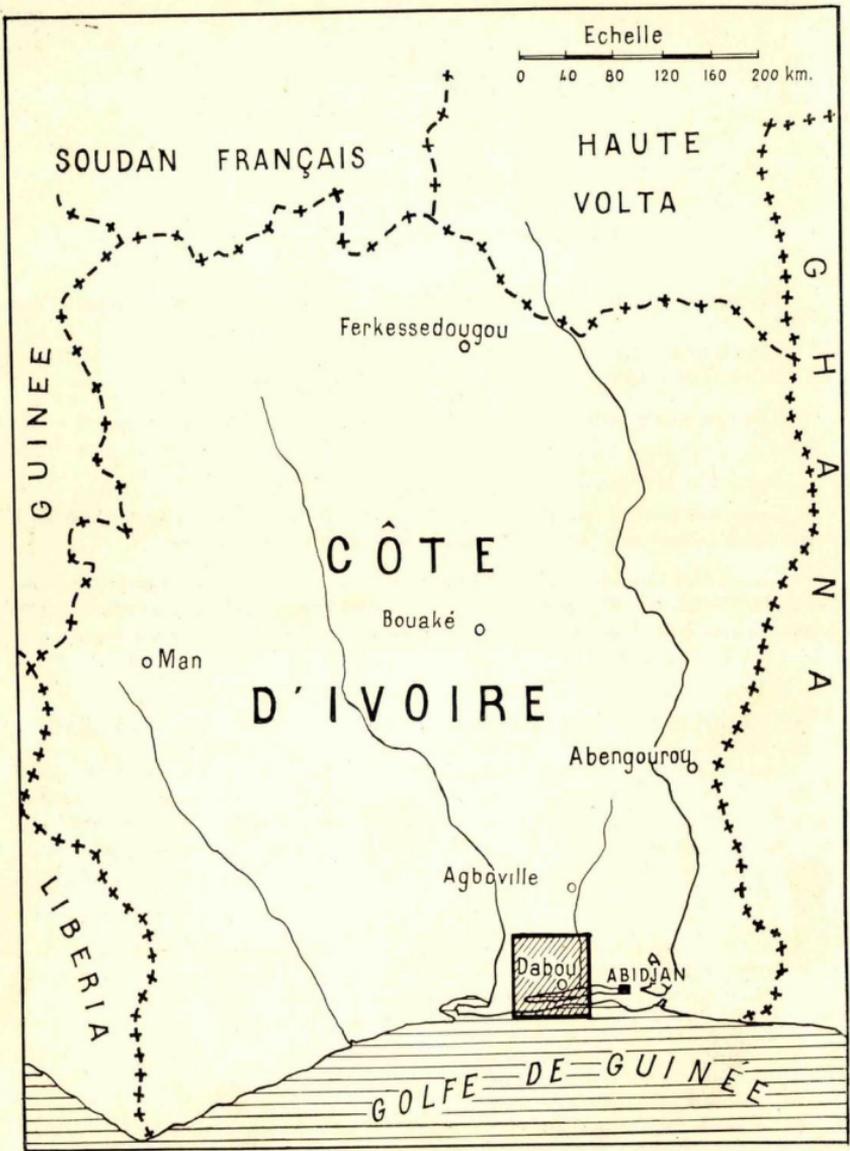
HISTORIQUE DU PEUPEMENT ADIOUKROU ET DE LA PALMERAIE

La race Adioukrou fait partie de ce complexe des peuples lagunaires, ainsi dénommés par les anthropologues, faute de renseignements plus complets. Ce groupe réunit un certain nombre de populations, Abigi, Ebrié, Alladian, Azi, Edéi, Abéi, Attié, Avikan, qui, ayant des caractéristiques semblables, n'en présentent pas moins des différences notoires. L'existence de traits anthropologiques communs entre ces différents peuples peut résulter du brassage des populations au cours de leurs migrations qui ont précédé

(1) Avant de présenter les résultats de cette enquête, il importe de remercier tous ceux, Africains et Européens, qui ont aidé les chercheurs au cours de leur séjour, en particulier :

- M. DE LAROCHE, administrateur de la Subdivision de Dabou et le personnel de la Subdivision;
 - M. SANSON CARETTE, chef du Service de la Statistique du Territoire de la Côte-d'Ivoire;
 - M. DARTEVELLE, du Service de l'Agriculture;
 - M. Dominique TIAPANI, chef du Canton Adioukrou.
- Les directions de l'Huilerie d'Acobo et de l'I.R.H.O. (Mopoyem et Grand Drewin);
La Mission catholique et la Mission protestante méthodiste de Dabou;

Et tous les informateurs anonymes interrogés dans les villages Adioukrou. Une mention spéciale doit être réservée aux habitants du village d'Aghaille et à son chef Boni Ngroa dont la patience et l'hospitalité ont grandement facilité et agrémenté le travail des enquêteurs pendant leur séjour.



leur fixation en Basse-Côte et aussi de la fréquence élevée des mariages entre groupes voisins. Bien que Westermann fasse état d'une ressemblance avec les groupes paléonigritiques de l'ouest du Bandama, Bété et Gagou, il semble plutôt qu'une certaine finesse des traits les rapprochent des populations du groupe Akan, habitant l'est de la Côte d'Ivoire. L'absence totale de données anthropométriques ne permet pas de vérifier ces impressions.

Culturellement, il semble qu'on soit en présence d'une société où coexistent des institutions matrilinéaires, très voisines de celles des Achanti, et une organisation aussi originale en Côte d'Ivoire que celle des classes d'âge. L'hypothèse la plus probable serait une superposition de traits culturels résultant des contacts avec les populations rencontrées au cours des migrations.

Les récits qui rapportent l'installation des Adiokrou dans la région qu'ils occupent actuellement sont légendaires. Les traditions ne remontent pas avant leur passage dans le pays Dida, dans la région de Divo, située à 120 kilomètres au nord-ouest de Dabou. A la suite de querelles avec leurs voisins Dida, les sept villages fondés par les Adiokrou ont commencé une migration qui les a amenés au bord de la lagune Ebrié, à Cosrou, puis sur le lieu de leur première installation, appelé Tef, à proximité du Bouboury actuel. Cette migration aurait eu lieu vers le milieu ou la fin du XVIII^e siècle. Leur pénétration ne se fit pas sans combats avec leurs voisins Ebrié et Alladian. Essentiellement chasseurs à cette époque, les Adiokrou vivaient dans des campements qui sont à l'origine des villages actuels. Une querelle entre deux frères serait à l'origine de la séparation des Adiokrou en deux groupes dont les villages de Bouboury et de Débrimou jouent le rôle de capitales.

Les Adiokrou se sont rapidement rendu compte de l'intérêt de l'huile de palme, qui était une denrée d'échange dans le commerce qui se développait rapidement sur la côte d'Afrique. Les Alladian habitant sur le cordon lagunaire vendaient de l'huile de palme aux navires portugais faisant escale à Jacquerville ou Grand-Jack et leur achetaient du tabac, du rhum et de la pacotille (étouffes, vaisselles, etc.) qu'ils revendaient aux Adiokrou, contre l'huile et d'autres marchandises venant de l'intérieur du pays. Ce commerce est à la base de l'essor du pays Adiokrou.

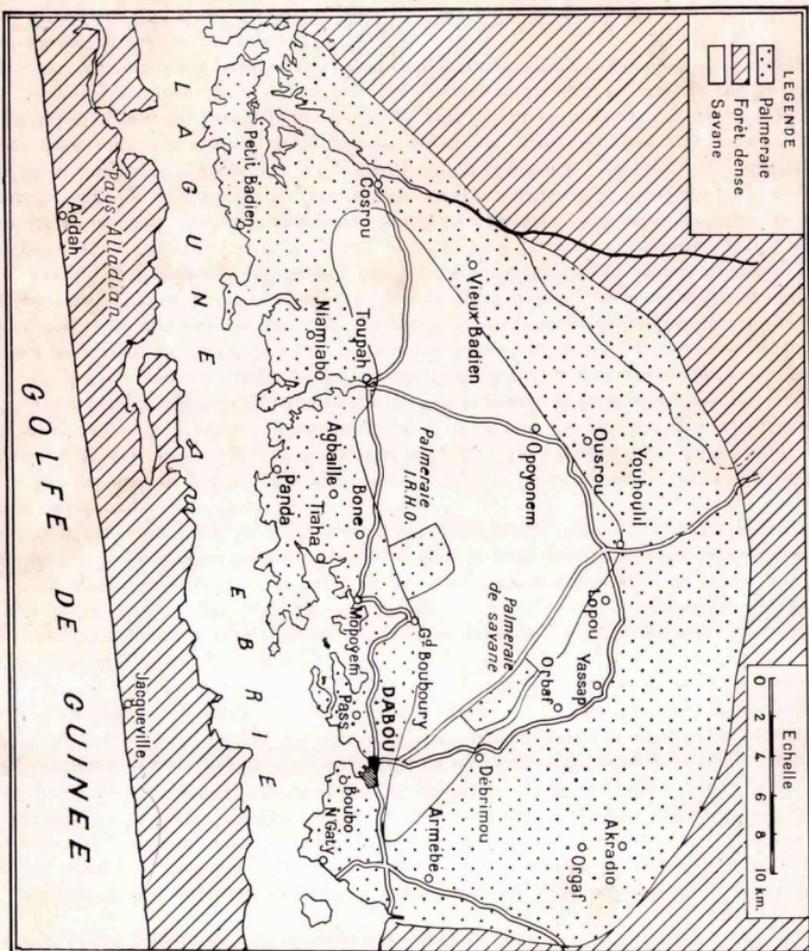
Des quantités de plus en plus importantes de régimes furent cueillis et traités et le matériel dont disposaient les Adiokrou à l'origine devint insuffisant. Au pilon à piment trop petit fut substitué le pilon et le mortier à mil. La production d'huile augmenta d'autant plus que c'était, pour les Adiokrou, la seule marchandise dont ils disposaient pour acquérir par troc le poisson et les produits importés.

De par sa situation géographique privilégiée, Dabou devint un gros centre commercial. Débouchant à la mer par Jacquerville dont il est séparé par la lagune Ebrié, large de 6 kilomètres et le cordon lagunaire, Dabou recevait les caravanes de marchands venues du Nord et était un point de ralliement pour celles se dirigeant vers l'intérieur, avant de devenir une base de départ pour les colonnes européennes d'expédition.

Comme les Portugais et eux aussi attirés par les produits exotiques, vers le milieu du XIX^e siècle, les navires anglais se mirent à faire escale en face des petites cités Alladian. Peu favorables au troc, ils lancèrent une sorte de monnaie, cercles de bronze non fermés, la « manille », dont on trouve encore de nombreux exemplaires dans les cases Adiokrou. Pour faire face à l'augmentation de la demande d'huile, les Adiokrou cherchèrent à améliorer le rendement. Le mortier à mil fut abandonné à son tour et ils installèrent pour la cuisson des graines et leur pilonnage de grandes marmites en terre. Des ports secondaires se créèrent au bord de la lagune, tant du côté Adiokrou que du côté Alladian; l'huile de palme apportée dans des calebasses était transportée en pirogue sur la lagune, enfin par tonnelets roulés sur le sol pendant plus de 4 kilomètres à travers le cordon lagunaire jusqu'à Jacquerville; ce transport était long et pénible et les tonnelets se défonçaient souvent pendant le parcours.

Les régions Adiokrou et Alladian connurent une réelle prospérité grâce à ce commerce toujours croissant. A Jacquerville et à Débrimou, on peut encore voir des maisons à l'europpéenne meublées au goût de l'époque qui furent construites par de riches marchands. Reconnu comme centre de commerce important, Jacquerville fut doté d'une poste et d'un bureau de douane. Des comptoirs s'ouvrirent dans toute la région. Une voie Decauville fut construite entre Jacquerville et le débarcadère pour le transport de l'huile et des produits. A la fin du XIX^e siècle les courants commerciaux changèrent. Les besoins mondiaux en huile ne

CARTE SCHEMATIQUE DE LA REGION ADIOUKROU



cessant de croître, les grandes firmes commerciales s'installèrent à Bassam et organisèrent de façon moderne le transport sur la lagune. Jacquerville déclina au profit des ports lagunaires : Cosrou, Toupah, Mopoyem, Bouboury et surtout de Dabou. De petits voiliers et bientôt des bateaux à moteurs assurèrent le transport jusqu'à Bassam et amenaient différents produits. L'achat des amandes débuta vers 1900. Les noix étaient apportées depuis les villages par les femmes Adiokrou. Cela leur était d'autant plus pénible qu'elles ne retiraient du transport des noix que le prix des amandes, les noix étant concassées à Dabou par les commerçants. Mais elles se mirent bientôt à n'apporter pour la vente que la seule marchandise vendable, à savoir les amandes, le concassage se faisant manuellement au village.

Jusqu'en 1950, le mode d'exploitation de la palmeraie et la commercialisation n'évoluèrent que relativement peu. Cependant, grâce au développement du réseau routier, les succursales des principales maisons de commerce et les commerçants de Dabou qui assuraient la traite furent bientôt en mesure de procéder, avec leurs camions, au ramassage des produits, ce qui entraîna le déclin des ports lagunaires tels que Toupah et Cosrou. Dabou devint ainsi le centre du commerce de l'huile et de palmistes.

Ainsi, ce n'est que petit à petit, à partir du XIX^e siècle, c'est-à-dire depuis un peu plus d'une centaine d'années que se sont formées chez les Adiokrou toutes les traditions et règles coutumières concernant la palmeraie, les techniques de grimpage et de traitement, le régime foncier et l'organisation de l'exploitation. Ce bref exposé historique souligne donc la faculté d'adaptation de la société traditionnelle Adiokrou à des conditions économiques nouvelles et amène à penser que cet ensemble de techniques et de coutumes, loin d'être figé dans le temps, évolue sous nos yeux, avec les hésitations et les tâtonnements inévitables. Cependant cette évolution a été modifiée depuis 1950 par un fait entièrement nouveau, à savoir l'installation à Dabou d'une huilerie moderne destinée à traiter industriellement les régimes de palme récoltés par les Adiokrou. Cette usine créée dans le cadre du premier plan quadriennal et capable de traiter 40.000 tonnes de régimes, c'est-à-dire la production présumée de l'ensemble de la palmeraie Adiokrou, devait être l'amorce d'un plan de mise en valeur de la région comportant la rénovation de la palmeraie naturelle, l'installation d'une savonnerie et éventuellement l'agrandissement de l'huilerie.

Le traitement des régimes par l'huilerie représente pour les Adiokrou une véritable révolution technique. Traditionnellement les régimes récoltés par les grimpeurs étaient portés dans des campements où ils étaient transformés en huile suivant un procédé artisanal nécessitant une importante main-d'œuvre. Actuellement ces régimes doivent être entassés à certains points des pistes de la palmeraie où les camions de l'huilerie viennent les collecter quotidiennement. Ce nouveau mode d'exploitation de la palmeraie entraîne des modifications dans la commercialisation du produit, dans l'organisation du travail des hommes et des femmes et dans la répartition des revenus de la palmeraie.

La collecte des régimes ayant été plus faible et plus irrégulière qu'il n'avait été prévu, l'huilerie a travaillé très en dessous de sa capacité de production et ses premières années ont été financièrement très difficiles. Diverses raisons ont été invoquées pour expliquer le déficit d'approvisionnement de l'huilerie parmi lesquelles les plus couramment citées sont : la désaffection du grimpeur Adiokrou pour la palmeraie, le vieillissement de la palmeraie, la concurrence des cultures riches — café et cacao. La deuxième partie de cette étude sera spécialement centrée sur ces problèmes.

Les différentes causes de l'insuffisance de la collecte seront étudiées et peut-être cette analyse permettra-t-elle de faire certaines suggestions sur la mise en valeur de la région.

Quelques données démographiques situeront la position actuelle de la société Adiokrou. D'après les recensements administratifs, dont les plus anciens datent de 1947, la population Adiokrou compte environ 24.000 habitants. Sa densité est relativement élevée. Elle peut être évaluée à 20 habitants au kilomètre carré. La population est répartie en 35 villages :

14.000 habitants, soit 60 % de la population totale vivent dans 9 gros villages de plus de 1.000 habitants (moyenne de ces gros villages : 1.500 habitants);

4.000 habitants, soit 15 % vivent dans 6 villages compris entre 600 et 1.000 habitants (moyenne de ces villages : 700 habitants);

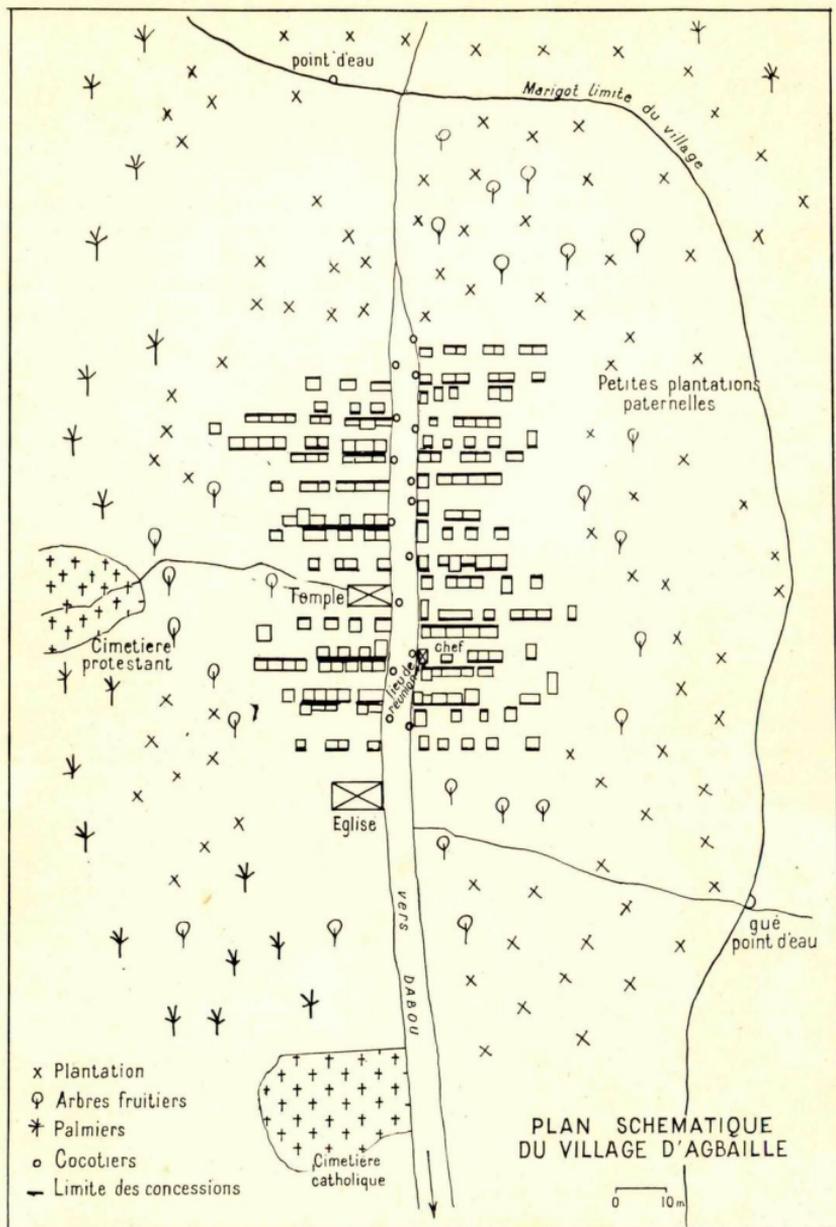


Fig. 1.

6.000 habitants, soit 25 % vivent dans 20 petits villages compris entre 100 et 600 habitants (moyenne : 300 habitants).

Il est impossible, actuellement, de caractériser cette population par d'autres données. Est-elle en extension ou en régression? L'Administration ne dispose pas de recensements assez anciens et exacts pour que l'on puisse avoir des indications sur son évolution. Dispose-t-on d'autres indices? Certains vieillards disent bien que leur village s'est agrandi et que les habitants sont plus nombreux qu'autrefois. Mais ces opinions sont difficiles à vérifier et à interpréter. Quoi qu'il en soit, la vitalité dont font preuve les Adioukrou ne fait pas de doute. Une émigration, semble-t-il continue, les jette dans les entreprises commerciales des grands centres urbains de la Côte d'Ivoire, sans que pour autant ils cessent de rester en relation avec leur milieu d'origine.

Le recensement fait en 1955 montre que près de 2.000 Adioukrou vivent à Abidjan. La composition par âge et l'importance du nombre de femmes émigrées suggèrent qu'il ne s'agit pas seulement d'une émigration temporaire (1).

Age	H	F	Total
0 — 14	407	371	779
15 — 49	666	523	1.189
50 +	17	7	24
	<u>1.090</u>	<u>901</u>	<u>1.991</u>

Si l'on ajoute ceux qui vivent dans les autres villes de Côte d'Ivoire on s'aperçoit qu'une proportion assez élevée, environ 10 % de la population Adioukrou, est émigrée.

Il faut enfin mentionner le centre commercial de Dabou (3.000 habitants) où les Adioukrou se trouvent en minorité au milieu d'une population d'immigrants, mais qui est le lieu d'échanges commerciaux intenses tant pour le marché vivrier Adioukrou que pour l'exportation de leurs produits.

(1) Recensement de la commune d'Abidjan. Service de la Statistique. Territoire de la Côte-d'Ivoire. 1956.

PREMIÈRE PARTIE

LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE ADIOUKROU

CHAPITRE I

LA STRUCTURE SOCIALE

I. LE VILLAGE ET LES CLASSES D'ÂGE

La structure linéaire des villages Adiokrou ne diffère guère de celle des villages Ebrïé ou Alladian. Le long d'une artère centrale, bordée de cocotiers et de grands arbres, donnent perpendiculairement des rangées parallèles de cases. Chaque concession — habitée par des parents paternels — est formée d'une ou de plusieurs séries de cases alignées le long de ruelles qui servent de cour et qui s'ouvrent sur la rue principale, la première étant la mieux construite et généralement habitée par le chef de la concession. La rue ombragée est le centre de la vie publique et le lieu de discussion et de loisir des hommes, tandis que la cour de la concession est le décor de la vie familiale.

Dans le village d'Agbaille (400 habitants), par exemple, 14 segments de lignages paternels se répartissent en 15 concessions, mais il n'y a pas une concession qui ne soit habitée que par un seul lignage, elles comprennent en moyenne deux à quatre tronçons de lignages différents. Les parents paternels résidant ensemble sont des cousins germains ou des frères avec leurs descendants. Dans ce village le groupe fraternel le plus étendu est constitué par 4 cousins germains avec la descendance de leurs fils et totalise 15 ménages (plan d'Agbaille).

La case rectangulaire en bambou, au toit de palmes, qui est le type traditionnel que l'on rencontre chez les pêcheurs de la Basse-Côte (Edéï, Alladian), a tendance à disparaître, pour faire place aux cases en banco à armature de bois ou même en parpaing, et fréquemment couvertes de tôle ondulée.

Un Adiokrou se montre plus fier de son village que de sa lignée, et fait plus fréquemment appel à l'esprit de village qu'à l'orgueil de famille. Le village Adiokrou est une réalité sociale, politique, économique. Il est doué d'une organisation particulièrement efficace, basée sur une hiérarchie des rôles, enseignée dès l'enfance et maintenue par une sorte de police. Actuellement deux types d'organisation se superposent : l'une introduite par l'Administration et faible — le chef de village et ses adjoints — l'autre traditionnelle et effective basée sur les classes d'âge et le respect d'un patriarche.

Le système des classes d'âge est en effet l'ossature la plus puissante du village et lui confère son caractère de démocratie disciplinée. Chaque Adiokrou appartient pendant toute sa vie à une certaine classe d'âge, comprenant tous ceux qui sont nés pendant une période de huit années consécutives. L'entrée dans la classe d'âge est marquée, vers la vingtième année, par une cérémonie essentielle, le *Lohou* (1). Ces classes sont au

(1) Afin de simplifier la lecture des termes vernaculaires, l'orthographe française a été conservée, malgré ses inconvénients. Il faut remarquer le caractère particulier de la phonétique Adiokrou, beaucoup de mots se terminant par une consonne ou une double consonne. Ainsi des mots comme « egn, likr, otobro-la-l » se prononceraient eg-ne, liker, otobrola-el.

nombre de 7 qui se subdivisent en 3 ou 4 sous-catégories selon le secteur et comprennent donc les hommes adultes de 20 à 76 ans. En dessous et au-delà de cet âge, les enfants et les vieillards n'ont aucun droit de participer aux conseils du village.

Les classes d'âge et leurs âges respectifs après la cérémonie du Lohou de novembre 1954

Catégorie		Âge
Mbedie	1	20-27
Abrima	2	28-35
Ngirma	3	36-43
Sété	4	44-51
Bodyel	5	52-59
Nigbessi	6	60-67
Nburma	7	68-75

Chaque catégorie possède un chef appelé *Mlowel*, fonction héréditaire dans certains patrilignages. A chaque cérémonie de puberté un *Mlowel* est nommé pour la sous-catégorie et lorsque la catégorie est au complet, le *Mlowel* le plus âgé des sous-catégories demeure le seul en fonction. Son rôle est aujourd'hui très effacé : il réunit ses camarades, nomme les émissaires et transmet au héraut ou *Nboua-Ngbel*, les décisions prises en commun dans les réunions pour qu'il les publie dans le village. Le *Mlowel* n'a donc pas un commandement absolu et l'ainé de la catégorie peut avoir sur ses camarades plus d'autorité que lui. La charge du héraut est également héréditaire dans certains patrilignages et chaque classe d'âge possède le sien, nommé en même temps que le *Mlowel*. Les catégories avec leur organisation intérieure sont liées les unes aux autres par un système de répartition des charges où le commandement et la discipline sont assurés par échelons.

Les rôles des classes d'âge sont formulés au cours de la cérémonie du *Lohou*. C'est aux trois classes les plus âgées (52-76 ans) que reviennent l'organisation militaire et les décisions politiques et juridiques importantes. La quatrième catégorie (44-52 ans) dirige l'exécution des décisions prises en commun et choisit ses agents exécuteurs parmi les jeunes des seconde et première catégories (20-36 ans) qui sont le plus fréquemment mobilisés pour les travaux collectifs. Les hommes de la troisième catégorie (36-44 ans) se voient confier la part la plus délicate des travaux collectifs et ce sont les émissaires du village en cas d'affaire importante.

La vie politique et sociale des Adiokrou est réglée au cours de réunions publiques à un emplacement de la rue centrale du village, qui joue ainsi le rôle d'agora.

L'assemblée de tous les hommes du village, groupés par classes d'âge, est celle qui discute des affaires de la communauté : gestion des biens communaux, rapports avec les autres villages, justice collective. Une affaire même privée et qui peut paraître futile prend souvent des proportions importantes : elle est diffusée à travers le village par les hérauts et se trouve l'objet de discussions passionnées entre petits groupes, dans la rue centrale et les cours des concessions. Un individu offensé peut en appeler à tous les villageois et il est alors défendu par sa classe d'âge. Celles-ci peuvent en effet se réunir séparément pour discuter d'affaires les concernant collectivement ou individuellement. En dehors de son rôle social et politique, la classe d'âge a un rôle économique essentiel. La division du travail entre les hommes se modèle sur la division des classes d'âge. La description de l'organisation du travail dans la palmeraie en montrera le fonctionnement et les tensions qui peuvent naître de ces relations institutionnalisées entre générations.

L'assemblée du village est présidée par son doyen d'âge, le *Eb-Ebou*. Originaire du village, il a des fonctions religieuses, en rapport avec l'existence de génies locaux. Celles-ci apparaissent au cours des principales cérémonies, la cérémonie d'initiation et la grande chasse annuelle collective. Dans le français local,

les Adioukrou lui confèrent avec fierté le titre de roi. Leurs rapports avec lui sont empreints à la fois de respect et d'ironie. En effet, il ne gouverne pas et comme les croyances religieuses qui fondent son pouvoir disparaissent avec la christianisation, celui-ci tend aujourd'hui à ne plus être que représentatif.

La description de la vie sociale montrera comment cette société démocratique et hiérarchisée adapte ses cadres traditionnels aux nécessités de l'évolution contemporaine.

II. LE SYSTÈME DE PARENTÉ : LES LIGNAGES

L'Adioukrou appartient par ses ascendants masculins à un lignage paternel et par ses ascendantes féminines à un lignage maternel. Ces deux lignages jouent des rôles très différents, mais chaque individu n'en connaît pas moins son appartenance à ces deux groupes de parents paternels (*Eb*) et maternels (*Bosou Sougom*).

Le terme *Bosou* est fréquemment employé pour désigner la parenté tant paternelle que maternelle, alors qu'au sens strict il désigne la parenté maternelle. Cette particularité et d'autres encore dans le système de parenté, témoignent de la prépondérance du lignage maternel.

Le système de parenté est classificatoire selon l'expression employée par Morgan, car le même terme est employé pour désigner un grand nombre de parents à des degrés divers. Sa terminologie ne comprend que quelques termes primaires (non-composés), la plupart des relations parentales étant exprimées sous forme descriptive. Ce caractère n'est pas particulier au système de parenté, il appartient à la langue Adioukrou, qui est pauvre en racines et comprend un grand nombre de termes composés. L'héritier se dit par exemple *Adja-idj-es*, c'est-à-dire « le père qui mange l'héritage », tandis que le mendiant est le *Ob-sasm-es*, « le père qui mendie la nourriture ». Un grand nombre de noms d'état sont formés à partir du mot *es* qui, au sens strict signifie « père », « maître de ». Pouvoir viril et capacité technique sont considérés comme étant les attributs du père, ce que confirmera l'analyse du rôle passé et présent du patrilignage.

Les seuls termes primaires simples sont les suivants : *Es*, père; *Lis*, mère; *Djim*, fils; *You*, frère de la mère; *La*, grand-mère paternelle ou maternelle, c'est-à-dire mère de la mère, sœur du père du père et leurs sœurs, dont est dérivé probablement *Li-Laou*, petit enfant; *Mi-schia* ou *Anouwi*, « in-law » mâles, terme classificatoire et réciproque désignant tous les hommes qui ont épousé des femmes soit du patrilignage, soit du matrilignage, à toutes les générations. Les *Mi-schia* d'un homme comprennent donc tous les conjoints des femmes du matrilignage de son épouse (beau-frère, beau-père, etc.) lui-même étant inclus dans ce groupe, et tous les conjoints des femmes de ses deux lignages, paternel et maternel (beau-frère, gendre, etc.). Le terme *Ayou* qui est peut-être dérivé de *You*, oncle maternel, désigne également des parents par alliance : ce sont tous les enfants, fils et filles, des femmes du patrilignage.

Les autres relations de parenté sont décrites de manière précise — à l'aide des termes primaires suivants : *Es*, père; *Lis*, mère; *Djim*, fils; *Ign*, homme; *You*, femme; *Ei*, épouse; *Ek*, mari. Ce système permet de situer exactement chaque parent dans le lignage paternel ou maternel, à partir de ses ascendants, en soulignant son origine, ce qui explique pourquoi tous les termes incluent le mot *Es*, père ou *Lis*, mère. *Es-djim*, le fils du père est le frère consanguin, tandis que *Lis-i-djim* est le fils de la mère, c'est-à-dire le frère utérin. *Es-lis-i-djim*, le fils de la mère du père est pour *Ego*, le frère utérin de son père.

Es-lis-i-djim-eki-i-i (littéralement : son enfant le fils de la mère du père) est l'enfant du frère utérin du père, c'est-à-dire un cousin parallèle, mais qui n'appartient ni au même matrilignage, ni au même patrilignage qu'*Ego*. *Lis-i-you-djim*, le fils de la fille de la mère est le neveu utérin. *Lis-i-djou-ek*, le mari de la fille de la mère, ou mari de la sœur utérine. *La-ek*, mari de la grand-mère, désigne le père de la mère, allié du matrilignage ou le mari de la sœur du père du père, allié du patrilignage.

La-gn, forme synopée de *La-ign*, littéralement « la grand-mère mâle », comprend le père du père, ou le frère de la mère de la mère et ses frères. Ces termes distinguent d'une part les parents qui appartiennent aux lignages (*La*, *Lagn*), et d'autre part ceux qui y sont alliés par le mariage : époux, épouse des grands

parents du lignage. Les grands-pères d'un homme sont le père de son père (tige paternelle) et le frère de la mère de la mère (tige maternelle). Leurs conjoints sont appelés par des termes descriptifs. Il est inutile de donner une liste complète de tous les termes employés, un tel système permettant d'exprimer toutes les relations de parenté. Il faut remarquer que celui-ci n'englobe que quatre générations, *Lagn* signifiant le grand-père et l'arrière grand-père, tandis que *Lau* est employé pour le petit-enfant et l'arrière petit-enfant, bien que les généalogies remontent ordinairement jusqu'à la sixième ou septième génération ascendante. Aucun terme primaire ne distingue les aînés des cadets, cependant il est possible d'exprimer cette nuance par des termes descriptifs. D'ailleurs c'est plutôt dans le lignage que dans le groupe restreint des frères que cette relation d'aîné à cadet joue un rôle essentiel dans la succession.

Les termes d'appel sont en partie d'influence européenne. *Baba* est le grand-père, *Nana*, la grand-mère, *Manman* ou *Mami*, la mère et ses sœurs, *Papa*, le père et ses frères et parfois l'oncle maternel et, en général, les hommes de la génération antérieure à la sienne.

Quelques remarques font ressortir l'importance prédominante donnée au matrilignage. Le terme désignant frère et sœur utérins s'applique également aux frère et sœur germains. C'est à partir du terme féminin *La* qu'a été formé *Lagn*, le grand-père ou grand-mère mâle, ce qui souligne le rôle de l'aïeule du matrilignage et ensuite de son frère. Parmi les trois termes primaires désignant les membres de la première génération ascendante, deux s'appliquent au matrilignage (*Lis*, mère; *You*, frère de la mère), un seul au patrilignage (*Es*, père), il n'y en a pas pour la sœur du père.

L'existence d'un groupe de parents appelés *Ayou* (enfants des femmes du patrilignage) révèle que les liens utérins sont reconnus même au sein du patrilignage. Il n'y a par contre aucun terme primaire pour désigner son symétrique dans le matrilignage, c'est-à-dire les enfants des hommes du matrilignage.

Le terme *Bosou* qui s'applique tant à la parenté paternelle que maternelle, est presque uniquement employé dans l'expression *Bosou-sougoum* : « parenté des intestins grêles » et qui désigne les membres du matrilignage ayant une aïeule commune et dont les segments peuvent s'hériter les uns les autres. Cette expression est imagée car elle signifie que les parents maternels de par leur commune ascendance sont liés les uns aux autres, comme une chaîne ininterrompue de boyaux. Les proches parents appartenant à un même segment de lignage et héritant les uns des autres, sont appelés *Bosou-sougoum-erm*, le cœur des intestins, c'est-à-dire la partie essentielle et centrale, alors que les parents plus éloignés en sont les appendices. Le décès d'un parent est ressenti comme le sectionnement d'une partie des intestins et c'est tout l'organe qui en souffre, mais plus particulièrement ses parties les plus proches, c'est-à-dire les membres d'un même segment.

Quant à la parenté paternelle, elle est essentiellement basée sur le rôle de l'homme dans la procréation. L'expression *Likr-midj*, liquide séminal est couramment employée à la place du mot *Eb* qui désigne le patrilignage. On peut indifféremment dire *Eb-sar* ou *Likr-midj-sar* lorsque l'on parle de la palmeraie paternelle. Ce terme *Likr-midj* peut aussi désigner le fils et ses descendants directs. La parenté paternelle qui crée certains liens sociaux étroits, n'a pas, en dépit de son fondement physiologique reconnu, l'effet prolongé de la parenté maternelle.

III. LE PATRILIGNAGE

✓ C'est dans la vie politique et sociale beaucoup plus qu'économique, qu'apparaît le rôle du patrilignage (*Eb*). Lorsqu'on demande à un Adioukrou à quelle famille il appartient, après avoir nommé son matrilignage, il donne les noms de son patrilignage maximal ou patriclan (1) [*Eb ligbel*], puis de son patrilignage primaire (*Eb-likekli*).

Liée à la règle de la résidence patrilocale et transmise par les hommes, cette parenté paternelle ne

(1) Ce rattachement des patrilignages aux trois patriclans n'est conscient que dans certains villages du secteur occidental.

remonte de façon explicite, dans le lignage primaire, que jusqu'à la quatrième ou cinquième génération, comme pour le matrilignage.

Il existe trois patriclans, dont on retrouve l'origine à la première installation des Adiokrou dans la région, au village de Bouboury, où chaque patriclan habitait un quartier distinct. Entre ces trois patriclans (1) les Adiokrou ne reconnaissent aucun lien généalogique, mais seulement une hiérarchie, *Elmafou*, *Ebribou* et *Abasou*, qui n'est plus sensible que dans les cérémonies. Chacun de ces patriclans a un ancêtre mythique qui est invoqué au cours de la cérémonie de puberté. A l'intérieur de chaque patriclan, la division entre lignages primaires est probablement très ancienne. Ceux-ci ignorent leurs relations et il n'y a pas de distinction entre branches aînées et cadettes. De même les lignages secondaires qui sont issus de la scission des lignages primaires ont perdu le souvenir de leur parenté initiale; le lien essentiel, qui tend d'ailleurs à disparaître aujourd'hui, était la reconnaissance d'un même génie protecteur. Les membres du lignage primaire retournaient invoquer leur génie protecteur, à l'endroit où s'était d'abord installé l'ancêtre du lignage. Un sacrifice lui était offert et des danses où l'on s'enduisait le corps de terre sacrée, l'accompagnaient. C'étaient des génies de la brousse (*Akpem-emplis*) habitant les grands arbres, les sources, les rochers, la lagune, dont les lignages s'étaient fait des génies protecteurs. Le jour de la semaine qui leur était consacré, des sacrifices leur étaient offerts et il était interdit de travailler dans les plantations. Le génie imposait des tabous, le plus souvent alimentaires, dont l'inobservance provoquait tremblements nerveux et folie. Les membres du lignage prononçaient aussi son nom lorsqu'ils éternuaient ou heurtaient un obstacle. Le génie protecteur du lignage, le premier installé sur un site, devint ordinairement le génie protecteur du village (*Bangn-emplis*) : dans ce lignage se recrutaient les prêtres du génie, dont la charge était héréditaire.

C'est dans la concession paternelle où il est né que l'enfant reçoit son nom et qu'il est éduqué. La cérémonie d'imposition du nom qui a lieu dans la concession du père de l'enfant, ne nécessite pas la présence des parents maternels. Le père choisit ordinairement pour son enfant un nom parmi les ascendants de son patrilignage, qu'il fait précéder de son propre nom. Les généalogies attestent cependant qu'il y a trois ou quatre générations, c'était le nom de la mère et non pas celui du père, qui précédait le nom personnel. Lorsque le nom personnel n'est pas celui d'un ancêtre, il peut être formé selon un système permettant d'indiquer l'ordre de naissance de l'enfant tout en étant en liaison phonétique avec le nom du père qui le précède.

C'est également au patrilignage que revient le rôle essentiel dans la cérémonie du *Lohou*. Celle-ci marque l'entrée du jeune homme dans la vie publique. Elle revêt les caractères d'un rite de passage, avec les épreuves de virilité qu'elle implique et elle est directement liée à la structure de la société, segmentée en classes d'âge et hiérarchisée selon les spécialisations des patriclans. La structure des patriclans apparaît donc, mais de manière très effacée aujourd'hui, dans la cérémonie telle qu'elle se déroule dans les villages de la fraction de Bouboury. En effet, ce n'est pas seulement le père du jeune homme, mais c'est tout son patriclan qui participe à son entrée dans la classe d'âge. Au village, chaque initié est reçu dans la maison d'un chef de catégorie de son patriclan (*Elmafou*, *Ebribou* ou *Abasou*) qui le loge et lui offre le vin de palme. C'est rangés selon leur appartenance clanique — les *Elmafou* devant, puis les *Ebribou* et les *Abasou* — qu'ils défilent pour subir l'épreuve des baguettes, et ils crient leur nom de clan, au cours de la seconde épreuve de la course. Puis à genoux, ils écoutent leur patriarche invoquer le Dieu suprême *Foniemba* et le fondateur du lignage, pour leur apporter prospérité et longue vie. Une bénédiction finale est donnée par le patriarche *Elmafou* du village, devant lequel les jeunes gens défilent agenouillés. C'est par un homme de son patriclan que l'initié est enfin rasé et il lui offre en remerciement une bouteille de gin qui sera partagée avec tous les parents claniques de sa classe d'âge.

Les patrilignages ont joué autrefois un rôle important dans toutes les institutions ayant trait à l'acquisition de techniques et liées aux forces spirituelles. C'est en effet de son père que l'enfant apprenait les tech-

(1) Le terme clan est employé pour distinguer le lignage maximal, c'est-à-dire le groupe le plus étendu de parents consanguins se reconnaissant un ancêtre commun, mais il n'implique aucune exogamie.

niques vitales qui mettaient en jeu les puissances mythiques, avec lesquelles les anciens étaient en relation : la chasse qui était autrefois l'activité principale des Adiokrou se déroulait dans le cadre du patriclan.

Il y avait trois types de chasses collectives répondant à des besoins différents. La première, la chasse de la faim, groupait les chasseurs désireux de se procurer de la viande. Le bouleversement de l'économie traditionnelle a amené sa disparition, tandis que les deux autres types de chasse ont encore lieu. Une seconde chasse est dirigée par le féticheur, pour apaiser les sorciers qui, transformés, croit-on, en bêtes malfaisantes, sont rendus responsables des dégâts commis par celles-ci dans les plantations. Enfin la chasse collective annuelle est offerte aux mânes des ancêtres paternels et aux génies protecteurs du village, de façon à assurer pendant l'année la fertilité du gibier et la fécondité des femmes. Elle se compose de trois épisodes : la chasse pour les mânes des ancêtres paternels (*Makpegne-ormer*, littéralement : chasse des cours de concessions), la chasse pour les génies (*Emlis-ormer*) et la chasse des femmes (*Oyou-ormer*). La tradition veut qu'elle ait lieu au début de la saison sèche avant la période de travail dans les plantations et palmeraies.

L'organisation de cette chasse met en valeur certaines caractéristiques de l'organisation sociale : la différenciation des classes d'âge et des différents lignages des patriclans. En effet, à la date fixée par le doyen du village, et qui a été choisie de telle sorte que le sacrifice final tombe au jour consacré au génie du village, les jeunes gens partent à la chasse, par quartiers (selon leurs classes d'âge ils auront des rôles spécifiques à jouer, le plus âgé étant responsable de la marche des opérations). Une fois que des campements ont été établis où l'on dépose la nourriture qui sera consommée pendant ces trois journées de chasse, les chasseurs qui disposent de filets se répartissent en deux groupes secondés par des aides. Les autres, armés de machettes, forment les rabatteurs qui dirigeront le gibier vers les filets déployés en deux demi-cercles maintenus par les piqueurs qui frappent le gibier avec une massue en bois (*Lerikn*). Les hommes de la classe d'âge *Abrima* (28 à 36 ans) surveillent le découpage de la viande qui est fumée pour être ramenée au village. C'est un homme du lignage *Atyou* du clan *Elmafou* qui dirige la mise en place des filets. Ce droit lui est donné parce que, d'après une légende, l'ancêtre de ce patriclan aurait découvert, le premier, l'usage du filet le long duquel descendirent les six génies du jour pour révéler aux Adiokrou leurs techniques. Un interdit double ce droit, car ce chasseur *Atyou*, qui est en tête, ne peut regarder derrière lui, tant que n'a pas été tuée la première pièce de gibier, de crainte de rendre la chasse infructueuse. Le patrilignage *Atyou* a droit à la tête, aux pieds et aux intestins de ce premier animal tué. Lorsque dans l'après-midi du troisième jour, les chasseurs rentrent en cortège au village, portant la viande dans des hottes, ils sont salués par les chants et les cris des femmes, déguisées en hommes. Avant que ne soit partagée la viande, le sacrifice d'un animal était autrefois offert au génie du village, soit par son doyen, soit par un des membres du patrilignage dont le génie protecteur était devenu celui du village.

Les règles du partage de la viande sont un compromis entre les droits des patrilignages de ceux qui ont tué le gibier et ceux des classes d'âge les plus âgées. Une partie de la viande est réservée aux chasseurs, chacun doit aller déposer la part de gibier qu'il a ainsi reçue dans la case de son père, et celui-ci l'envoie sans y toucher au patriarche de son patrilignage. Car dans toute chasse, c'est de la bénédiction du patriarche du lignage que dépend la chance du chasseur; c'est lui qui distribuera les parts : celle du chasseur, celle de son père, la sienne propre et des morceaux de gigot de plus en plus petits pour tous les membres mâles de la famille, selon leur classe d'âge. Seule parmi les femmes, la mère du chasseur, ou sa femme s'il est marié, reçoit un morceau dans le partage. Le plus âgé de la catégorie des *Abrima* qui a dirigé la chasse ayant reçu aussi sa part réservataire de gibier, la viande qui n'a pas été distribuée est apportée sur la place centrale, sous l'arbre où réside le génie du quartier et où se sont réunis les vieillards. Les hommes de la quatrième catégorie (36 à 44 ans) distribuent la viande, les vieillards de la classe d'âge la plus âgée seuls recevront des parts individuelles, tandis que les autres classes d'âge ont chacune une part collective décroissante des plus âgées aux plus jeunes. Tous les détails de cette chasse collective soulignent l'importance du patrilignage dans ses relations avec les génies du sol, dont la protection assurait l'abondance du gibier et la survie d'une population vivant essentiellement de la chasse.

C'est par le patrilignage que se transmettent certaines fonctions sociales telles que chefs de catégorie,

hérauts, avocats et forgerons. Certains patrilignages (1) fournissent les chefs des classes d'âge (*Mlowel*), tandis que parmi d'autres se recrutent les hérauts (*Lebl-w-es*, frère de la voix ou *Nboua-Ngbel*). Ces deux spécialistes forment, comme on l'a vu, les cadres des classes d'âge, chacune ayant son chef et un ou plusieurs hérauts.

Enfin, dans de très rares villages, une charge d'avocat (*Inyon*) est détenue par quelques patrilignages, tandis que les forgerons qui n'existent plus aujourd'hui appartenaient au patrilignage *Eousou*, mot Adioukrou signifiant forgeron.

Le patrilignage a aujourd'hui un rôle économique limité, du fait que l'essentiel des biens se transmet dans la lignée maternelle. Cependant, de même que le matrilignage, il est propriétaire de palmeries et de quelques rares parcelles de plantations industrielles dont l'exploitation suit certaines règles bien définies.

IV. LE MATRILIGNAGE

Les droits que confère le matrilignage donnent à celui-ci une importance essentielle dans la société Adioukrou. Par sa mère et les aïeules de sa mère, chacun appartient à un groupe étendu de parents utérins, appelé *Bosou-sougoum*, et à un segment restreint de ce lignage maximal, le *Bosou-sougoum-erm* comprenant de 1 à 20 membres adultes, et localisé fréquemment dans un village. Des nombreux segments de son lignage, dispersés dans un grand nombre de villages, un individu ne connaît bien que ceux qui lui sont apparentés de plus près. Les matrilignages maximaux portant des noms différents, sont au nombre de 30 à 40, dont certains cependant ne sont que des segments devenus indépendants, détachés de leur lignage d'origine. La règle de l'exogamie s'impose aux membres de la *Bosou-sougoum*.

L'extrême dispersion des segments est due au fait que la résidence étant patrilocale, une femme qui ne se marie pas dans le village où vit son frère utérin, peut être l'origine d'un nouveau segment. Ce processus crée une distribution si complexe des membres du matrilignage maximal que nul ne la connaît complètement. Le schéma général est simple. Une aïeule Adioukrou ou étrangère a fondé dans un village un matrilignage qui porte son nom et s'appelle « les petits enfants de X » (*Otobro-La-l*, *Kotasian-la-l*, *loyou-la-l*). Les descendantes, filles, petites-filles ont essaimé et formé ailleurs de nouveaux segments qui, en principe, portent toujours le nom de l'aïeule. Mais parfois ces segments se différencient en portant les noms des femmes qui leur ont donné naissance. C'est ainsi qu'on distingue les *Yebel-inyehi-la-l*, des *Adyeba-inychi-la-l*, *Yebel* et *Adyeba* étant les fondatrices des rameaux détachés du tronc *Inyehi-la-l*.

Ce schéma serait relativement simple si certains procédés ne venaient greffer sur cette lignée directe d'autres relations considérées comme ses équivalents sociaux. Le tableau généalogique du segment le plus restreint est difficilement compréhensible sans un exposé de son histoire, car à la parenté *stricto sensu* s'ajoutent les liens créés par l'adoption, l'achat d'esclaves (2) et le mariage avec des étrangers. Une des caractéristiques des matrilignages est, en effet, l'extrême aisance avec laquelle ils se sont assimilés des éléments étrangers. Les tendances ont plus porté vers l'accroissement du groupe familial que vers la conservation d'une race homogène. Les captifs étaient en effet automatiquement incorporés dans le lignage de leur maître dont ils devenaient comme les neveux. La coutume qui leur donnait fréquemment en mariage des femmes appar-

(1) A Toupah qui semble être le seul village où les patriclans soient nettement définis, c'est l'appartenance au patriclan et non à un patrilignage primaire qui détermine l'attribution de ces différentes fonctions : le chef de catégorie est choisi parmi les *Elmafou*, l'avocat parmi les *Abasou*, le héraut parmi les *Ebribou*. Il semble que cette situation, en dépit de sa rareté, corresponde à une structure antérieure du lignage paternel. Des histoires semi-légendaires narrat l'origine et les migrations des patrilignages viendraient étayer cette supposition.

(2) Les Adioukrou n'ont jamais détenu beaucoup de captifs. Ils provenaient pour la plupart des guerres de Samory et on été achetés dans le Nord. S'ils étaient jeunes, ils étaient élevés dans la famille du maître, selon la coutume Adioukrou. Bien que peu nombreux, les esclaves ont joué un rôle important. Ils constituaient une des richesses du matrilignage et par leur travail ils ont contribué à l'extension des palmeries maternelles. Ils ont apporté au folklore Adioukrou des contes et des chansons, des recettes magiques et des pratiques fétichistes.

tenant au lignage, permettait à celui-ci d'en conserver la descendance grâce à la règle de résidence patrilocale. Les descendants ont les mêmes droits que tout Adioukrou libre, ils entrent dans l'ordre de succession aux biens et à la direction du lignage.

Pour accroître la puissance du groupe familial, l'acquisition de femmes captives ou étrangères, est le procédé le plus efficace et le plus couramment employé (dans un village de 400 habitants, sur les 14 segments de lignage, 3 seulement descendant de femmes libres). La descendance de ces femmes étrangères qui prennent le statut équivalent à celui de filles ou de sœurs de leurs acquéreurs, est totalement acquise au lignage. Les filles qui leur naissent peuvent être mariées sans dot par les hommes du matrilignage et sans enfreindre la règle de l'exogamie. Ces types de mariages, comme l'attestent les généalogies, ont été extrêmement nombreux, et se pratiquent toujours en conservant ces caractéristiques. Cependant les filles de femmes étrangères peuvent aujourd'hui refuser d'être mariées dans leur matrilignage, et leur famille peut toujours les libérer en remboursant la dot.

Par l'adoption, un étranger n'est qu'un client de son patron Adioukrou, mais lorsque celui-ci lui a donné comme épouse une femme du lignage, ses enfants en deviennent les héritiers. Enfin il n'est pas rare qu'un segment qui s'éteint cherche à se raccrocher des parents isolés du même lignage maximal, installés dans un autre village.

La cohésion est rarement parfaite entre des branches d'origines diverses appartenant à un même segment et c'est très souvent entre branches libres, adoptées ou descendant d'esclaves, que s'opèrent les scissions. Les branches d'origine étrangère, devenues puissantes, grâce à une descendance nombreuse et à des mariages avec des étrangères, accaparent les biens du lignage par leur masse et écrasent les branches d'origine Adioukrou qui, évincées de la succession, se scindent. D'ailleurs, on n'oublie pas l'origine d'un segment qui ne descend pas d'une femme libre et, quoiqu'il soit déplacé de le faire remarquer, ce dernier, même s'il détient le commandement du lignage, doit marquer son respect aux branches cadettes d'origine libre.

À ces relations de parenté utérine s'ajoutent des relations d'alliance (*Bosou-kpap*) entre segments de matrilignages différents, et qui sont la reconnaissance de services que se rendirent des ancêtres. Le plus souvent c'est l'aïeule étrangère au village, qui fut hébergée et protégée par un matrilignage, tandis que ses enfants étaient autorisés à grimper dans ses palmeraies.

Les matrilignages ont un rôle très différent de celui des patrilignages. Ils ne sont liés ni au sol, ni aux génies protecteurs, ne détiennent les secrets d'aucune technique et n'ont aucune organisation équivalente à celle des patriciens et à leurs spécialisations héréditaires, mais leur fonction économique est primordiale.

Les segments de matrilignages sont des unités économiques isolées, détenteurs du capital et des richesses traditionnelles, or, pagnes, bijoux, numéraire, plantations, palmeraies, esclaves. Ils contrôlent le travail de leurs membres dont aucun n'est théoriquement indépendant.

Le plus âgé des hommes du segment dans le village (il peut arriver qu'il n'en soit que le chef nominal, ayant cédé la fonction à un cadet mieux disposé à cette fonction) en est le chef et détient la malle du trésor commun (pagnes, or) sur lequel tous les membres ont des droits. Par un système de contrôle étagé des oncles sur les neveux, le patriarche au sommet de la hiérarchie détient l'autorité supérieure et supervise le travail de tout le groupe. Il est le gérant des palmeraies de famille, dont il répartit le travail moyennant le prélèvement d'une redevance. Il a seul le droit, sans même tenir conseil de ses parents, de mettre en gage le bien collectif et autrefois les personnes. C'est lui qui décide, en prenant avis de ses parents, des pagnes à donner aux funérailles, ou des dépenses à engager pour faire les « fêtes des richesses » (*Anbangui*), qui sont les deux principales charges économiques du segment de matrilignage.

Le matrilignage en principe, a la responsabilité des dettes de ses membres, devoir fort négligé aujourd'hui, sauf en ce qui concerne les amendes des femmes mariées du lignage, il achetait des captifs, paye la dot des femmes étrangères et se charge de tous les investissements familiaux importants.

La concentration du capital dans le matrilignage donne à la vie sociale Adioukrou un aspect particulier. On peut dire en effet que l'idéal de cette société est l'acquisition des richesses et leur étalage ostentatoire. Les Adioukrou se plaisent à raconter, non pas les épopées guerrières, mais les fastes de leurs ancêtres

maternels, possesseurs d'emblèmes et propriétaires de nombreux esclaves, et il n'est pas d'hommage funèbre plus apprécié que de dire d'un homme qu'il fut riche et qu'il fit la richesse de sa famille. ¹⁷

Cette notion de richesse familiale, qui ne s'est encore que partiellement individualisée, trouve son fondement, dans un système très particulier de dévolution des biens.

Chacun des segments (*Bosou-sougoum-erm*) constitue une unité d'héritage comprenant jusqu'à 80 hommes adultes, et dans laquelle il faut distinguer trois sortes de successions : celle du chef de segment, celle des hommes et celle des femmes.

Le patriarche chef de segment qui gère le trésor, les palmeraies et les plantations de famille est remplacé à sa mort par son cadet immédiat dans le segment.

Les membres mâles du segment héritent selon le même principe : le cadet immédiat du défunt hérite de ses biens maternels propres, quel que soit son degré de parenté et à quelque génération qu'il appartienne. Ces biens sont constitués de numéraire, pagnes, maisons en dur, objets de valeur, plantations et autrefois captifs. Une distinction s'introduit entre biens hérités et biens acquis, car si le défunt a personnellement pris en gage ou acheté une plantation, celle-ci est héritée par le groupe qui a collaboré avec lui et l'exploite collectivement : il est composé ordinairement de ses frères utérins ou neveux, c'est-à-dire de ses descendants directs. Le droit à hériter des femmes ne peut plus être revendiqué actuellement que si elles sont étrangères ou descendantes d'étrangères.

Ce type de succession à l'intérieur d'un groupe où l'âge relatif de ses membres, et non pas leur degré de parenté, détermine leur ordre de succession, peut être rapproché de la division de la société en classes d'âge.

De leur côté les femmes du segment héritent entre elles des biens féminins, vêtements, articles de cuisine, bijoux, pécule, selon les mêmes principes, mais le groupe cohéritier est restreint aux sœurs utérines et aux filles de celles-ci, qui ont l'habitude de mettre leurs revenus en commun. Une femme étrangère fait caisse commune avec la femme Adioukrou qui l'a acquise, ou la sœur de son acquéreur, qu'elle considère comme sa mère et dont elle devient de ce fait héritière. La séparation de biens qui est très stricte entre les époux est fondée sur celle qui existe entre leurs lignages respectifs. L'héritier laisse cependant à la veuve, tant qu'elle séjourne dans la concession de son mari défunt, un droit d'usage sur la maison et les bananiers qui l'entourent. Il n'y a qu'une situation qui permette à la veuve d'hériter légalement de son mari : c'est lorsque celui-ci est un étranger qui s'est installé en pays Adioukrou. La case qu'il a construite passe alors à sa veuve puis aux héritiers maternels mâles les plus directs. Les esclaves que pouvaient posséder les femmes étaient hérités par le matrilignage en ligne masculine si c'étaient des hommes, en ligne féminine si c'étaient des femmes.

Le matrilignage maximal ne possède pas de biens qui lui soient propres et il n'intervient dans la succession que lorsqu'un segment se trouve sans héritier. Dans ce cas, c'est le segment appartenant à la parentèle la plus proche qui prend la succession. La tendance est de ne pas laisser le trésor de famille quitter le village, lorsqu'il est hérité par un segment d'un autre village, et on le confie soit à l'aînée des femmes du lignage, soit au chef du village, soit à des amis. A l'intérieur de ces unités successives d'héritage, c'est toujours le cadet immédiat qui hérite du défunt. Les droits des héritiers putatifs les plus proches de la *Bosou-sougoum-erm* sont exprimés dans un rite qui consiste, lors des funérailles, à marquer au calcaire les représentants des segments proches de celui du défunt.

Il faut résumer les caractères essentiels de la succession Adioukrou. Contrairement au code civil français il n'y a pas de partage des biens hérités, qu'ils soient collectifs ou individuels. La partie collective des biens maternels reste indivise dans le segment, et est gérée par son patriarche. Les biens personnels sont hérités nominalement par le cadet immédiat, mais l'usufruit en est supervisé par le chef du groupe restreint auquel l'héritier appartient. Correspondant à la structure du matrilignage, ce système d'héritage permet d'éviter l'émiettement des biens et les plantations, loin de se diviser, peuvent au contraire s'agrandir grâce au travail des héritiers successifs.

Il restera à envisager les conséquences de ce type de succession traditionnel et d'en voir l'altération en face d'une économie nouvelle.

C'est à l'occasion des rites funéraires que s'exprime le plus complètement l'unité du matrilignage de même que les relations sociales et les valeurs essentielles de la société Adioukrou. La participation aux funéraires est un devoir obligatoire dont l'inobservance entraîne la rejection du lignage et l'interdiction d'exploiter les palmeraies de famille. Des sanctions magico-religieuses — maladies diverses — complètent ces sanctions sociales.

Le devoir d'assistance aux funéraires s'impose d'abord aux parents appartenant au même segment de matrilignage (*Bosou-sougoum-erm*), puis à tous les segments du matrilignage maximal (*Bosou-sougoum*), aux matrilignages alliés (*Bosou-kpap*), aux parents paternels, à la famille du conjoint du défunt et enfin à toute la collectivité villageoise. Des obligations funéraires existent même encore entre Adioukrou et Dida qu'unissaient de nombreux liens d'alliance.

Il n'est pas de relation de parenté, d'alliance et d'amitié, qui ne trouve son expression dans les échanges funéraires. Il s'agit bien en effet d'échanges où la réciprocité la plus stricte est de rigueur, car chaque groupe doit rendre d'une manière au moins équivalente, et à plus ou moins longue échéance, ce qu'il reçoit — argent, pagnes, nourriture — d'un autre groupe, à l'occasion des funéraires d'un de ses membres. Il est tenu des comptes écrits et rendus publics des recettes et des débits.

Les dépenses prises en charge par le segment de matrilignage qui enterre, sont en partie remboursées par l'aide financière fournie par le lignage paternel du défunt, les matrilignages alliés, les alliés, et le reste est partagé entre tous les segments du matrilignage maximal, proportionnellement au nombre de leurs membres mâles adultes. Le chef de segment répartit ensuite cette cotisation, en sommes décroissantes, des classes les plus âgées aux plus jeunes. Les dépenses comprennent l'achat d'un cercueil, du boeuf du sacrifice, de la nourriture et de la boisson des funéraires, les pagnes offerts faisant partie du trésor familial.

On exige des beaux-frères (*Mi-schia*), c'est-à-dire des étrangers qui ont épousé des femmes du segment de matrilignage, tous les services pénibles qu'implique un enterrement.

Aux devoirs de chacun de ces groupes correspondent des droits qui s'expriment symboliquement au cours de la cérémonie.

Les trois cérémonies funéraires se succèdent dans l'ordre suivant : l'enterrement le lendemain du décès, les petites funéraires le huitième jour, et les grandes funéraires le troisième mois, auxquelles peuvent toujours s'ajouter des cérémonies anniversaires.

L'importance socio-économique des funéraires l'emporte aujourd'hui de beaucoup sur leur signification religieuse. Les anciennes pratiques sont d'ailleurs remplacées par des rites chrétiens : absoute au temple ou à l'église, chants, danses et enterrement religieux. Le patriarche du lignage n'a d'autre fonction rituelle que d'appeler les mânes des ancêtres en versant les premières gouttes de boisson sur le sol, alors qu'autrefois les funéraires s'accompagnaient d'un rite d'expulsion de la mort.

Mais avant tout les funéraires sont une occasion où s'exprime la cohésion du matrilignage, où se discutent ses problèmes, où peuvent s'étaler sa puissance et son influence par cette pratique ostentatoire d'échanges et de gaspillage de biens. Plus est riche le lignage qui enterre, plus couleront les boissons alcoolisées, plus nombreux seront les tam-tamiers, les coups de fusil, les pagnes et les bijoux abandonnés sur le cadavre.

La fête des richesses ou *anbangui* présente les mêmes caractères socio-économiques et se déroule également dans le cadre du matrilignage.

C'est un rite d'agrégation dans la société des hommes riches et considérés, par la dilapidation et l'étalage de richesses, preuve de la résistance économique du nouvel initié. Mais celui-ci n'est pas seul pour soutenir ces frais. Alors que la cérémonie de puberté était à la charge du père, la fête des richesses est une sorte de reconnaissance par le lignage maternel du travail et de l'aide fournie, par ses membres, après qu'ils ont quitté la tutelle paternelle. Du fait que, dans certains villages, cette cérémonie se passe de plus en plus jeune, à l'époque même de la cérémonie de puberté, tout en perdant d'ailleurs sa signification originelle, il arrive que ce soit le père du jeune homme qui en supporte les frais.

L'origine de cette cérémonie est inconnue, mais les Adioukrou qui se plaisent à donner à leurs institutions des origines étrangères prétendent qu'elle leur vient comme le *Lohou*, des *Ebrié*. Cette assertion

semble peu soutenable. Il se peut que la cérémonie *Anbangui* ait pris naissance récemment, mais en tous cas elle est bien dans la ligne des institutions Adioukrou.

Durant cinq semaines, des dépenses, des festins minutieusement réglés vont se dérouler, tandis que la grande parade ne durera qu'une journée. La cérémonie commence généralement le jour qui était consacré au génie du village, et s'échelonne de semaine en semaine chacune ayant un caractère particulier.

La première obligation consiste à offrir à boire aux hommes de la « société *Anbangui* », qui ont déjà fait cette cérémonie, de façon à ce qu'ils admettent le nouveau venu et décident de la date de la cérémonie. Dans certains villages on a conservé l'habitude d'exiger du père de l'intéressé deux sommes symboliques de 100 francs chacune *Kapi-os* et *Kapi-sin*. Elles représenteraient la valeur du captif, que le père autrefois offrait à son fils comme un instrument de travail lorsque celui-ci, ayant terminé sa cérémonie de puberté, allait travailler pour son oncle. Elles marquent donc le passage du jeune homme dans sa famille maternelle qui est maintenant responsable de sa fête des richesses.

Il faut offrir ensuite de la nourriture aux parents et à la « société *Anbangui* ». Dans la concession paternelle deux moutons sont égorgés : l'un est destiné à la famille de la mère, l'autre à celle du père. Aucun parent n'est oublié, du côté du père comme du côté de la mère, les parents paternels, les parents maternels et les *Ayou* ont leurs parts respectives. Les parents paternels (des deux côtés) reçoivent les plus gros morceaux : gigots, reins et testicules — parties masculines par excellence — et le cœur pour les femmes. Aux parents maternels (des deux côtés) on donne les membres antérieurs et les intestins. Les alliés paternels, que sont les *Ayou*, ou enfants des femmes du patrilignage, en tant que parents pauvres, puisqu'ils n'héritent pas, ont droit en compensation à la poitrine, à la tête, au foie et aux pattes.

Les *Ayou* jouent ce jour-là un rôle particulièrement important, car c'est à eux que l'on offre la viande en premier lieu, et leur acceptation est indispensable pour la continuation de la cérémonie. Ils peuvent la refuser ou exiger une part plus grande, sous menace de ne pas exécuter les services qui leur reviennent ce jour là : construire l'apatam, verser la boisson, balayer la concession.

Le même jour, un repas de poisson et d'*attieké* avec du vin de palme est distribué aux membres de la « société *Anbangui* ». Le doyen prélève un peu de nourriture et de boisson qu'il offre aux ancêtres décédés de la société en les priant de recevoir le nouveau venu et de le protéger. Enfin les pauvres ont aussi leur part, c'est-à-dire tous ceux qui étant en âge de passer la fête des richesses, n'ont pu le faire. Autrefois les esclaves seuls osaient sans honte se présenter, aujourd'hui ils sont remplacés par les vieillards et les femmes. Et chaque soir, au cours de cette semaine, la fête se poursuit au son du tam-tam, et des libations de vin de palme (deux dames-jeannes sont nécessaires chaque soir).

La seconde semaine est une période de retraite pour le nouveau riche qui l'annonce en piquant une palme à l'entrée de sa concession et en offrant deux bouteilles de rhum à la « société ». Il est consigné dans sa concession et ne peut sortir dans la rue sous peine d'amende, tandis que les membres de la société continuent à festoyer à ses dépens. Il vit comme un prince, de vieilles femmes se chargent de lui préparer sa nourriture et ses trois bains quotidiens et il passe ces journées à offrir à boire aux visiteurs qui viennent le voir. Sa femme participe à la cérémonie et prépare chaque jour de la nourriture qu'elle envoie à la mère de son mari. Accompagnée de deux demoiselles d'honneur, elle sort plusieurs fois par jour et se promène dans la rue du village au pas de procession, habillée de pages blancs, couverte de bijoux d'argent (c'est la parure de tout rite de sortie : cérémonie de puberté, premières couches).

Enfin, le premier jour de la troisième semaine, il quitte sa retraite pour étaler sa valeur en public : c'est le jour essentiel de la fête. La veille au soir, quelques-uns de ses parents maternels sont allés jouer les griots-mendiants devant les portes de ses parents paternels. Ils chantent les louanges de la famille et en sont remerciés par des cadeaux d'argent. Les femmes de la famille se sont réunies dans une case pour chanter en son honneur, et les membres de la « société » arrivent parés de leurs plus beaux pages et de leurs bijoux en commençant par les classes d'âge les plus anciennes. Ils prennent place sous l'apatam sur des chaises ou des bancs et ce sont les seuls qui ont le droit de s'asseoir, les autres villageois ne sont que des spectateurs qui se tiennent debout derrière eux.

Autre signe distinctif de leur statut, ces hommes fortunés portent tous des couvre-chefs d'une variété

inépuisable, depuis le casque de pompier jusqu'à la casquette de jockey, des cannes non moins diversifiées et des chasse-mouches en queue de buffle.

Ils marquent successivement leur entrée par des danses comiques et grimaçantes, et les bons danseurs sont félicités par des accolades et des billets de banque. C'est ensuite le tour du ou des nouveaux riches de faire leur entrée, accompagnés de leurs femmes et de leur famille. Ils sont revêtus de pagnes somptueux et lourds, de bijoux massifs, bagues, chaînes, simili montres et lunettes. Leurs épouses sont, ce jour-là, enduites de terre jaune. En face des membres de la « société », ils étalent leurs richesses : des coffres pleins d'argent, des tabourets sculptés, des couronnes, des bijoux, etc. Ils miment par le geste et la danse les efforts grâce auxquels ils ont acquis cette richesse qu'ils peuvent montrer aujourd'hui. Une main avancée à plat est le symbole de la domination, des doigts griffus expriment la force de la panthère. Le mécanicien déballe ses outils, le producteur de cacao mime les gestes de la cueillette. Pour les honorer les femmes balaient le sol devant eux et étendent des pagnes sur leur passage. Le cortège distribue de petits billets à la volée et des femmes de la famille portent les quatre bouteilles de gin réglementaires exigées par la « société ». Tous les membres de la « société *Anbangui* » sont parfumés et reçoivent quelques fibres d'une écorce qui sert ordinairement d'éponge et qui est ce jour-là une marque de leur statut.

Le matin du grand jour un apatam a été dressé dans la rue, recouvert des plus beaux pagnes des trésors du matrilignage qui organise la fête. Dans certains villages où les jeunes gens font cette fête à la même époque que le *Lohou*, ils se présentent ensemble par quartier.

Le langage rythmé du tam-tam appelle les assistants. Les membres du cortège familial ayant fait le tour intérieur de l'apatam en étalant leur puissance économique devant la société, vont se ranger sur des chaises, où ils écoutent impassibles des louanges qui chantent la naissance fortunée, la jeunesse bien nourrie, la gloire des ancêtres de la famille.

La démonstration terminée, les membres de la « société » se partagent les bouteilles de gin, droit d'entrée exigé des nouvelles recrues, qui doivent de plus donner 25 francs à chaque classe d'âge de chaque quartier.

Une retraite de un à sept jours est alors imposée aux nouveaux membres, à la fin de laquelle ils sortent en cortège dans la rue, richement parés et accompagnés de leurs épouses. La durée de cette retraite est variable selon le patrilignage auquel appartient l'intéressé. Autant qu'il a été possible de le constater dans un village (Yassap), les patrilignages nobles (*Milowel*) sortent les premiers jours, tandis que les patrilignages de griots (*Nboua-Ngbel*) attendent la fin de la semaine. Dans les principales fêtes traditionnelles — *Lohou*, *Anbangui*, la chasse annuelle collective, la hiérarchie fonctionnelle des patrilignages et des patriclans est respectée et correspond à une organisation sociale qui s'est effacée.

Le premier jour de la cinquième semaine, un repas final est offert aux membres de la société, comprenant deux poulets blancs, du poisson et des ignames. Sept jours plus tard, le nouveau riche a les cheveux rasés, et c'est seulement à partir de l'exécution de ce rite qu'il peut reprendre ses activités quotidiennes et travailler dans ses plantations. L'obligation la plus lourde reste encore à régler. Le 15 décembre, la famille remet la redevance exigée par la « société » (10.000 fr.) que celle-ci partage entre ses membres avant les fêtes de Noël.

Le nouvel initié dans la société des hommes riches sort enfin de cette épreuve après bien des inquiétudes, car il a craint de ne pouvoir répondre aux exigences de la « société », qui lui demandait toujours plus de boisson, de tabac, de nourriture. Il a tenu tête, parfois en s'endettant et il a acquis maintenant le second galon du citoyen libre : la richesse. Il a droit aux places d'honneur, au respect, à la considération, aux louanges. Ce prestige acquis, il doit pouvoir le conserver, c'est une « dette » à vie qu'il a contractée, disent les *Adioukrou*, car, quoi qu'il arrive, à ses funérailles sa famille maternelle devra faire chanter son nom et ses louanges sur le grand tam-tam.

Les dépenses de cette cérémonie sont difficiles à évaluer car elles varient d'un village à l'autre et beaucoup sont des dépenses en nature (vin de palme, ignames, poulets, manioc, huile), qui avaient été réduites depuis quelques années. Certaines d'entre elles sont devenues symboliques : prix de l'esclave, du mouton (40 fr.) du pilon (10 fr.), mais le total constitue une somme de 30.000 à 50.000 francs selon les villages.

Le droit d'entrée était autrefois versé en boisson (*Mar-os*) ; cette somme est en principe revisible avec les cours de l'huile et correspond à la valeur d'un fût d'huile. Elle était en 1950 de 11.000 francs ; puis le prix

de l'huile ayant baissé, elle fut réduite à 10.000 francs. Elle devrait être aujourd'hui de 6.000 francs, mais la « société » qui maintient ses prérogatives s'est refusée à faire la revision.

Il faut évidemment rémunérer tous ceux qui ont pris part à la préparation et à l'exécution de la cérémonie et les nourrir. Puis ce sont les redevances aux membres de la « société » : droit d'entrée (10.000 fr.) bouteilles de rhum et de gin en nombre variable, tabac, et chaque soir, durant quatre semaines, 40 litres de vin de palme et les cadeaux de nourriture. Ce sont enfin les menues dépenses qui s'additionnent : tabac, parfum, poudre, petits billets de banque, alcool, vin de palme distillé, qu'il faut tenir en réserve chez soi durant ces longues semaines pour en offrir aux visiteurs. Les nouveaux initiés éprouvent une angoisse mal contenue de ne pouvoir répondre à ces obligations qui s'accumulent. « Le cœur bat, disent-ils, on est au pouvoir des hommes de la « société *Anbangui* ».

Cette « société » s'étend au-delà du village à tous les villages associés de la fraction : cela est vrai du moins pour la fraction *Bouboury*. Un rite, qui ne demeure qu'à l'état symbolique, exprimait cette union : c'était la passation, d'un initié au suivant, d'un pilon de manioc (*Djen*). Autrefois celui qui se préparait à la cérémonie pilait avec ce pilon les graines d'un arbre appelé d'ailleurs « *Anbangui likn* » (arbre d'*anbangui*) et le dernier jour il ajoutait cette poudre à l'eau de son bain. Des amandes étaient enfilées sur un chapelet qui était suspendu dans la maison : celui-ci indiquait que le propriétaire de la maison avait passé sa fête des richesses. Puis ayant fini de faire usage du pilon décoré, il l'emportait sur la tête dans la rue, en criant « Voilà le pilon d'*Anbangui* qui passe, qui veut le prendre ». Celui des hommes de la fraction qui s'en emparait s'engageait à faire la « fête des richesses » suivante. Il n'y avait qu'un seul pilon pour tous les villages associés. Aujourd'hui une redevance de 10 fr. (*Djen-os*), exigée de chaque nouveau membre, correspond aux droits de passage du pilon d'un village à l'autre.

Dans chaque village, un trésorier secrétaire tient un compte des cotisations reçues des nouveaux membres. L'égalité est complète entre jeunes et vieux, pour le partage des bénéfiques, et la part de chaque membre de la « société » est considérée comme une valeur future qui peut être mise en gage.

La « société *Anbangui* » de chacun des villages associés, a droit de percevoir, de chaque nouveau membre, une cotisation proportionnelle à son nombre d'affiliés et qui correspondait à l'origine à une redevance de 4 francs par tête. On a vu comment, dans cette cérémonie, étaient reconnus les droits des parents tant paternels que maternels et la hiérarchie des patrilignages. C'est un rite d'agrégation et de passage dans une société de notables, dont la richesse est la marque essentielle du statut. C'est certainement la plus originale et une des plus importantes cérémonies de cette société. Son caractère contraignant la rend essentiellement coutumière : lorsque sa famille ne peut la lui offrir, c'est à cette dépense importante qu'un adulte consacre ses premières économies. Engager de telles dépenses en ces circonstances publiques — *Anbangui* et funérailles — n'est point un gaspillage, aux yeux des *Adiokrou*, mais une preuve nécessaire de la puissance socio-économique du matrilignage.

V. LES RELATIONS DE PARENTÉ ET L'ÉQUILIBRE ENTRE LES LIGNAGES

Les relations inter-personnelles ne peuvent se concevoir isolément, c'est-à-dire sans référence à la vie des groupes auxquels les individus appartiennent. Elles doivent être considérées sur deux plans : l'un psychologique et personnel, le second social et collectif. Une expression courante traduit parfaitement la conscience de cette réalité, c'est l'affirmation que tout *Adiokrou* se trouve toujours « entre les mains » de quelqu'un.

Dans cette société où se concurrencent les droits de la parenté paternelle et maternelle, l'équilibre est difficile à maintenir tant entre les individus, au niveau de la famille, qu'entre les patri et les matrilignages et entre les divers matrilignages. Seule une analyse des comportements permet de rendre compte de ces tensions qui ont fréquemment été signalées dans les sociétés à prédominance matrilinéaire.

Vivant et mangeant toute sa vie avec son père, ayant appris de lui à travailler, marié le plus souvent par lui, le fils éprouve à son égard un respect et une affection d'autant plus désintéressés qu'après sa cérémonie de puberté, il entre au service de son matrilignage et que ses droits à l'héritage paternel sont très limités. Le père qui a la charge complète de ses fils pendant plus de vingt ans jusqu'après leur cérémonie de puberté, détient sur eux une autorité qu'il ne partage pas avec les oncles utérins. Durant cette période, le fils travaille avec son père et les *Adiokrou* considèrent que ce devoir équivaut assez justement aux charges d'éducation supportées par le père. Ces devoirs de réciprocité, empreints d'affection, se prolongent toute la vie par des échanges de nourriture et de cadeaux, fixés par la coutume. C'est un devoir filial absolu que de veiller sur son père et de l'entretenir quand il est âgé, alors qu'une obligation semblable n'incombe pas au neveu utérin. Quitter la concession paternelle sans raison est une insulte que l'opinion publique réproouve et qui entraîne nécessairement une rupture avec le patrilignage et le renoncement aux droits qu'il confère.

D'autre part, les droits du père sont limités et il ne peut en abuser. S'il cherche à faire travailler avec lui son fils adulte après sa cérémonie d'initiation, celui-ci considère que ce travail, dont les fruits ne lui profiteront pas, est gratuit, et il cherche à s'en affranchir le plus rapidement possible.

De même, retenu par les intérêts de son propre matrilignage, le père ne peut engager de grosses dépenses pour son fils : celles-ci ne lui seront faites qu'à titre de prêt, et nécessiteront le reversement d'une partie des bénéfices.

Par opposition au père, l'oncle maternel dans cette société, fait figure de bouc émissaire. La tradition le représente comme un avaro dur et cruel. Il exige de son neveu, dès qu'il lui est confié, l'essentiel des revenus de son travail tandis qu'il néglige souvent de répondre à ses demandes d'aide et d'argent. La version populaire du neveu est celle du fainéant qui arrive aux funérailles recueillir des biens qu'il n'a pas contribué à acquérir. C'est le traître, prêt à empoisonner celui dont il lui tarde d'hériter. Les tensions que dévoilent ces images populaires sont confirmées par le fait que les manifestations de sorcellerie se constatent surtout à l'intérieur du matrilignage. Un autre témoignage d'agressivité latente révélant le complexe matrilinéaire, est la croyance dans le pouvoir du neveu de nuire à distance aux cocotiers et aux poules de son oncle, biens hérités en ligne paternelle auxquels le neveu n'a pas droit.

Cependant ces tensions éclatent rarement, et la réalité est loin d'être aussi dramatique. Il est des oncles généreux et d'autres tyranniques, et de toutes façons les relations entre oncles et neveux ne présentent plus aujourd'hui le caractère obligatoire qu'elles avaient autrefois.

Le passage du jeune homme, deux ans après sa cérémonie de puberté, de la tutelle paternelle à la tutelle maternelle, donne lieu à une petite scène symbolique de transfert de pouvoir, car ce changement doit se faire amicalement avec le consentement du père, qui abandonne son fils entre les mains de l'oncle.

Le neveu ne vient vivre près de son oncle maternel, que s'il est orphelin de père et n'a plus d'oncles paternels. Il n'a pas à travailler en permanence avec lui, mais il doit lui rendre compte de ses revenus, et l'aider lorsqu'il en reçoit la demande. En général, le neveu n'est pas nécessairement intéressé à ses affaires, puisqu'il n'en hérite pas directement, et il n'aime guère travailler sur ses plantations. L'oncle, lorsqu'il habite dans un village lointain, et ne demande que de rares comptes à son neveu, peut se montrer libéral et généreux, et leurs relations sont alors plus affectueuses. S'il est satisfait de son neveu, il assumera les dépenses de sa « fête des richesses » (*Anbangui*), celles de la dot d'une femme étrangère, ou lui donnera en mariage sa propre fille lorsqu'elle est née d'une épouse étrangère.

Le frère de la mère est le chaînon essentiel, après le frère aîné utérin, qui relie tout *Adiokrou* à la communauté du matrilignage, dont il est un des héritiers. Il représente donc un principe d'autorité immédiat qui le fait davantage craindre que le chef de lignage.

La pierre angulaire des relations parentales est le couple frères-sœurs utérins. Dire de quelqu'un qu'il est traité comme un frère ou une sœur implique le plus grand attachement que l'on puisse concevoir. Les *Adiokrou* ont l'impression que c'est pour son frère qu'une femme engendre des fils, tandis que les filles d'un homme sont destinées à sa sœur. Il est de coutume, en effet, qu'un homme envoie chez sa sœur ses filles à élever, jusqu'à leur mariage, tandis que celle-ci lui confiera ses fils à le lui majorité. Le frère est constamment



FIG. 1. — Construction collective d'un toit



FIG. 2. — Les concessions s'alignent perpendiculairement à la rue du village

FIG. 4. — Un jeune grimpeur, la ceinture autour des reins, la machette entre les dents, le ciseau passé dans la ceinture

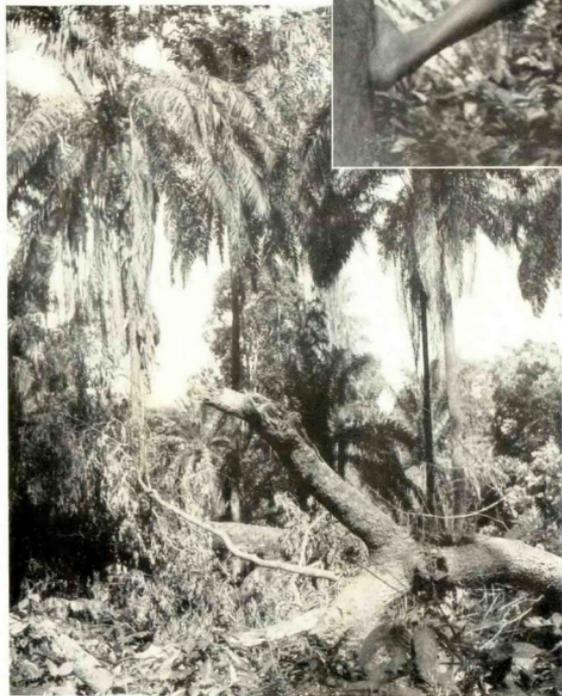
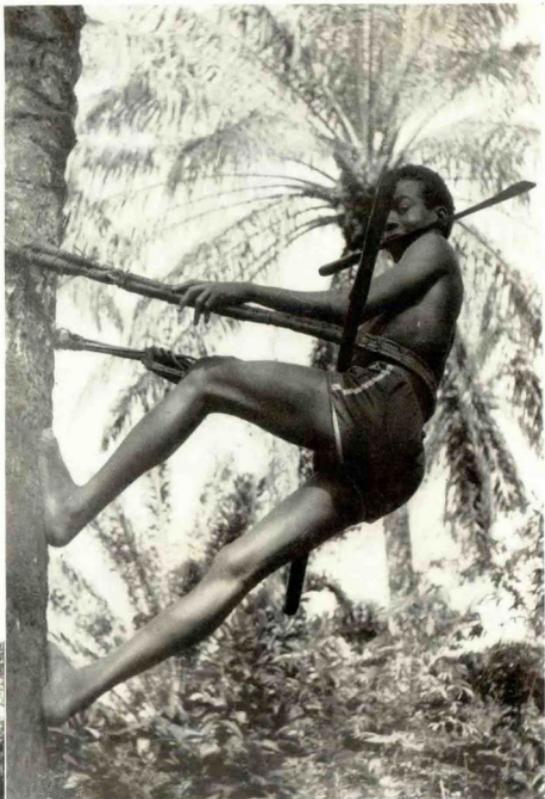


FIG. 3. — La palmeraie naturelle : des palmiers de tous âges, des arbres morts, une végétation envahissante

préoccupé de la santé de sa sœur, de la réussite de son mariage, il la recueillera si elle est divorcée, payera ses dettes, et en toutes circonstances lui viendra en aide.

L'union et l'entente du groupe des frères utérins est indispensable à l'équilibre des relations entre frères et sœurs. Car c'est pour les confier au groupe des frères que les sœurs élèvent leurs fils. Si les règles de la hiérarchie et de la répartition des droits et des tâches, ne sont pas observées entre frères, des conflits et même des scissions peuvent se produire.

Les frères utérins sont soumis à l'autorité de leur aîné qui organise le travail dans la palmeraie maternelle, reçoit la redevance à remettre au chef du lignage, et a le droit de faire interdire la palmeraie à ses cadets en cas d'indiscipline. C'est lui qui garde ordinairement la caisse commune et y fait des prélèvements pour des achats qui deviennent la propriété du groupe des frères. L'entente est difficile à maintenir entre eux, soit que l'aîné se montre paresseux ou tyrannique, soit que les cadets trop indépendants se soumettent mal à son autorité. Plus tard, l'inégalité de richesse, de réussite ou de statuts entre les frères, entraînera de nouveaux déséquilibres dans leurs rapports avec les fils de leurs sœurs.

Les devoirs de mère et de sœur se complètent, alors que ceux de mère et d'épouse sont difficiles à concilier. Ces relations font partie d'une sorte de cycle d'échanges d'intérêt et d'affection entre les trois couples, frère-sœur, mère-enfants, neveu-oncle maternel. La mère a tendance à prendre aveuglément le parti de son frère et celui de ses enfants; ainsi trop souvent elle invite son fils à se détourner de son père, pour aller se mettre plus rapidement au service de ses oncles : étrangère dans la famille de son mari, l'épouse *Adiokrou* est ainsi souvent à l'origine de querelles familiales. L'affection que manifeste la mère pour son fils lui est rendue par l'intérêt constant que celui-ci lui porte. C'est lui, bien plus que l'époux, qui la défendra dans une affaire de justice, et la soutiendra au besoin contre son mari. Alors que les frères consanguins vivent groupés dans la concession paternelle, toute leur vie, c'est entre les fils d'une même mère que se créent les liens les plus durables. Bien que l'instabilité des mariages de leur mère les disperse parfois dans des concessions différentes, ils constituent à cause de leurs intérêts communs, une unité économique. Ceci n'empêche pas le groupe des frères utérins d'assister dans certaines circonstances leurs frères consanguins, mais ce ne sont jamais que des services, qui n'ont pas un caractère de stricte obligation.

Les frères du père détiennent la même autorité de principe que celui-ci sur leurs neveux qui, lorsqu'ils sont jeunes, travaillent indifféremment sur les plantations de leur père et de leurs oncles paternels.

L'*Adiokrou* a conscience que, parmi cet ensemble de relations de parenté, il en existe de privilégiées. Autant les relations frères-sœurs et oncles-neveux semblent favoriser l'expression des valeurs essentielles de la société, accumulation et étalage des richesses, autant les relations entre membres de matrilignages différents, père-fils, mari-épouse, lui apparaissent déséquilibrées. En effet, les devoirs qu'exigent les rôles de père, de mari, de fils ou d'épouse ne sont sanctionnés que par des satisfactions affectives qui ne sont pas dans cette société valorisées à l'égal des compensations économiques.

De même qu'entre les rôles individuels, il existe des conflits d'intérêts entre les lignages et c'est dans la mesure où la coutume leur reconnaît une sorte de « personnalité morale », qu'elle apporte à certains de ces conflits, des solutions institutionnelles.

Toute perte en personnes ou en biens tend à se compenser naturellement par un jeu d'équilibre entre les lignages. Voici un cas typique : un jeune homme, orphelin de père, avant sa cérémonie de puberté, était passé régulièrement sous la tutelle de la famille maternelle de son père, *Yehi-la-l*. Mais, s'étant trouvé en désaccord avec cette dernière, il avait rejoint avant le temps, son oncle *Otobro-la-l*. La famille *Yehi-la-l*, ayant perdu un de ses membres fit venir auprès d'elle un garçon qui n'avait pas encore passé sa cérémonie de puberté et dont le père appartenait au lignage *Otobro-la-l*.

Certains règlements de successions mettent en relief les précautions prises pour respecter les droits des deux lignages. Lorsqu'un homme meurt, laissant des enfants mineurs, son matrilignage hérite tant de ses devoirs que de ses droits. Mais si les orphelins continuent à grimper dans les palmeraies paternelles, ils échappent en partie au contrôle de leur tuteur et le patrilignage du défunt, pour compenser cette perte, cède

pendant la saison de grimpage qui suit le décès l'exploitation complète d'une de ses palmeraies au matrilineage qui a enterré le défunt et supporte la charge de ses enfants.

Cette recherche apparente de l'équilibre d'une part entre les personnes, de l'autre entre les lignages, n'exprime pas l'équivalence des rôles fixés par la coutume. Ce sont les rapports économiques et leur évolution dans le monde actuel, qui permettront de faire apparaître la vraie hiérarchie entre ces rôles et les possibilités de rupture qu'ils impliquent dans une société en transition.

CHAPITRE II

LE TRAVAIL ET L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE

I. LES RESSOURCES ET LE CYCLE DES TRAVAUX AGRICOLES

Le climat et l'environnement géographique ont permis aux Adiokrou l'utilisation de ressources multiples.

Traditionnellement ce ne sont pas des cultivateurs et leur économie a été longtemps basée, comme avant leur dernière migration, sur la cueillette et sur la chasse.

La cueillette des produits sauvages est encore une précieuse ressource en cas de disette. C'est alors que l'Adiokrou déterre des ignames et des patates sauvages, qu'il coupe des choux palmistes et qu'il consomme les graines des régimes avec leur pulpe. Le ramassage des produits de la forêt peut être un appoint régulier au menu quotidien. Les énormes escargots sont très appréciés pour être préparés avec le foutou de bananes, tandis que les grosses larves que l'on trouve sous les stipes des palmiers sont dégustées en brochettes. Au début de la saison sèche des fruits sauvages acidulés ou féculents sont ramassés par les enfants. Plusieurs espèces de fèves grasses servent, pilées, à faire des sauces.

D'autre part, le rituel de certaines cérémonies rappelle l'importance primordiale qu'avaient autrefois les activités de chasse. Trois techniques se rencontrent aujourd'hui : la chasse au filet qui est collective, le piégeage et la chasse au fusil. Ce n'est qu'une ressource irrégulière mais fort appréciée des Adiokrou et qui satisfait d'ailleurs un besoin réel de leur régime alimentaire.

Au contact des populations lagunaires, les Adiokrou se sont adaptés, dès leur installation, aux techniques de pêche. Aussi éloignés soient-ils de la lagune, ils consomment du poisson quotidiennement avec l'*Attiéké* — préparation traditionnelle de la farine de manioc — assaisonnée d'une sauce pimentée. Pour tous les villages riverains de la lagune, la pêche est une occupation importante. C'est le plus souvent la nuit que les pêcheurs partent dans leurs pirogues, avec des filets qu'ils ont fabriqués eux-mêmes. Mais ils disposent, à l'imitation des Edéi, de techniques diverses : grandes trappes en bambous, nasses, harpons, bambous creux. C'est une entreprise individuelle, dans laquelle certains se sont spécialisés en créant des pêcheries qui, bien dirigées, sont d'un rapport substantiel. Les populations qui vivent à courte distance de la lagune ont l'habitude d'aller pêcher en fin de semaine, ce qui leur procure une détente et leur permet d'ajouter du poisson frais au menu du dimanche. Dans tous le pays se vend du poisson fumé, de mer ou de lagune. La saison des pluies pendant laquelle on ne pêche pas est occupée à la confection et réparation des filets et des nasses, qui demandent beaucoup d'entretien.

En rivière et dans les petites mares, la pêche est saisonnière et revêt un caractère collectif. Certains

grands villages disposent, par quartiers, de portions de marigot, ou c'est le village tout entier qui organise une partie de pêche en rivière. Les jeunes garçons partent les premiers à l'aube et répandent en amont de la rivière une poudre de feuilles pilées qui saponifie l'eau et aveugle le poisson avant de l'empoisonner. Femmes, hommes, enfants se répartissent en aval, derrière un barrage de bambous et attrapent les poissons qui flottent avec des nasses, des paniers et à la main même. Le poisson est ramené au village, consommé rapidement ou fumé avant qu'il ne se décompose.

L'agriculture Adiokrou est assez sommaire et la plupart des cultures que l'on rencontre actuellement sont d'importation récente dans la région. Ce sont d'ailleurs celles qui demandent le moins d'effort et de tradition culturelle. Le manioc est leur nourriture de base. C'est une culture qui présente de nombreux avantages : ne nécessitant qu'un débroussaie, elle se récolte au fur et à mesure des besoins pendant plus d'un an, à partir du dixième mois de culture et par son caractère semi-pérenne elle ne nécessite aucun stockage. Les tubercules se conservent en terre, et ce n'est qu'un séjour trop prolongé qui en altère le goût et la texture. Viennent ensuite la banane plaintain, le taro, le maïs et l'igname. Cette dernière culture probablement introduite par les Baoulé, avec son contexte de rites, n'est restée pour les Adiokrou qu'une ressource secondaire, car elle demande plus de travail et de soin que le manioc et la conservation des récoltes exige la connaissance de techniques ignorées des Adiokrou. Il faut ajouter différentes autres cultures vivrières, épices, tomates, aubergines, ananas, papayers, avocatiers, manguiers et cocotiers.

Comme dans toute la Basse-Côte, on rencontre dans les villages Adiokrou des cochons, des chèvres, des moutons qui traînent aux abords des concessions et qui servent d'appoint de viande de consommation, mais ne sont pas élevés pour la vente. Seuls les moutons sont quelquefois livrés au commerce et comme ils ont plus de valeur, ils sont, ainsi que les bœufs, égorgés pour les fêtes. Les quelques bovins que possèdent les Adiokrou sont confiés à des bergers Dioula ou Peul, qui les gardent en savane. L'usage du lait est inconnu et la viande de bœuf ne se consomme qu'à l'occasion de cérémonies importantes, funérailles ou fête de Noël.

Le palmier a été longtemps pour les Adiokrou la plus importante ressource naturelle et la seule leur permettant d'accéder au secteur monétaire. Les fruits de palme et l'huile extraite constituent l'essentiel de l'apport en matière grasse de leur alimentation. Le palmier est aussi exploité pour son vin de palme qui est la boisson traditionnelle.

L'Adiokrou a pleine conscience de la richesse des ressources naturelles de son environnement et il se sait beaucoup plus favorisé que les populations du nord du Territoire. Il ne se plaint que de la trop grande diversité des travaux agricoles qui s'offrent à lui. Son choix a porté, d'une part sur les cultures vivrières faciles, d'autre part sur les cultures industrielles riches rendant possible une élévation de son niveau de vie.

L'introduction du cacao dans la région remonte aux années 1920 tandis que celle du café ne date que de 1931. Les cultures arbustives se sont développées à un rythme rapide, et le véritable bouleversement économique qu'elles ont apporté, a contribué à l'évolution sociale qui se fait jour.

Le climat « attién » auquel est soumis le pays Adiokrou comprend quatre saisons dont d'ailleurs aucune n'est totalement exempte de pluies, et le degré d'humidité reste élevé toute l'année. La langue Adiokrou distingue ces quatre saisons; leurs limites, qui sont d'ailleurs très variables d'une année à l'autre, sont beaucoup plus basées sur l'observation des floraisons, fructifications, constellations dans le ciel que sur le comput des mois. C'est ainsi que le début de la saison sèche est caractérisé par l'apparition d'une grosse fleur rouge *Amatem*, de trois espèces comestibles de fruits sauvages et la montée dans le ciel de la Grande Ourse. Les travaux agricoles se règlent sur de telles observations.

L'alternance de ces deux saisons sèches et de ces deux saisons humides permet un cycle d'occupations assez équilibré et évite les inconvénients de la soudure que connaissent les climats à doubles saisons fortement contrastées. Le seul danger de famine est celui qui provient du pourrissement des tubercules, à la suite d'une saison trop humide. A chacune des saisons de l'année, dont le début était marqué par des cérémonies assurant la fécondité du sol et du gibier — fête des ignames et chasse collective — correspondent des travaux agricoles assez bien déterminés. Autrefois, l'année commençait après la fête de la récolte des premières ignames, mais aujourd'hui, le calendrier romain a été adopté et c'est après les fêtes de Noël-Nouvel An que débute l'année, au début de la saison sèche.

Voici schématisé le calendrier des activités agricoles :

<i>Beyben</i> Grande saison sèche	<i>Ayamesus</i> Grande saison des pluies	<i>F'ampo</i> Petite saison sèche	<i>Mewidj</i> Petite saison des pluies
Fin de récolte du café. Répartition du travail dans les palmeraies. Grimpage collectif et familial dans les palmeraies. Fabrication de l'huile. Débroussage des nouvelles plantations, brûlis, plantation du manioc et de l'igname, butage. Plantation des rejets de bananiers. Débroussage du champ d'arachides et plantation. Concassage du café.	Visites dans les plantations. Concassage des palmistes. Travail au village (réparation des filets, etc.). Récolte des ignames.	Grimpage individuel dans les palmeraies. Nettoyage des cacaoyers et caféiers. Début de la récolte du cacao. Préparation du cacao.	Récolte du cacao et début de récolte de café et séchage. Concassage des palmistes.

La grande saison des pluies qui est la période creuse, pendant laquelle transport et commerce sont en partie bloqués, contraste avec la saison sèche occupée par de nombreux travaux agricoles. Au début de la saison sèche, il faut débrousser alors que la récolte de café bat son plein : ceux qui se sont laissés retarder récoltent du café trop mûr ce qui risque de nuire à la première floraison, ou plantent trop tard le manioc qui pourra en saison des pluies. Les travaux qui peuvent être retardés sont reportés aux saisons pluvieuses : concassage des palmistes, réparation des cases, confection des filets. Les cinq mois d'activité agricoles intenses de la saison sèche sont précédés par une période de grandes manifestations sociales. Les Adioukrou restent alors dans les villages où se succèdent sans interruption des cérémonies funéraires et les réjouissances de Noël marquent la fin de cette période de loisirs.

Le cycle du travail hebdomadaire qui est variable pour les hommes, selon les saisons, est plus monotone pour les femmes qui toutes consacrent deux jours par semaine, le vendredi et le samedi, à la préparation de la farine de manioc, qui constituera l'alimentation du ménage. Dans certains villages où les plantations sont éloignées, le rythme du travail dans les campements est coupé par le retour au village du samedi après-midi au lundi matin. Souvent ils aiment passer le samedi après-midi à la chasse ou à la pêche et le repos du dimanche est observé religieusement et dans un style très européen : longs services religieux, jeux de hasard ou de foot-ball, sieste, séances de coiffure pour les femmes, danses au son du phonographe, visites à des parents et amis des villages voisins.

La journée de travail commence à l'aube, les hommes d'abord, les femmes ensuite, quand elles ont ramené l'eau et le bois, partent dans les plantations ou les palmeraies alors que la brume n'est pas encore dissipée. Dans l'abri rustique qu'il a construit pour se protéger des ardeurs du soleil, le travailleur commence par allumer un feu, sur lequel il fait griller des bananes et des ignames pour son premier repas, puis exécute les travaux sur sa plantation, jusqu'à une heure avancée de l'après-midi.

Le travail est organisé de telle sorte qu'à une même activité — le grimpage aux palmiers, par exemple — sont consacrés plusieurs jours consécutifs de travail.

Les périodes de retraite de la vie active qui précèdent ou suivent certaines cérémonies — le *Lohou* particulièrement — constituent une forme de contrainte sociale ayant des répercussions importantes sur le cycle du travail. Mais seules des études quantitatives permettraient d'estimer les temps consacrés par les Adioukrou aux diverses cultures.

II. LES UNITÉS ÉCONOMIQUES

Comme dans la plupart des sociétés rurales africaines, l'appartenance à un ou plusieurs groupes sociaux détermine les obligations et les droits économiques des individus. A ces relations basées sur le statut social, s'opposent des relations de contrat, plus caractéristiques des sociétés industrialisées. Ainsi l'Adioukrou est appelé à jouer un rôle économique, à différents niveaux sociaux, à l'intérieur de sa classe d'âge, dans le village, dans son lignage paternel et maternel, dans son ménage et sa famille par alliance. Cependant il existe des ébauches d'associations contractuelles indépendantes des statuts de parenté. Ces formes de coopération rappellent par les mécanismes qu'elles mettent en jeu, les rapports de production entre le travail et le capital, tels qu'ils fonctionnent dans les sociétés à un stade avancé de développement.

a. Le village

Le village comme l'individu est une personnalité qui peut être propriétaire de biens. Les fondements de cette propriété sont les droits donnés par la première occupation du sol, le travail des villageois ou une acquisition collective (1).

Le système de la tenure des terres et de ses produits naturels est, en pays Adioukrou, fragmenté et complexe et un relevé du cadastre serait une opération extrêmement décourageante. Dans une palmeraie appartenant à un segment de lignage, se développent des cultures vivrières et des plantations qui sont des propriétés individuelles. La terre, les palmeraies, les plantations constituent trois types de propriétés distinctes.

A l'intérieur des limites d'un village, fixées par des accords avec d'autres villages installés dans son voisinage, le sol appartient à tous ses habitants, qui ont le droit d'y faire des cultures. Cependant c'est le village seul qui a droit de cession de ces terres, et qui exige une redevance de l'étranger cherchant à s'installer. Autrefois le doyen du village était le gérant de ces terres collectives, en tant qu'intermédiaire avec les génies protecteurs des forêts, à l'époque où celles-ci n'étaient que des terrains de chasse. Actuellement il n'existe plus de « chef des terres », et il n'y a aucune distribution des terres entre ses occupants. Celles-ci sont d'ailleurs suffisamment abondantes pour suffire à tous. Les arbres sauvages, kapokier, kolatier, qui poussent sur ce sol, appartiennent à tous les membres du village, tant que celui-ci n'a pas été débroussé, mais dès qu'est faite une plantation, son propriétaire a le droit d'exploiter ces arbres pour son compte. Les bambous demeurent toujours propriété collective du village et leur exploitation constitue un de ses revenus. Ce droit sur la terre et ses produits naturels, créés par l'occupation collective, ne sont cédés que temporairement aux étrangers. Quand un nouveau campement de village se construit, après entente, sur le terrain situé à l'intérieur des limites d'un autre village, le sol et ses produits naturels, bambous, palmiers, ne lui appartiennent pas. Il peut s'en faire octroyer l'usage temporaire, mais il doit payer une redevance annuelle à la collectivité villageoise propriétaire des terres. Avec le temps, cette redevance finit par ne plus être réclamée, mais elle demeure un droit toujours exigible.

Alors que l'usage de la lagune et de la savane, qui sont aussi des propriétés collectives du village, est aisément cédé à des étrangers, le sol de la forêt et ses produits naturels sont par contre âprement défendus. C'est ainsi que les droits concédés aux Ebrié par les Adioukrou dans la région de l'Agnéby, n'ont porté que sur la pêche et l'usage de la terre, tandis qu'ils conservaient la propriété du sol avec l'exploitation des produits naturels, palmiers à huile et bambous. En principe ces droits sur la terre ne sont pas cessibles. Lorsqu'un village se déplace, il garde ses droits de propriété sur son sol et les palmiers qui y ont poussé. Le terrain n'est jamais cédé que temporairement et c'est là une source de conflits incessants entre villages.

(1) Un cas assez rare peut aussi se produire lorsque, pour avoir refusé de participer à un travail collectif, un individu s'est vu infliger une amende qu'il ne peut payer. La collectivité est alors en droit de lui confisquer une plantation ou une palmeraie pour payer sa dette.

La savane n'a, aux yeux des planteurs Adiokrou, qu'une faible valeur; n'étant pas habitués aux cultures en savane et conscients de la plus grande richesse du sol de leurs forêts, ils n'y cultivent qu'un peu d'arachides. La cession de son usage provisoire à des étrangers n'a jamais fait de difficulté. Elle est ouverte à tous comme pacage pour les troupeaux, et les étrangers y font, sans aucune redevance, des cultures de henné et d'arachides. Le village se réserve l'usage des palmiers particulièrement dans les petits flots qui tranchent par leur végétation sur le paysage d'herbes et de roniers. Ces derniers sont inexploités, car les Adiokrou, à la différence des Baoulé, ne savent pas en extraire le vin de palme.

Cependant, dès que sont apparues les possibilités d'exploitation de nouvelles ressources du sol et que des étrangers ont semblé vouloir s'y installer en permanence, les villages se sont inquiétés et ont revendiqué un droit qui, jusqu'alors n'avait pas eu à être défendu. Quelques rares plantations de café ont commencé à se développer dans la savane Adiokrou, mais c'est particulièrement la création de palmeraies européennes qui a contribué à relever, chez les Adiokrou, la valeur de la savane. La première entreprise, celle de «l'Union tropicale des plantations», fut faite à l'époque où les Adiokrou étaient encore inconscients des changements qui allaient s'opérer et il n'y eut pas de cession officielle des terres, seule une compensation de la valeur des palmiers abattus pour l'installation des bâtiments fut versée aux villages propriétaires. Mais cette solution, pourtant traditionnelle, laisse actuellement les habitants insatisfaits, parce qu'ils considèrent que les installations européennes ont un caractère permanent, à la différence des cultures faites par des étrangers indigènes venus temporairement s'installer sur de petites portions de savane. C'est pourquoi la cession de la savane de la région de Débrimou, où se crée une vaste palmeraie industrielle, provoque déjà une prise de position de la part des villages propriétaires. Dans la partie occidentale de la savane, vers Toupah et Cosrou, où de vastes concessions de terrains ont été faites par certains villages pour la culture de l'hévéa, les droits fonciers de ces villages ont été pris en considération et des redevances proportionnelles à la production ont été prévues.

La plus importante des propriétés du village est la palmeraie collective. Elle peut avoir deux origines, soit les déplacements des villages, soit la cession par les groupes familiaux de leurs palmeraies à la collectivité (1).

Comme les palmiers poussent sur des terrains préalablement débroussés, de nombreuses palmeraies collectives sont établies sur les sites des anciens villages abandonnés.

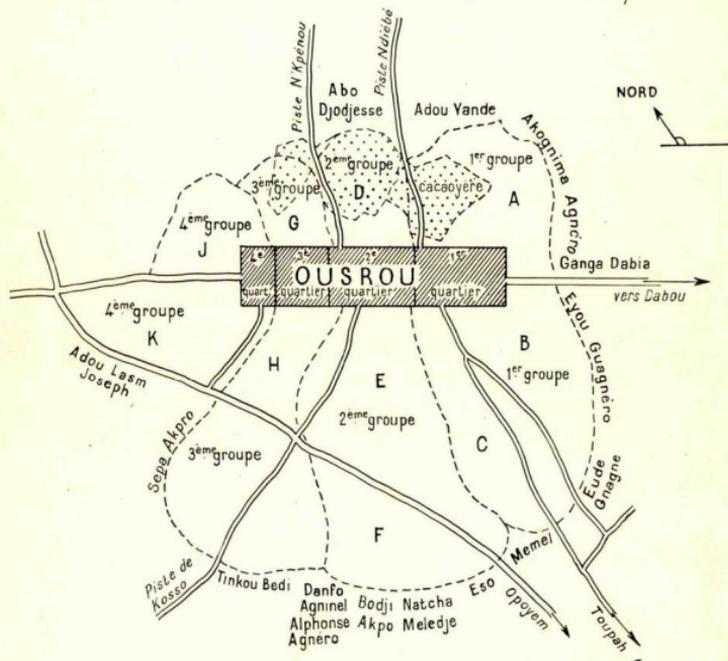
Sur le site du vieux village — appelé *Ebirem* ou *Epsigem* — qui a été débroussé par tous, les palmiers qui y poussent sont la propriété collective du village, de même que ceux qui se trouvent sur un sol retourné à la brousse, après avoir été cultivé et dont la propriété n'est réclamée par aucune famille, ce qui est assez rare. Ces palmeraies sont généralement fertiles, car le sol a été fumé par l'occupation des hommes et du bétail. Il n'y a pas d'exemple de communauté villageoise ayant décidé de fonder, par débroussage, une palmeraie collective. L'emplacement de ces palmeraies retrace parfois visuellement les déplacements successifs d'un village. Lorsque le village est divisé en quartiers, qui se sont déplacés séparément, chacun garde la propriété de son terrain transformé en palmeraies. Il faut évidemment que le village se soit établi dans une partie non appropriée de la forêt, ce qui n'est plus possible actuellement, la plupart des villages récemment déplacés ayant dû s'installer sur des palmeraies de famille, qui ne leur ont cédé que temporairement la place.

La plus grande superficie des palmeraies de village provient de l'abandon à la collectivité de palmeraies familiales. Cette collectivisation totale ou partielle se rencontre dans plusieurs villages (Débrimou, Orbaf, Ousrou, Youhouil).

Ces mesures, appliquées il y a cinquante à soixante ans, ont été doublement motivées. D'une part, l'inégalité de richesses en palmeraies entre les familles d'un même village créait des difficultés d'exploitation, les familles riches en palmeraies mais dépourvues de grimpeurs devant faire appel à la main-d'œuvre des familles moins bien pourvues. D'autre part, les difficultés éprouvées pour collecter l'impôt du village firent naître l'idée d'utiliser les palmeraies à cet effet. Dans les villages actuellement sous ce régime, la renonciation aux droits de propriété a été consentie par les familles dans un conseil général des classes d'âge.

(1) Une autre source exceptionnelle d'acquisition de palmiers collectifs peut être le retour, après utilisation par des étrangers ou occupation par un autre village, du sol du village avec les palmiers qui y ont poussé, ou encore l'acquisition d'une palmeraie de famille comme paiement d'une amende et d'une dette due à la collectivité.

Fig.2 CROQUIS DES PALMERAIES COLLECTIVES
 (Dressé par M^rJ. Gini, Service de l'Agriculture de Dabou)



Légende

- Situation des palmeraies collectives
- Cacaoyères collectives
- A, B, C, Divisions en tranches à l'intérieur des groupes pour faciliter le comptage des palmiers

Lorsque les quartiers ont voulu affirmer leur autonomie, ils ont mis en collectivité les palmeraies appartenant aux familles du quartier, et il en est résulté une palmeraie collective disséminée et tronçonnée, tandis que lorsque la collectivisation s'est faite au niveau du village, chaque quartier possède une palmeraie d'un seul tenant. Le village défend âprement le droit de propriété de ses palmiers et les litiges fréquents qui surviennent entre villages au sujet de terrains inexploités depuis un siècle ou plus, mais qui ont été un ancien site habité, en sont la preuve. Ces querelles incessantes, passées et présentes au sujet de la propriété des palmiers, témoignent que ceux-ci méritent bien le nom qui leur a été donné : *Ar-I-ikn*, arbres de guerre.

A côté des palmeraies, il existe d'autres biens collectifs. Le village est plus rarement propriétaire de caféciers ou de cacaoyers. Ils proviennent généralement de plants donnés par l'Administration, à l'époque de l'introduction de ces cultures, et qui ont été cultivés par le travail obligatoire de toute la population. Ces plantations étant d'un rapport intéressant, certains villages prévoient d'en implanter d'autres sur leur ancien site (Ousrou). En cas de famine, le village peut aussi prendre l'initiative, lorsque le manioc a commencé à pourrir en terre, de faire une plantation collective de manioc qui est alors divisée et exploitée par concessions.

Le travail collectif, par village ou quartier, fonde aussi la propriété de grandes pirogues qui étaient louées pour le transport de l'huile à Abidjan. La liste des biens qui sont propriété collective du village, s'étend d'ailleurs avec les progrès économiques. Plusieurs villages possèdent des bœufs, achetés sur la caisse collective, qui sont égorés et partagés entre les membres de la communauté pour les agapes de Noël. D'autres s'enorgueillissent de leur orphéon, tandis que les achats de machines agricoles prennent de plus en plus d'importance.

C'est dans le cadre du travail collectif par classes d'âge que se réalise l'exploitation des palmeraies du village. La discipline de cette organisation ne devra pas masquer les désavantages et les limites de ce système quant à l'utilisation rationnelle de ces propriétés collectives.

Quoique les modalités de l'exploitation varient de village à village, le travail s'effectue selon des systèmes similaires qui tiennent compte des droits tant des individus que de la collectivité sur les revenus de la palmeraie et de la division de l'année en deux grandes saisons.

C'est seulement pendant la grande saison sèche — janvier à juin — époque du plus fort rendement de la palmeraie, que le travail et la répartition des revenus sont contrôlés par le village, tandis que durant le reste de l'année, les grimpeurs sont libres de récolter les régimes pour leur propre compte.

Le travail collectif de saison sèche qui est obligatoire est organisé presque militairement; il s'exécute avec entrain au milieu des plaisanteries et des chants. Seuls les vieillards appartenant aux deux dernières classes d'âge sont dispensés du travail. A l'époque où les hommes de la troisième classe d'âge constatent que de nombreux régimes sont mûrs, le héraut annonce une réunion publique pour fixer le jour où commencera le travail. Les grimpeurs et toutes les femmes du quartier s'y préparent. Les grimpeurs appartiennent à la première et à la seconde classe d'âge (20 à 36 ans) et sont aidés des débutants de moins de 20 ans et des élagueurs, les *Ngirma* (troisième classe d'âge). Chacun se disperse dans la palmeraie et les *Ngirma* qui ont dépassé théoriquement l'âge de grimper, commencent à nettoyer le dessous des palmiers à la machette.

Le travail des grimpeurs est salissant, fatigant et dangereux. Ils grimpent avec une ceinture s'appliquant d'un côté sur les reins, de l'autre au tronc du palmier (cette partie de la ceinture, faite d'écorces tressées, est plus rugueuse). Les jambes perpendiculaires au palmier, ils s'élèvent en déplaçant alternativement la ceinture puis les pieds, posés bien à plat, les mains dirigeant et maintenant la ceinture qui est fermée par une boucle. Ils serrent la machette entre les dents, tandis que le ciseau emmanché est passé dans une ceinture à la taille. Arrivés sous la frondaison, ils commencent à nettoyer le palmier et coupent à la machette les palmes desséchées. C'est alors qu'ils voient le régime dont ils ont déjà deviné l'existence, en apercevant sur le sol les graines tombées. Ils s'emparent du ciseau, qu'ils ont planté dans le tronc, et entaillent de plusieurs coups répétés le régime à sa tige, qui tombe lourdement sur le sol. Puis ils font le tour du tronc et coupent ainsi tous les régimes mûrs. Il se peut que leur travail soit dérangé par un essaim de guêpes, des fourmis rouges ou un serpent, mais grâce à leur adresse les accidents sont rares.

Le reste du travail est laissé à leurs aînés et aux femmes. Un peu plus tard les *Sété* (quatrième classe

d'âge) se rendent sur les lieux pour inspecter le travail. Ils activent les trainards, constatent les blessures ou accidents, remplacent un grimpeur fatigué par un grimpeur bénévole d'une catégorie supérieure. Du bas des palmiers ils conseillent les débutants, les observent, les encouragent, et leur laissent les palmiers les moins élevés, car ils manient encore maladroitement le long *Lourou*, à bout de bras. Les *Ngirma* rassemblent les régimes tombés et les chargent dans des paniers sur les têtes des femmes. Les plus jeunes qui sont les épouses des grimpeurs font plusieurs fois la navette, avec une charge de 50 kilogrammes, jusqu'à la clairière où les régimes sont entassés. Même les plus âgées ne sont pas exemptes de travail, et elles ramassent toutes les graines éparées. A la fin de la matinée, le travail achevé, hommes et femmes se reposent tout en estimant l'importance de la récolte.

Lorsque les revenus sont destinés à la collectivité, aucune fraude n'est tolérée et personne n'est rémunéré. Le produit de la vente de la récolte est versé à la caisse du village qui a son secrétaire-trésorier.

Cependant la distribution des revenus de la palmeraie ne s'effectue pas toujours selon un mode intégralement collectif, et peut être d'un type mixte où la collectivité et l'individu ont leur part. Ce système est particulièrement fréquent dans les villages où les palmeraies familiales ont été remises à la communauté. Dans ce cas, une part seulement du revenu revient à la caisse collective, le reste étant le bénéfice des grimpeurs et de leurs femmes. Le travail collectif sur ces palmeraies peut alors être comparé à une corvée, équivalent au paiement de la redevance (*Aliuel*) qui est normalement levée par le chef de famille sur les palmeraies familiales.

Ces revenus ont un usage multiple, mais ils servent le plus souvent à payer la totalité de l'impôt et surtout dans les villages les plus importants numériquement (Orbat, Débrimou). Il est intéressant d'examiner dans les détails le fonctionnement de cette organisation à Débrimou.

L'impôt global du village est réparti par quartiers selon son nombre d'imposables, puis chaque quartier établit une redevance par campement, selon l'importance de la palmeraie (chaque palmeraie comprend un ou plusieurs campements). Les *Sété* du quartier (quatrième classe d'âge), répartissent les grimpeurs et les femmes par campement en nombre égal, les travailleurs changeant de campement chaque année. Le plus vieux des grimpeurs est responsable du travail et du paiement de la redevance de son campement. Le travail étant obligatoire pour tous les grimpeurs en saison sèche, il fixe un nombre minimum de régimes à cueillir et dirige le pilage qui s'effectue avec l'aide des camarades de trois ou quatre campements voisins, service qui se rend à tour de rôle. L'huile ou les régimes vendus par le responsable qui paye aux *Sété* le prix fixé de la redevance, ou l'impôt de son campement. Le reste sera partagé entre les grimpeurs et les femmes du campement, selon un tarif fixé par la coutume (cf. Le Ménage). Les palmistes seront également partagés entre les femmes et leurs maris grimpeurs.

Des systèmes plus complexes sont en usage dans d'autres villages, par exemple à Akradio, trois parts sont faites dans les revenus de la palmeraie : une redevance collective pour la caisse de quartier, une seconde redevance plus importante qui est partagée entre les dirigeants élus des palmeraies, chaque homme du quartier étant à tour de rôle, et par ancienneté, responsable d'une palmeraie. C'est en pratique une redevance aux anciens du village, car ce n'est qu'à un âge avancé qu'arrive le tour de chacun d'être nommé gérant d'une palmeraie. Enfin, l'essentiel du revenu de la récolte revient aux grimpeurs et à leurs femmes.

Ces exemples montrent la persistance dans la société Adioukrou d'un esprit communautaire, qui cherche à apporter à certains problèmes économiques nouveaux des solutions collectives. La collectivisation de certaines palmeraies a été motivée il y a une cinquantaine d'années par la naissance de besoins nouveaux comme le paiement de l'impôt, et actuellement encore le maintien de l'organisation des classes d'âge semble lié à une évolution économique rapide du village.

Cette organisation saisonnière du travail au niveau du village lui permet de se procurer des ressources en vue de réaliser des améliorations et des aménagements modernes. Toutes les forces actives peuvent ainsi être mobilisées pendant quelques semaines pour réunir des sommes importantes qui servent à la construction d'une église, d'une école ou d'un dispensaire.

La gestion collective des palmeraies offre toutefois certains désavantages lorsqu'on les considère d'un

point de vue technique. La collectivité s'avère, en effet, plus inapte que l'individu à entretenir et améliorer son capital. Elle n'éprouve pas le souci de l'entretien des palmeraies qui sont laissées à l'abandon : l'exploitation en est encore au stade de la cueillette.

b. Le matrilineage

L'organisation du lignage repose sur une hiérarchie des droits et des devoirs fondée sur les rapports d'âge et de parenté. La propriété nominale d'une plantation n'implique pas un droit d'exploitation strictement individuel. L'Adioukrou est conscient de ce qu'un homme qui n'est pas devenu chef de lignage est théoriquement « entre les mains » d'un de ses parents plus âgé. Cette expression a une signification économique profonde, et des exemples montreront que si s'expriment chez les jeunes des revendications temporaires et des tentatives d'émancipation, la plupart reconnaissent le droit de contrôle des aînés sur la gestion des biens.

Le lignage maternel détient les principaux biens, soit hérités, soit acquis avec les revenus familiaux : bijoux, pagnes, or, plantations et palmeraies, numéraire, tôles d'une maison, pirogue, fusil, animaux domestiques, et autrefois captifs.

L'unité économique est le segment de lignage, dont le chef est le gardien du trésor de famille, les coffres contenant l'or et les pagnes hérités des ancêtres, la caisse commune et quelques plantations de famille, et dont les membres travaillent ensemble dans les palmeraies du lignage. A l'intérieur de ce segment, on a vu comment les biens étaient hérités. Les membres du lignage possèdent des biens personnels, et ils sont susceptibles d'hériter suivant leur rang, des biens de leur segment. Un même lignage peut être dans un village divisé en plusieurs tronçons, portant le même nom, connaissant souvent leurs relations généalogiques, se réunissant aux funérailles, mais formant des unités économiques distinctes, soit parce qu'arrivés à des époques successives dans le village, soit parce que séparés pour des raisons d'intérêt.

La taille de ces segments n'est pas très considérable le plus important qui ait été relevé comprenant 66 membres, hommes, femmes et enfants, tandis qu'il peut n'en avoir au minimum que 3 ou 4.

Tableau

1 ^{re} plantation sous la palmeraie de la famille maternelle.	—————>	Caféiers plantés en 1946, en production, et quelques rares bananiers.
2 ^e plantation sous la palmeraie de la famille maternelle.	—————>	Manioc en production, planté en 1952, et replanté au fur et à mesure de la récolte et caféiers appartenant à un frère.
3 ^e plantation sous la palmeraie de la famille paternelle.	—————>	Bananiers et caféiers, plantés en 1954, ont succédé à une culture d'ignames.
4 ^e plantation sous la palmeraie de la famille maternelle.	—————>	Débroussaie au début de l'année 1955. Plantation d'ignames et de bananiers. Des cacaoyers seront plantés en mai 1955.
5 ^e plantation sous la palmeraie de la famille maternelle.	—————>	Débroussaie en perspective pour une plantation de manioc.

Les cultures vivrières et arbustives d'un planteur d'Aboville, en février 1955.

(Ménage de deux personnes.)

Le contrôle sur l'activité économique des membres du lignage est assuré, théoriquement, par un système d'autorité hiérarchisée, chacun devant rendre des comptes au parent maternel le plus proche soit frère utérin aîné, soit frère de la mère. Le contrôle supérieur doit être assuré, en fin de compte, par le chef du segment, mais on observe en réalité des compromis très divers.

Cette collaboration économique diffère d'ailleurs considérablement, selon les types de travail et de culture. Échappent totalement au contrôle familial, les cultures vivrières, bananes, manioc, ignames, dont chaque homme dispose individuellement et qui lui permettent de satisfaire ses besoins quotidiens. Il s'agit de biens qui ne sont pas hérités, et qui sont le résultat du seul travail individuel. A l'opposé, les palmeraies qui sont propriété commune sont gérées collectivement et nul ne peut y travailler sans se conformer au règlement que maintient le chef du segment, grâce à des sanctions diverses.

On a vu que le fondement de la propriété de la palmeraie maternelle était le travail de débroussage des ancêtres du segment et de leurs captifs. Chaque segment possède en moyenne, dans les villages où il n'y a pas eu collectivisation, de 1 à 6 palmeraies. Certains lignages en sont dépourvus parce qu'ils sont d'origine étrangère ou arrivés récemment dans le village, ou parce qu'ils ont été forcés de les mettre en gage. L'autorité du chef de segment est absolue en matière de palmeraies. C'est lui qui dirige la répartition du travail et touche la redevance. Il a le droit d'user de sanctions envers ceux qui n'observent pas les conditions de travail : interdiction de la palmeraie aux grimpeurs, malédiction, mise en gage de la palmeraie s'il ne reçoit pas les redevances qui lui sont dues.

Chacune des palmeraies est généralement confiée pour une année à une branche du segment, ou même à des étrangers. L'année suivante un roulement permet à chaque groupe de grimpeurs de travailler dans une autre palmeraie, qui peut être plus productive ou plus facile d'accès. Au début de la saison sèche, en décembre, le chef de segment fait disposer des palmes fraîches sur les chemins qui mènent aux palmeraies, pour signifier que l'accès en est interdit et il procède à une nouvelle répartition entre les différents groupes de grimpeurs.

Chaque grimpeur exécute le travail de débroussage pour accéder aux palmiers, de nettoyage et de coupage des régimes, tandis que son épouse assure le portage, aide à la fabrication de l'huile, concasse les palmistes. Traditionnellement, l'huile est préparée dans des campements communs à plusieurs palmeraies, et situés près d'un marigot pour faciliter le transport de l'eau nécessaire à la cuisson des graines et au nettoyage du matériel.

La préparation de l'huile se fait en plusieurs opérations : séparation des graines, fermentation, cuisson, pilonnage, dépulpage, extraction de l'huile. Les graines sont séparées des régimes en frappant ceux-ci à l'aide d'un bâton fourchu; pour accélérer cette tâche, les régimes sont parfois découpés à la machette. La fermentation est nécessaire pour ramollir la pulpe et extraire plus facilement une huile liquide, qui serait granuleuse si les graines étaient trop fraîches. Les graines sont laissées à fermenter, de quelques jours à plusieurs semaines, autrefois dans des silos profonds de deux mètres, actuellement en tas recouverts de feuilles de bananiers.

Dans une même opération de cuisson les travailleurs mélangent les tas de graines à des degrés divers de fermentation auxquels ils ajoutent des graines fraîches. A l'origine c'est dans des barils en bois chauffés avec des pierres rougies que cuisaient les graines. Puis les Adiokrou se procurèrent des marmites en fonte d'origine anglaise, qu'ils utilisent encore aujourd'hui avec des fûts de 200 litres coupés en deux. Les graines additionnées d'un peu d'eau bouillent pendant trois heures environ. Le lendemain de l'ébullition, le pilonnage appelle une nombreuse main-d'œuvre, de 6 à 10 hommes, qui écrasent les pulpes, au son de tam-tam improvisés, et en chantant des chansons spécialement composées pour ce travail.

Ce sont les femmes qui séparent les pulpes des noix de palme en les projetant contre le flanc d'une pirogue épaisse spécialement taillée dans cette intention.

La dernière opération est l'extraction de l'huile à partir des pulpes. Conjointement avec des pressoirs mécaniques, dont il existe plusieurs modèles, les Adiokrou utilisent encore des pressoirs en lianes (*Lir*). C'est un sac en lianes tressées dont l'une des extrémités est fixée sur un bois fixe, tandis que l'autre l'est sur un bois mobile qui permet de tordre le sac sur son axe fixe, par un mouvement ascensionnel et giratoire. L'huile est écrémée en surface, tandis que les impuretés se déposent au fond de la bassine. C'est la femme qui prépare l'huile de seconde qualité (*sik-po-tr*). Après avoir lavé les noix de palme à plusieurs eaux, elle les mélange avec ce qui reste de pulpes et d'impuretés de la fabrication de la première huile, les presse, et les

laisse déposer pour recommencer le lendemain. Cette huile est épaisse, rouge et impure, mais préférée par les Aديوكrou à cause de son goût.

De janvier à mai, on fait ordinairement trois séances de pilonnage, chacune correspondant approximativement à six semaines de travail de grimpage.

Les règlements diffèrent selon les différentes périodes de grimpage. Durant le mois de décembre et jusqu'à la fin des fêtes du Nouvel An, les grimpeurs récoltent pour eux les régimes dont ils font de l'huile de consommation en prévision de la grande fête de Noël. Puis de janvier à juin, pendant toute la saison sèche, ils disposent de la palmeraie moyennant une redevance, que reçoit le chef de segment. Enfin de juin à décembre, pendant la grande saison des pluies et la petite saison sèche, le grimpeur est libre d'utiliser à son profit le produit de sa récolte. Dans certains villages, pendant cette dernière période — la moins productive — toutes les palmeraies sont ouvertes à tous les villageois indistinctement, et non pas seulement aux membres de la famille.

Il arrive que le chef du segment de lignage soit le gérant de palmeraies situées dans plusieurs villages; dans ce cas, il confie leur gestion à des parents résidant sur place.

La répartition des bénéfices de la palmeraie en saison sèche est assez complexe : d'une part les membres du lignage co-propriétaires, chef de segment, oncles, grimpeurs, d'autre part les étrangères, c'est-à-dire les épouses et leurs aides, y participent.

Une redevance, de 20 % environ du revenu total, variable avec l'étendue de la palmeraie, est attribuée au chef de segment, et 40 % reviennent aux épouses des grimpeurs. Celles-ci rémunèrent à leur tour en nature les femmes venues les aider. Enfin, le grimpeur n'est pas libre de disposer de la somme qui lui reste, il doit l'apporter intégralement à son oncle, qui payera son impôt, lui rendra une petite somme pour ses achats personnels, et conservera le reste dans la caisse de famille. Celle-ci servira à payer les impôts des parents plus âgés, à acheter des pagnes pour les funérailles, à célébrer les « fêtes des richesses » pour les neveux.

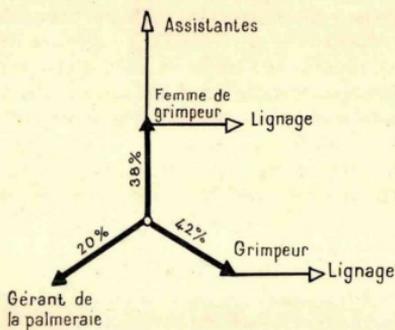


Fig.3 REPARTITION DES REVENUS DE LA PALMERAIE

Pendant la petite saison sèche et le mois de décembre (préparation des fêtes de Noël), les grimpeurs ont droit à la totalité de leur récolte, à charge pour eux de faire des cadeaux à leurs parents et aux aînés du lignage.

Grâce à ce système de répartition des revenus, le lignage tout entier, jeunes et vieux, bénéficie de l'exploitation de la palmeraie, tandis que la caisse collective s'enrichit pour subvenir aux frais importants qui incombent au matrilignage.

Les cultures industrielles de cacao et de café sont celles dont le statut est le plus complexe. Elles sont, en effet, récentes, et ont été par principe intégrées dans le système de collaboration économique du matrilignage. Mais des distinctions apparaissent entre les plantations héritées, qui restent de ce fait sous le contrôle

strict du lignage, et celles créées par l'intéressé lui-même. Si ce principe de supervision et de concentration des richesses était appliqué dans toute sa rigueur, un membre actif ne pourrait disposer que d'un minimum vital lui permettant de se nourrir, de se vêtir, de payer ses impôts et les charges de son ménage. Il pourrait évidemment hériter de biens et plantations d'un parent maternel, son aîné immédiat, mais il n'aurait que la gérance et non la libre disposition de ses biens. Ce cas de contrôle absolu du segment ne se rencontre que rarement : un cas sur les quatorze segments étudiés à Agbaille.

Cette décentralisation du lignage tient essentiellement au développement des plantations de cacao et de café. Le planteur, en effet, n'a plus besoin d'avoir recours à ses aînés pour faire produire une plantation de cacao et de café, et il est enclin à traiter celles-ci, qui sont le produit de son travail, comme ses cultures vivrières. D'autre part, celui qui a ainsi acquis une certaine indépendance dans le travail préfère former son propre groupe de coopération avec des membres plus jeunes de son lignage et se détacher de la branche aînée. Il n'y a pas refus de collaboration, mais restriction du groupe collaborateur. Il ne s'agit point d'acquérir une indépendance totale — ce qui serait imprudent pour la jeunesse, dangereux pour la vieillesse — mais de constituer un petit groupe de coopération à la discipline moins rigide.

Deux tendances se font jour : scission et regroupement. Un homme qui sent que sa descendance va s'éteindre et qu'il sera seul dans ses vieux jours cherche, par tous les moyens sociaux à sa portée, à s'adjoindre des membres isolés de sa famille ou à se donner des descendants. Mais dès qu'un petit noyau de parents se croit économiquement assez fort, il a tendance à se séparer du segment et à fonctionner indépendamment, même pour l'exploitation de palmeraies, qu'il cherche à acquérir par achat ou prise en gage. Cette indépendance envers le segment et son chef a cependant des limites précises : elle n'exclut jamais les obligations de funérailles, sous leur aspect socio-économique (1).

A la mort des oncles, la disparition du contrôle direct laisse à un homme entreprenant la possibilité d'acquérir son indépendance économique. Il s'y efforcera d'autant plus qu'il se sentira entouré de ses frères utérins et de ses neveux. Les responsabilités assumées dès la jeunesse créent un climat favorable pour la formation d'un petit noyau d'associés — frères utérins — auxquels plus tard pourront se joindre les neveux.

Les scissions se produisent au niveau des nœuds généalogiques, les parents les plus proches ayant tendance à se grouper; la collaboration des frères utérins semble d'ailleurs toujours beaucoup plus stable que celle des oncles avec leurs neveux. Les frères ont en effet vécu ensemble depuis leur petite enfance et ont pris avec leur père l'habitude du travail en commun. Tout en continuant cette collaboration, ils acquièrent en vieillissant plus d'indépendance, chacun créant sa propre plantation avec l'aide des autres.

La scission est aussi presque inévitable lorsqu'une des branches du lignage descend d'une femme étrangère ou captive, et particulièrement si le chef du segment est lui-même un ancien captif — acheté ou pris en gage — comme il s'en rencontre encore parmi les hommes âgés. Socialement, leurs droits sont égaux, puisqu'ils peuvent être héritiers et chefs de segment, au même titre que les membres « purs », mais dès qu'ils réussissent à prendre une place prépondérante, ils sont tenus à l'écart et ne trouvent comme associés que leurs propres descendants. Fréquemment, ces isolés cherchent à se constituer leur propre descendance maternelle en épousant des femmes étrangères dont les enfants resteront travailler avec eux (2).

Les mariages avec des femmes étrangères ou captives ont comme conséquence économique une collaboration plus étroite du ménage et de ses enfants; appartenant tous à un même lignage maternel, ils bénéficient en commun des fruits de leur travail. Cependant, l'héritage ne passe pas nécessairement au fils, puisqu'il y a, entre lui et son père, une série de parents qui, par leurs âges respectifs, se placent avant lui dans l'ordre de succession. Dans presque tous ces cas, père et fils cherchent, pour conserver les biens qu'ils ont acquis ensemble, à transgresser les règles coutumières d'héritage.

(1) La seule possibilité d'y échapper d'une manière acceptable, et qui est rare, est d'adhérer à la religion musulmane, dont les rites funéraires sont incomparablement moins fastueux que les rites coutumiers Adioukrou. Accepter de ne pas être enterré traditionnellement, permet d'échapper au devoir de réciprocité.

(2) Un autre procédé qui peut être utilisé par un homme sans descendance, est de donner à un manœuvre étranger le statut de « frère », et de le prendre ainsi que ses descendants comme ses collaborateurs dans une relation économique de pseudo-métayage où il demeure néanmoins le « maître ».

Dans un segment de lignage où il y a eu plusieurs mariages de cette sorte, les membres « purs » finissent par être noyés et évincés du groupe, puisque chaque branche étrangère se constitue en noyau indépendant et l'équilibre du lignage en est rompu.

La différence entre les âges des parents du lignage est une autre cause de séparation. Lorsque, dans la plus vieille génération, les cousins sont tous à peu près du même âge, ou que le neveu n'est pas beaucoup plus jeune que l'oncle, la hiérarchie tend à faire place à l'égalité des relations et les aînés obtiennent difficilement de leurs cadets les services auxquels ils auraient droit. Ces derniers sont alors souvent forcés de faire appel à des manœuvres étrangers.

La pauvreté d'un segment en propriétés collectives — palmeraies et plantations — amène ses membres à travailler isolément ou par petits groupes de frères utérins. Les jeunes gens partent à la ville ou vont s'embaucher sur d'autres palmeraies, et le contrôle de leur matrilignage est alors plus difficile.

L'accroissement démographique d'une branche de segment peut provoquer son éclatement, qui demeure souvent latent jusqu'à la mort de son chef. Enfin la dissociation du segment peut être provoquée par des dissentiments, de vieilles rancunes, des querelles d'héritages ou d'intérêts.

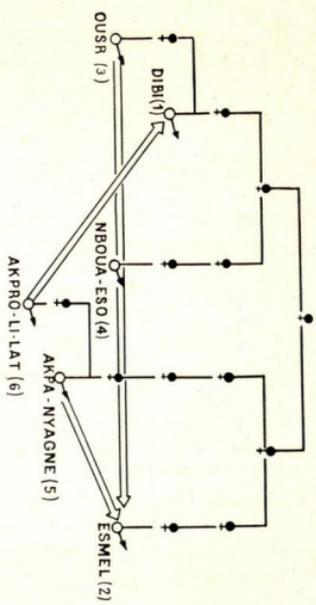
En fait, la collaboration au sein du segment de lignage ne réussit que lorsqu'il n'est pas très étendu, ou que les frictions sont évitées par des arrangements heureux, entre les hommes de mêmes générations, par le partage des charges et des responsabilités.

Après avoir exposé les principes théoriques de la collaboration économique au sein du lignage et les motifs qui tendent à restreindre le groupe de production, quelques exemples vont permettre d'analyser les arrangements adoptés et les résultats obtenus.

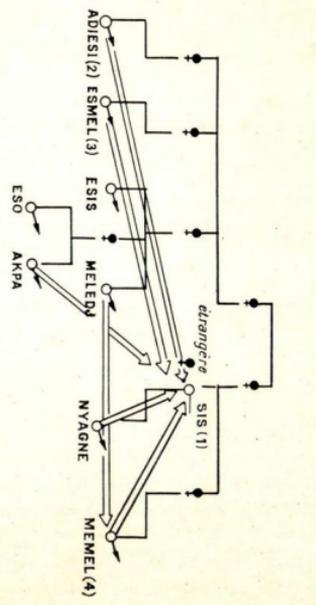
Segment où la scission a été évitée grâce à un arrangement.

Dans ce segment, Dibi se trouve être le chef de cinq membres actifs. Il est concurrencé par Esmel, son héritier immédiat, et neveu classificatoire. Celui-ci a l'avantage d'avoir dans sa branche deux jeunes neveu et arrière-neveu en âge de travailler pour leur famille maternelle. Dibi, ayant hérité de ses deux frères utérins, se trouve à la tête de cinq plantations de cacao et café. Autrefois, il confia à Esmel la moitié des plantations dont il avait hérité, et les bénéficiaires de cette exploitation alimentèrent une caisse commune. Pendant quelques années, Dibi lui confia aussi l'entretien d'une de ses propres plantations, car il était dépourvu de main-d'œuvre. Mais Esmel, ayant créé pendant ce temps des plantations personnelles et étant presque de même âge que le chef du segment, vit venir à lui Ousr. Celui-ci, bien que neveu de Dibi, choisit de travailler avec Esmel, car il était son héritier direct. Ousr et Esmel mirent en commun les bénéficiaires des plantations qu'ils travaillaient ensemble. Lorsque le neveu et l'arrière-neveu d'Esmel furent en âge de joindre leur famille maternelle, ils vinrent le trouver. Quant à Nboua-Eso, héritier d'Ousr, et qui n'avait plus d'oncle proche vivant, il était sous l'autorité directe de Dibi, son oncle classificatoire, auquel il rendait compte de son travail, jusqu'à ce que celui-ci ait accepté de subvenir aux frais de sa « fête des richesses ». C'est alors qu'il se sépara pour travailler seul sur ses propres plantations. Esmel ayant rallié toute la main-d'œuvre du segment, laissait Dibi seul avec de nombreuses plantations. Le chef de segment ne pouvait trouver d'issue à cette situation que par un arrangement, car il n'avait pas de descendants directs à opposer à son concurrent, enrichi par son travail, et qui était son héritier. C'est alors qu'à la suite d'un conseil de famille, Esmel accepta de laisser partir sous le contrôle de Dibi, son arrière-neveu Akpro-li-lat, qui n'avait pas plus d'intérêt d'un côté que de l'autre, étant donné son ordre éloigné de succession, gardant avec lui Ousr, son héritier direct, et Akpa-Nyagne, son neveu.

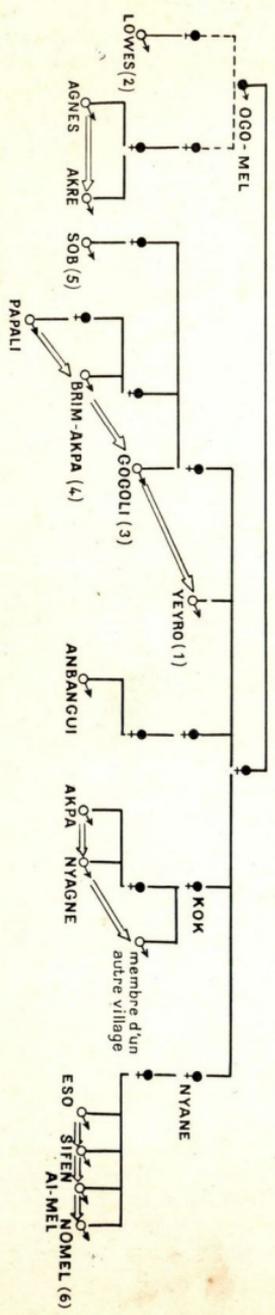
Esmel s'est constitué une caisse séparée, alimentée par les revenus de ses plantations et de celles des subordonnés; comme il n'apporte rien à la caisse commune du lignage que gère Dibi, il a été entendu que les dépenses des funérailles seraient réglées moitié sur la caisse d'Esmel, moitié sur celle de Dibi. On se rend compte, par cet exemple, comment les principes de succession sont un obstacle à la collaboration économique des parents les plus proches. Ousr n'aurait pas quitté le frère de sa mère s'il n'avait été l'héritier de son cousin éloigné Esmel; de même Nboua-Eso ne se serait pas isolé, si, de par son ordre de succession, il avait eu un intérêt immédiat à vivre dans l'orbite d'un de ses oncles.



a. - Segment où la scission a été évitée grâce à un arrangement.
 (1) (2) Ordre respectif des héritiers



b. - Centralisation d'un segment.



c. Décentralisation d'un segment numériquement étendu

Fig. 4. COLLABORATION ECONOMIQUE AU SEIN DU MATRILOIGNAGE

Centralisation d'un segment.

Ce segment de lignage est un de ceux qui a le mieux réussi à utiliser tous ses membres actifs et dont l'esprit de collaboration a fait la force et la richesse. Le chef de la famille, Sis, dirige sept de ses parents dans son village, et un huitième, Adiési, qui vit dans le village où s'est mariée sa mère, et qui rend compte à Sis, dont il est l'héritier direct, de la gérance de ses propres plantations. Leur caisse n'est pas commune, puisqu'il n'y a pas transfert d'argent d'un village à l'autre, et Adiési dirige aussi, dans le village où il vit, une des palmeraies de son segment, sous le contrôle de Sis.

De fréquentes visites entre les parents vivant dans ces deux villages situés à 5 kilomètres l'un de l'autre, permettent d'entretenir des relations étroites.

Sis, qui est âgé, a confié la gestion des palmeraies maternelles à Memel. L'exploitation des plantations héritées dans le segment est confiée aux quatre aînés du lignage : d'un côté Sis lui-même travaille avec un de ses neveux Esmel, tandis que Memel est responsable, avec Meledj, du second lot de plantations.

Chaque groupe conserve son indépendance dans l'organisation du travail, décide des frais de main-d'œuvre à faire; lorsque la récolte est terminée, une partie des bénéfices est gardée par Sis, le chef de segment, pour la caisse du lignage.

A ces activités à intérêt familial, s'ajoutent pour chacun le travail sur les plantations personnelles.

Les plus jeunes membres du segment, dont certains sont encore des grimpeurs, ne participant pas encore à l'exploitation des plantations de famille, demeurent plus indépendants. Nyagne, le fils de Sis, a une situation particulière, du fait que, sa mère étant étrangère, il appartient au matrilignage de son père. Il s'est trouvé un emploi à l'extérieur comme commis et c'est grâce au capital de la caisse du segment qu'il a pu acheter un camion, à charge pour lui de remettre tous ses bénéfices au lignage. Deux autres jeunes hommes se sont créés une situation en dehors du lignage : Eso comme catéchiste, et Esis, qui, ayant refusé autrefois de rendre compte de son travail dans les palmeraies, s'est constitué des plantations de bananiers. Enfin, Akpa, qui a 32 ans, travaille d'une manière très indépendante, mais sous le contrôle du chef de lignage. Il a fait ses propres plantations, qu'il fait nettoyer par des manoeuvres : café, cacao, arachides, bananes et cultures vivrières. Il ne travaille que depuis cinq ans, dans sa famille maternelle, son père ayant encore besoin de lui, et ses oncles ne l'ayant pas réclamé. Il est appelé à remplacer un de ses oncles dans la gérance des palmeraies familiales. Le chef du segment ou un autre de ses aînés réclament parfois de lui une aide temporaire pour débrousser ou récolter leur cacao, et il continue à grimper dans les palmeraies : ce sont les seuls services qu'il rend à sa famille.

Grâce à une répartition équilibrée de ses travailleurs, et à l'importance de ses plantations héritées, ce segment a pu entreprendre quelques investissements : achats successifs de camions de transport et construction d'une maison en dur, pour le chef de lignage. On se trouve ici en présence d'une collaboration permettant une mise en valeur effective du capital familial et laissant cependant à chacun une part d'indépendance.

Décentralisation dans un segment numériquement important.

Ce segment représente un type de décentralisation, mais sans que l'équilibre et l'entente entre ses quinze membres actifs ait été rompu. Yeyro est le chef de segment, qui détient le coffre hérité des ancêtres et dirige les deux palmeraies où grimpent dans l'une les descendants de la branche d'Ogomel, dans l'autre les descendants de Kok. Une autre branche, celle de Nyane, possède ses propres palmeraies, prises en gage.

Yeyro forme avec les descendants de sa sœur un groupe de collaboration, comprenant des membres de quatre générations : lui-même et son neveu Gogoli, déjà âgé, le neveu de celui-ci Brim-Akpa, qui est aidé par son propre neveu. Brim-Akpa, étant donné son âge, son expérience et son caractère entreprenant, organise le travail effectif. Après avoir vécu vingt ans en ville, il est rentré au village pour remplacer son oncle qui vieillissait. Les plantations qu'il gère ont toutes été plantées par ses aînés, Yeyro et Gogoli, dans les palmeraies de la famille, et il continue à les agrandir chaque année. Il a été le premier au village à entreprendre une plan-

tation intensive de bananiers. Un campement a été installé dans la plus grande cacaoyère (9 hectares), avec des séchoirs à cacao, et où vivent les manœuvres. Brim-Akpa et Gogoli rendent compte au chef de segment de leur gérance tout en vivant largement sur les bénéfices de leur travail. Les économies du groupe ont permis l'accroissement des plantations et l'achat d'un camion de transport. Sob, qui est un neveu de Gogoli, n'a pas trouvé place dans cette association. Il avait travaillé avec son frère aîné, dont il hérita à sa mort, et il reste seul à exploiter ses plantations et celles qu'il a héritées.

Le second groupe, formé des petits-fils de Nyane, est économiquement indépendant, pour la raison suivante. Le fils de Nyane mourut jeune et son héritage passa à Gogoli, et non pas à ses quatre neveux. Déjà orphelins de père, les quatre frères utérins, se trouvèrent sans contrôle familial direct. L'aîné des frères, Nomel, entreprenant et courageux, en profita pour se rendre indépendant. Il commença par monter une pêcherie sur la rive de la lagune appartenant au village. Bon pêcheur et économe, il réussit à se constituer en quelques années une petite fortune, qui lui permit de faire face à la crise de 1936. Puis il abandonna sa pêcherie pour s'installer comme planteur au village. Désormais enrichi, sa première occupation fut d'utiliser ce capital aux dépenses coûteuses de la « fête des richesses » pour lui-même et ses frères. Une fois la crise passée, Nomel acheta un taxi, qu'il confia à son frère cadet qui en devint le « capitaine », tandis qu'il employait un chauffeur à 10.000 francs par mois. Le frère cadet dilapida les bénéfices de l'entreprise, et Nomel revendit le taxi. Ses plantations prospérant, il accumulait ses économies dans une cantine en tôle, enfouie en terre. Il s'aperçut un jour qu'une bonne partie des billets avait été mangée par les termites. Cette mésaventure lui valut les moqueries des villageois déjà jaloux de ses succès. Il place maintenant son argent dans ses plantations : prise en gage d'une plantation de café et d'une palmeraie de famille, et il songe à installer une boutique au village.

La collaboration des quatre frères dans leurs plantations ne consiste pas dans un travail collectif, mais dans la mise en œuvre commune de leurs bénéfices. A tour de rôle, chaque frère a créé ses plantations, aidé par les autres, mais ensuite ils y travaillèrent individuellement avec leurs femmes. Pour la récolte, les aînés réclament quelquefois l'aide des cadets, qui leur doivent obéissance. Mais ces derniers, ayant trouvé incorrect de n'avoir reçu aucun pourcentage sur la récolte, pour l'aide qu'ils avaient apportée, laissèrent l'année suivante leur frère aîné s'en tirer seul avec quelques parents bénévoles.

Les frères ne mettent en commun qu'une partie des revenus de leurs plantations, de même que les bénéfices du grimpage dans les palmeraies en saison sèche. Ils possèdent ainsi une caisse commune alimentée annuellement. Même dans un groupe fraternel comme celui-ci, les frictions sont inévitables. Les cadets reprochent aux aînés qu'ils veillent sur leurs intérêts communs, leur avarice, et ceux-ci parviennent mal à brider l'esprit d'indépendance des premiers. C'est pourquoi les quatre frères se sont associés par couple, les deux plus jeunes étant encore grimpeurs, vivent ensemble et ont un budget commun. L'indépendance de ce groupe a été admise par le segment, il vit sur lui-même, mais participe à toutes les dépenses communes de la famille (funérailles).

La branche de Lowes se trouve isolée du segment, par son origine, car elle descend de deux captives achetées par un ancêtre, l'oncle du chef de lignage actuel. Lowes, le plus vieux de cette branche divorça sa première femme pour épouser une étrangère, dont les enfants appartiennent à son matrilignage : c'était une tentative de repliement motivée par son origine. Mais elle échoua d'abord, car d'une part, son fils unique et son frère moururent, le laissant sans collaborateurs, et d'autre part, ses neveux, n'étant pas ses héritiers proches, préférèrent se désolidariser de lui.

Les petits-fils de Kok, Akpa et Nyane, ont travaillé longtemps pour leur oncle, et après sa mort, c'est au frère de ce dernier, habitant un autre village qu'ils se sont attachés, mais ils gardent une grande indépendance dans la conduite de leurs affaires qu'ils dirigent ensemble. Leurs plantations étant situées à côté de celles de leur cousin Anbangui, ils ont l'occasion de se prêter une aide mutuelle. Ce dernier n'ayant pas d'oncle, et n'ayant été réclaté par aucun membre de sa famille maternelle, s'est installé seul mais participe comme les autres aux dépenses communes du lignage.

L'exemple de ce segment montre comment des coupures peuvent s'opérer selon certains clivages déterminés par la parenté et l'âge. Il existe une tendance pour les hommes à se grouper suivant l'appartenance

à une même branche, et à l'intérieur de ce segment le groupe des frères utérins semble une base de collaboration plus effective que la relation oncle-neveu qui soulève souvent des conflits.

Malgré les tendances à l'individualisme économique que l'on a observées dans les exemples précédents, le rôle du matrilignage reste capital. La collaboration de ses membres et la mise en commun des revenus de leur travail, permet le développement d'entreprises et l'extension des plantations. Les femmes travaillent elles aussi pour leur famille maternelle (cf. Économie du ménage), et en retour le lignage est responsable de leurs dettes, des remboursements de divorce et des frais de funérailles.

Les responsabilités du lignage vis-à-vis de ses membres sont importantes puisqu'il assume leurs dettes, et se charge d'autres dépenses sociales telles que : remboursement en divorce, fêtes des richesses, funérailles. Cependant cette réciprocité des relations entre le lignage et ses membres ne joue pas de façon automatique : c'est la collaboration dans le travail qui fonde les droits en retour. Il n'y a que l'héritage dont on ne puisse en principe changer l'ordre de succession. C'est dans le domaine de ces relations que l'évolution économique marque le plus fortement les changements sociaux.

c. Le patrilignage

C'est le travail commun des parents paternels qui fonde les droits économiques du patrilignage, beaucoup plus que la propriété et sa transmission.

Travail, services, cadeaux, sont les types de relations économiques entre père et fils dont les liens restent étroits au cours de leur existence. Mais ils ne possèdent aucune caisse commune, et les biens qu'ils se transmettent sont relativement de peu de valeur : la case, les arbres de la concession, les filets de chasse, les petites plantations contiguës aux concessions, les objets personnels. Il n'y a que les palmeraies qui peuvent être propriété commune du segment de patrilignage. Les obligations économiques entre le père et le fils qui ne mettent pas en cause le lignage, sont limitées par rapport à celles du matrilignage : cérémonie d'initiation du fils, payement de la dot, participation secondaire aux funérailles.

C'est au cours de son enfance que le fils est initié par son père aux travaux agricoles : le maniement de la machette, les premières leçons de grimpage, le buttage des ignames et le dur débroussaie. Il est alors fier d'accompagner son père et de le seconder dans les plantations. Plus tard c'est son père qui l'enverra grimper dans la palmeraie paternelle et le fils, jeune encore, lui remettra ce qu'il gagne.

Mais au fur et à mesure qu'approche sa cérémonie d'initiation, il s'impatiente de ne pouvoir consacrer plus de temps à créer des plantations personnelles. Que lui restera-t-il du travail qu'il a accompli pour son père ? Ses besoins augmentent, il n'a pour faire vivre sa jeune femme que ses petites plantations d'ignames et de manioc, quelques bananiers et les sommes peu importantes que lui laisse son père pour son grimpage.

La tension est plus grande encore si sa mère, comme il arrive souvent, l'incite en cachette à aller retrouver son oncle le plus vite possible. Des disputes s'élèvent souvent à ce sujet entre mari et femme. La coutume exige cependant de faire taire ces ressentiments, car il est considéré comme très important que le passage de la tutelle du lignage paternel au lignage maternel se fasse dans la paix, sans rancune ni regret. Le fils se sentira alors plus libre d'exprimer ses sentiments envers son père avec lequel il continue à vivre et qu'il soutiendra jusque dans ses vieux jours.

L'organisation du travail dans la palmeraie paternelle est sensiblement la même que dans la palmeraie maternelle. Le chef du segment de patrilignage confie la palmeraie aux grimpeurs, qui doivent lui payer une redevance et remettre leurs gains à leurs pères. Il est évident que des membres du patrilignage qui ne sont plus soumis à son contrôle peuvent continuer à y grimper, ils sont alors traités comme des étrangers et remettent leurs bénéfices à leurs matrilignages respectifs. Il arrive fréquemment que même après le *Lohou*, les jeunes gens continuent à grimper dans les palmeraies paternelles, ou qu'un chef de matrilignage fasse grimper ses jeunes fils dans les palmeraies de sa famille maternelle.

Comme le fondement essentiel de la propriété collective de cette palmeraie est le travail de débroussaie : d'un ancêtre aidé de ses fils, tous ses descendants y ont un droit d'usage. Ces derniers peuvent être dispersés dans différents villages, où ils possèdent d'autres palmeraies qui sont la propriété exclusive de leur segment

dont un ancêtre, plus proche, fut le fondateur. Il y a donc des palmeraies appartenant au lignage maximal et d'autres à des segments de lignage. Pour y conserver leurs droits d'usage, les parents paternels doivent manifester leur rattachement au lignage en acceptant de participer aux funérailles des parents paternels.

S'il n'y a qu'une palmeraie, elle est confiée à tour de rôle aux branches du segment de lignage, sous la direction de l'aîné des frères consanguins. La répartition des bénéfices de la palmeraie paternelle diffère de celle de la palmeraie maternelle. La redevance, au lieu d'être versée au seul doyen du lignage, est due à chacun des « pères » de la génération la plus ancienne : dans le cas où cette redevance n'est pas partagée entre eux, la palmeraie peut leur être confiée à tour de rôle ainsi qu'à leurs descendants. L'argent que le grimpeur a gagné dans la palmeraie et qu'il remet à son père, servira à payer les impôts, à rémunérer les femmes, à pourvoir aux dépenses quotidiennes du ménage. Mais les économies qui peuvent rester une fois ces dépenses faites, vont s'ajouter aux revenus maternels. Il y a donc passage des biens paternels aux biens maternels alors que l'inverse n'est jamais possible. Pour payer une dette personnelle, le chef de lignage peut aussi bien gager une des palmeraies paternelles que maternelles dont il a la gérance : c'est une entorse à l'indépendance de la propriété paternelle, puisque c'est le matrilignage qui est responsable des dettes. Une autre coutume souligne cette subordination des biens paternels. Lorsqu'un homme meurt, ne laissant que des enfants mineurs, son matrilignage est en droit de réclamer l'exploitation de la palmeraie paternelle pendant l'année suivante. Pour comprendre cette pratique traditionnelle, qui n'est plus obligatoire aujourd'hui, il faut rappeler que les fils orphelins passent sous la tutelle de la famille maternelle de leur père, jusqu'à leur cérémonie d'initiation. Celle-ci hérite des devoirs et des droits du défunt, dont fait partie l'exploitation de la palmeraie paternelle.

Les petites plantations paternelles attenantes aux concessions n'existent pas dans tous les villages et il semble qu'elles soient une des expressions récentes des effets du patrilignage pour acquérir plus d'indépendance. On a vu que le sol du village occupé par les concessions paternelles revenait de droit à toute la collectivité. Ces concessions se prolongent par un tas d'ordures, plus ou moins étendu, au-delà duquel commence la brousse (*Akp*), avec ses plantations et ses palmeraies. Ces plantations sont toujours limitées, soit par des accidents naturels — tel un marigot — soit par des palissades. Il n'y a guère plus de dix ans que les villageois ont estimé que ces quelques ares de terre riche feraient d'excellentes plantations de cacao et de café, qui s'ajouteraient aux quelques pieds de bananiers, aux plants de taro, traditionnellement plantés près des concessions. Aujourd'hui, il n'est pas un pouce de ce terrain qui ne soit utilisé, chacun des habitants d'une concession cherchant à y cultiver son lopin de terre. Le père cultivant ces petites plantations avec ses fils vivant dans sa concession, il était naturel que celles-ci, situées sur le terrain de la concession paternelle, travaillées par le groupe paternel, fussent héritées par lui. Ce cas est d'ailleurs le seul admis par la coutume : les plantations faites sous les palmeraies paternelles dont la terre appartient à la collectivité, sont héritées par le matrilignage.

L'exploitation de ces plantations est très différente de celle des plantations maternelles, pour la raison précédemment constatée à propos des palmeraies, qui est l'absence de caisse commune entre les usufructiers paternels. Celles-ci étant un héritage des frères consanguins, et de tous leurs fils, sont exploitées collectivement. Attachées à la concession, elles ne peuvent être divisées et seuls les héritiers qui y habitent participent aux bénéfices. S'il s'agit de frères germains, ils se partagent également le produit de la récolte, en laissant une part légèrement supérieure à l'aîné, tandis que s'il y a plusieurs groupes de frères consanguins de mères différentes, chacun exploite la plantation à tour de rôle et c'est l'aîné des frères utérins qui garde les bénéfices. Aussi peu importantes que soient ces plantations, les parents paternels y sont aussi attachés qu'aux quelques arbres fruitiers qui avoisinent leur concession et qu'ils connaissent un par un.

De même les cocotiers qui ombragent la rue appartiennent aux parents de la concession située à leur pied. Comme bien d'autres, cette propriété n'est pas à l'abri de l'emprise du matrilignage et on prétend que la seule présence du neveu suffit à arrêter la croissance du cocotier.

Un des autres aspects économiques des relations entre le père et le fils est l'échange de nourriture. Le fils vit et mange avec son père aussi bien après qu'avant son mariage et lorsqu'il est marié, ne manque pas

de débrousser pour sa mère, surtout si elle est veuve, une plantation de manioc près de celle de sa femme. Un vieillard peut être aidé par ses frères et parents utérins, mais c'est son fils qui le logera et le nourrira. Cette même forme d'échange existe entre frère et sœur, mère et fille, beau-fils et belle-mère, belle-fille et belle-mère, mais d'une manière temporaire, et elle n'a pas une signification sociale aussi importante qu'entre père et fils. La manière traditionnelle d'exprimer la désapprobation d'un père envers son fils est de lui refuser la nourriture que celui-ci lui envoie. Après la mort du père, c'est une obligation de l'aîné des frères, de recevoir ses cadets lorsqu'il a de la nourriture en abondance chez lui ou qu'il a eu de la chance à la chasse ou à la pêche. De même, c'est chez sa mère que la fille mariée revient fréquemment manger, lorsque son mari est absent ou peu fortuné, et elle lui envoie quand elle le peut, des ignames, du manioc ou des bananes.

Le fils ne ramène ni gibier ni poisson qu'il ne partage avec son père, qui d'ailleurs lui retourne son cadeau à la prochaine occasion. Chaque jour les fils font envoyer un plat de nourriture chez leur père, et ils se trouvent rassemblés pour prendre leur repas en commun, tandis que les femmes mangent de leur côté. Grâce à cette vie commune et à ces échanges fréquents de services et de cadeaux, la cohésion du groupe paternel n'est pas atteinte par la nouvelle orientation économique des fils devenus adultes. Le ménage n'est pas chez les Adioukrou la principale unité de consommation et toute leur vie, hommes et femmes restent attachés économiquement à leurs propres parents.

Ce rôle économique restreint n'exclut pas un certain dynamisme et il faut noter des tentatives de types de collaborations nouvelles entre parents paternels. L'exemple de la création d'une petite entreprise a pu être observé dans un village lagunaire. Un segment de patrilignage comprenant un assez grand nombre d'adultes, décida de s'ériger en association — le mot est passé dans le vocabulaire Adioukrou — et de créer une entreprise de transport. Hommes et femmes acceptèrent de travailler ensemble à la fabrication d'une grande pirogue. Ce travail obligatoire et organisé par classes d'âge, ne nécessita aucune mise de fonds initiale, et la pirogue fut exploitée collectivement pour le transport des voyageurs et des marchandises sur la lagune. Baptisée du nom de l'ancêtre, fondateur du segment, elle fut confiée à un de ses membres, chargé de gérer les bénéfices de l'entreprise. Ceux-ci de l'avis des associés doivent servir à l'achat d'une concasseuse à palmistes qui sera louée aux habitants du village. Ce même segment de lignage met parfois en collectivité les revenus individuels de ses palmeries, qui s'ajoutent aux bénéfices de l'entreprise de transport. Que deviendra le capital résultant du travail de l'association? Seule l'exploitation commune permet d'éviter sa dispersion et le passage aux biens maternels. C'est cette nécessité de faire fructifier collectivement le capital commun qui fait le dynamisme de cette collaboration paternelle.

d. Le ménage

Alors que l'économie du lignage maternel est essentiellement axée sur le capital, celle du lignage paternel sur le travail, le ménage se situe à la rencontre de lignages aux intérêts opposés. Cependant, il est l'unité élémentaire de travail et c'est pourquoi la coutume règle d'une manière précise les droits et les devoirs économiques des époux et la séparation stricte des biens acquis.

La division du travail entre sexes laisse à la femme, à côté des activités domestiques et du portage, l'essentiel du commerce, tandis que sa participation aux activités agricoles est beaucoup moins considérable qu'elle ne l'est dans beaucoup d'autres sociétés africaines. La femme Adioukrou n'a en fait que peu d'intérêt pour les travaux de la terre. On ne voit nulle part de ces jardins potagers soigneusement entretenus qu'elle pourrait faire soit dans sa plantation de manioc soit au village. Elle se contente de planter dans le champ de son mari quelques pieds de piment, de tomate, ou de gombo dont elle a besoin pour confectionner des sauces.

Ce sont les hommes qui font les gros travaux de débroussage; ceux-ci sont effectués en général par le mari aidé de ses parents, de camarades d'âge ou de voisins, auxquels le même service sera rendu à tour de rôle. Tous les travaux pénibles se font en groupe, souvent au son d'un tam-tam improvisé. La femme nettoie ensuite la plantation qui a été débroussée et brûlée, tandis que son mari débite les gros troncs.

Ce terrain nouvellement débroussé est en général partagé en deux plantations, l'une de manioc l'autre d'ignames. Ce sont les hommes qui préparent les buttes d'ignames, qui les plantent et qui récolteront avec leurs fils, la femme n'ayant aucune part à la culture des ignames. Par contre, elle aide son mari et son fil

à préparer les petites buttes pour le manioc et elle met en terre les rejets. C'est elle aussi qui récolte chaque semaine la quantité de manioc dont elle a besoin pour préparer l'*Attiéké* qui est la base de l'alimentation Adioukrou et l'objet d'un commerce appréciable. La récolte de manioc peut même lui appartenir intégralement, si elle n'a demandé aucune aide matérielle à son mari, ce qu'elle réalise aisément en faisant sa propre plantation de manioc sur les anciennes buttes d'ignames d'une plantation laissée en jachère par son mari. La solution traditionnelle est de partager la plantation en deux parties, la plus grande pour le mari, la plus petite pour la femme. Celle-ci travaille sur ces deux plantations, mais c'est celle de son mari qui sert à nourrir le ménage et les invités, tandis qu'elle se sert de l'autre pour vendre de l'*Attiéké* et réaliser ainsi des bénéfices personnels. Certains ménages ne divisent pas ainsi la plantation; dans ce cas, le mari fait confiance à sa femme et compte sur sa prévoyance pour que la famille ne manque pas de nourriture. Généralement, au fur et à mesure que la femme déracine du manioc pour la consommation quotidienne, elle replante de nouveaux rejets sur les mêmes buttes, si bien qu'une même plantation peut être utilisée deux ou trois ans ou même davantage. Chaque ménage possède ordinairement deux plantations de manioc, plantées à une année d'intervalle. Une troisième est débroussée chaque année à la saison sèche pour remplacer la plantation la plus ancienne.

Dans les villages où la terre y est propice, les Adioukrou plantent des bananiers, généralement associés à d'autres cultures : manioc, ignames, jeunes plants de caféiers et de cacaoyers. La banane plainain est beaucoup plus répandue que la banane douce. Cette plantation, qui est uniquement travaillée par les hommes, leur demande peu de peine : elle ne nécessite pas de débroussage spécial, puisque les bananiers sont associés à d'autres cultures, et ceux-ci se reproduisent d'eux-mêmes chaque année. La tête du bananier est coupée pour en cueillir le régime et, lorsque les rejets en poussant se sont alimentés quelques temps au tronc mère, on coupe définitivement celui-ci et les rejets inutiles. Les bananiers se reproduisent ainsi pendant des années, six ans ou plus si la terre est bonne, et on finit par les enlever lorsqu'ils gênent les cacaoyers et les caféiers qui grandissent. La femme est chargée de cueillir les régimes et de les vendre.

L'entretien des plantations de cacao et de café est entièrement du ressort de l'homme. Si sa fortune le lui permet, il se fait aider par des manœuvres pour nettoyer et débrousser une fois par an. Cet entretien est rendu difficile par la présence des bananiers pendant les premières années et ce n'est que lorsqu'ils ont disparu que la plantation peut perdre son aspect de demi-brousse. Si les Adioukrou semblent peu se préoccuper d'avoir des plantations nettes et bien nettoyées, cela tient d'une part à ce que l'entretien des plantations par les manœuvres est assez coûteuse et d'autre part à ce qu'ils ont trop d'activités diverses pour avoir le temps de s'atteler eux-même à ce travail. Ils remplacent les caféiers qui meurent de maladie et même, dans une plantation d'une vingtaine d'années, ils repiquent au fur et à mesure de jeunes plants. Ne prévoyant pas l'épuisement du sol, ils continuent à exploiter des plantations de rendement très inférieur où jeunes et vieux caféiers se cotoient. Comme les plus vieilles plantations n'ont guère plus de vingt ans, c'est une expérience neuve pour laquelle ils n'ont pas de solution traditionnelle.

Les femmes et les enfants apportent une aide efficace aux récoltes. Après que les hommes ont nettoyé à la machette le dessous des caféiers, les femmes peuvent détacher les grains de café et les laisser tomber par terre ou dans des paniers. Dans les cacaoyères, les cabosses sont cueillies par l'homme, mais il laisse à sa femme le soin de récolter celles qui sont assez basses pour être détachées à la main. C'est avec le manche d'une machette que celle-ci casse les cabosses. L'essentiel de la préparation du cacao, fermentation et séchage, est un travail d'homme. La femme porte les graines au village sur les séchoirs disposés dans la cour de la concession. Les Adioukrou attachaient jusqu'ici peu d'importance à la qualité des produits livrés, en dépit de la propagande, toutes les qualités étant achetées au même prix dans les villages.

Le pilage des grains de café était un travail assez long confié aux femmes, traditionnellement habituées à ce genre d'opération : les grains étaient pilés au mortier et ensuite triés sur des vans. A l'heure actuelle, le pilage se fait par des décortiqueuses mécaniques qu'on rencontre dans tous les villages.

La rémunération de la femme est en principe proportionnelle au travail qu'elle fournit dans le ménage. Dans l'ensemble, le travail de la femme dans les plantations de son mari, vivrières et industrielles, est considéré comme l'équivalent de son entretien en nourriture et habillement. Cependant la coutume prévoit pour la femme certaines sources de revenus supplémentaires.

Ainsi c'est à son épouse que le mari confie la vente de ses produits vivriers : ignames, manioc, bananes, huile. Même s'il se trouve être sur la plantation lorsque des clients viennent acheter des régimes de bananes, il les envoie vers sa femme qui, il en est sûr, tirera un meilleur parti de la transaction. Le grimpeur qui désire vendre de l'huile en détail sur les marchés locaux la confiera à sa femme. Elle partira en camion, avec ses tines d'huile et son bébé dans le dos, et attendra de patientes journées d'avoir vendu son huile à la « cope ». Cette vente au détail rapporte environ deux fois plus que la vente en gros (de 1.000 à 1.500 francs la tine au lieu de 600 fr.), mais il faut tenir compte des frais de transport. Son mari a le devoir de pourvoir à son transport, sa nourriture et son hébergement, durant tout le temps que dure le voyage. Ainsi lorsque l'épouse a vendu les ignames de son mari, une fois mise de côté la réserve nécessaire pour l'alimentation du ménage, elle a droit dans certains villages à toutes les petites ignames qui restent dans la plantation et, ailleurs, son mari lui donne une somme qui n'excède jamais les 2/10 du bénéfice total.

De même dans les plantations de cacao et de café, l'épouse qui a aidé son mari, a droit en plus des deux pagnes annuels, que le mari se doit de lui offrir, de glaner les graines et les cabosses qui restent, une fois la récolte entièrement terminée.

C'est pour sa collaboration dans la palmeraie qu'est prévu le système le plus élaboré de rémunération. Ce système a été conçu pour l'exploitation traditionnelle de la palmeraie et la fabrication artisanale de l'huile et il fut, comme on le verra, bouleversé par l'ouverture de l'huilerie.

Le temps passé à la préparation des produits de la palmeraie est sensiblement plus long pour la femme que pour l'homme. Arrivant après les grimpeurs, elle passe plusieurs heures par jour pour assurer le portage des régimes jusqu'à la route ou le campement. Ce portage est un travail pénible, car il lui faut parcourir souvent plusieurs centaines de mètres avec une charge mal équilibrée de 50 kilogrammes sur la tête. Au campement, c'est elle qui dépulpe les graines préalablement bouillies, en les projetant contre les bords d'une pirogue épaisse, et elle participe à la fabrication de l'huile de deuxième cuisson. Après que les palmistes ont été séchés au soleil, leur concassage est une opération féminine longue et monotone, qui se pratique aux périodes creuses — saisons des pluies — car les palmistes une fois séchés, peuvent attendre. La technique du concassage est restée primitive dans beaucoup de villages, où les femmes cassent encore les amandes entre deux pierres.

Deux groupes de travailleurs se constituent dans le campement où l'huile est préparée : le premier réunit des jeunes hommes autour du mari pour aider au pilonnage, le second apporte à l'épouse du grimpeur l'aide de villageoises, souvent plus âgées.

La répartition des bénéfices entre mari et femme se fait en nature. La femme a droit à l'huile de seconde fabrication (*mun sikpotr*) et à une petite quantité d'huile de première fabrication (*mun ebel*), à charge pour elle de rémunérer ses aides. D'autre part, suivant les différentes périodes de fabrication, elle a droit soit à la totalité, soit à une partie des palmistes, le reste revenant au mari qui doit, de plus, la rémunérer pour le concassage des palmistes qui lui appartiennent.

Pour une tonne de régimes, on peut calculer approximativement les parts du mari et de la femme, en sachant que les deux qualités d'huile ont la même valeur commerciale :

bénéfices du grimpeur :

6 tines d'huile	3.600
1 tine 1/4 de palmistes	285
	<hr/>
	3.885

bénéfices de l'épouse :

1 tine 1/2 huile de 2 ^e qualité	900
1/2 tine huile 1 ^{re} qualité	300
5 tines 1/4 de palmistes	1.205
	<hr/>
	2.405

L'épouse retire donc environ 33 % des revenus de la palmeraie. Cependant, dans certains grands villages, comme Débrimou, un système de rémunération en argent s'est établi, qui est une adaptation de l'ancien système. Dans les campements des palmeraies collectives où le travail est fait en commun entre quelques grimpeurs et leurs épouses, l'huile et les palmistes concassés par les femmes sont vendus et, après avoir payé les impôts, le chef de campement distribue 40 % des bénéfices aux femmes et 60 % aux grimpeurs, ce qui est l'équivalent de la rémunération en nature.

Le commerce représente, avec le travail dans la palmeraie, une des sources de revenus les plus importantes pour la femme. Elle ne se contente pas, en effet, de vendre les produits de son mari et préfère d'autres commerces plus rémunérateurs comme la vente de l'*Attieké*, la revente du poisson et de quelques autres produits, tels qu'arachides, cigarettes, etc. Son fonds de commerce est généralement maigre et elle évite d'emprunter à son mari.

En pays Adiokrou, comme dans tous les villages de brousse, les bénéfices commerciaux sont élevés pour tous les produits de revente, et sans aucune relation avec l'importance des frais généraux; par contre les revenus tirés de la vente des produits vivriers sont nettement plus faibles. C'est ainsi que le seul transport d'une cartouche de cigarettes procure à la revendeuse un bénéfice de 200 francs alors que, pour gagner la même somme en vendant de l'*Attieké*, il lui a fallu planter et récolter le manioc, passer une journée à le préparer et une autre au moins à le vendre. Une femme ira volontiers à Dabou en camion pour ramener des poissons sur lesquels elle prendra un bénéfice de 50 à 100 %. Ou bien elle fera une journée de route à pied pour ramener une dizaine de poissons de la lagune et en retirera un bénéfice en nature d'un poisson sur quatre.

C'est l'indépendance économique du matrilignage, pour lequel chaque membre doit travailler, qui entraîne une séparation des biens acquis au sein du ménage. La femme possède donc en propre des revenus personnels qu'il peut être intéressant d'analyser par quelques exemples.

1° Revenu annuel d'une jeune femme dont le mari, grimpeur, travaille encore pour son père :

Huile	5.200
Palmistes	1.220
Traitement des cabosses de cacao	3.000
Farine de manioc.....	1.800
	<hr/>
	11.200

2° Revenu d'une femme dont le mari, grimpeur, travaille pour son matrilignage :

Huile	3.600
Palmistes	690
Concassage des palmistes du mari.....	600
Portage des régimes	1.500
Farine de manioc.....	6.000
Vente des ignames.....	25
Commerce du poisson (1 poisson sur 4).....	
	<hr/>
	12.415

3° Revenu d'une femme de planteur :

Assistance aux femmes des grimpeurs.....	460
Récolte du café.....	5.000(deux pagnes)
Farine de manioc.....	1.200
Récolte du cacao.....	500
	<hr/>
	7.160

4° Revenu d'une femme âgée :

Assistance aux femmes des grimpeurs.....	3.050
Fabrication du savon.....	3.000
Farine de manioc.....	4.400
Assistance pour la récolte du cacao.....	3.000

 13.450

Les veuves et certaines divorcées arrivent à acquérir une assez grande indépendance économique. Elles peuvent avoir des plantations personnelles qui sont nettoyyées et débroussées par leurs fils aidés de leurs camarades. Elles s'adonnent au commerce, si elles sont assez jeunes, et cette occupation lucrative, ainsi que les cadeaux qu'elles reçoivent de leurs amants, leur crée une situation très avantageuse dont elles ne songent nullement à sortir. Certains villages se sont à tel point inquiétés de l'émancipation de ces femmes non mariées, qui conseillaient à leurs compagnes de se libérer des liens du mariage, qu'ils leur ont imposé des amendes sévères et les ont mises en demeure d'accepter le mariage de leurs amants.

Certaines de ces veuves encore jeunes, habitent une opulente maison construite par leur mari; riches vêtements et recherchées des prétendants, elles sont entourées de la considération de tous les villageois. Par contre, c'est près de leur frère que les veuves sans ressources cherchent assistance. Celui-ci les emploie à récolter son café ou son cacao, et elles vont offrir leurs services aux femmes de grimpeurs, pour la fabrication de l'huile. La veuve âgée qui n'a plus de parents proches s'intéressant à son sort, a beaucoup de difficulté à subvenir à ses besoins et ne vit que de très petits revenus. Le chef de son matrilignage l'autorisera à aller cueillir le café qui reste après la récolte, dans une plantation lui appartenant, mais qu'il a héritée d'un parent de cette veuve.

Ce n'est pas l'esprit d'entreprise qui manque aux femmes quand les circonstances le leur permettent et il arrive que, comme les hommes, elles constituent des associations économiques. On voit dans les villages des femmes d'une même concession acheter en commun un petit pressoir Colin qu'elles louent pour presser l'*Attiéké*. Elles n'ont d'ailleurs pas besoin, pour engager des dépenses, de l'approbation masculine. Dans tout matrilignage, en effet, à côté du trésor collectif, géré par le chef de segment, et des caisses secondaires appartenant aux parents qui collaborent ensemble, les femmes possèdent leurs caisses séparées. Une lignée directe composée de la grand-mère, de ses filles, et de ses petites filles, mettent leurs bénéfices en commun, ainsi que les femmes étrangères avec leurs « mères sociales », qui les ont acquises au lignage : ces biens constituent l'héritage féminin de la lignée utérine. Ils sont composés de bijoux, d'or, de pagnes et de numéraire. Autrefois, les femmes pouvaient être, comme les hommes, propriétaires d'esclaves et actuellement elles dotent encore des femmes étrangères dont elles donneront les filles en mariage à leurs neveux, particulièrement si elles n'ont pas donné elles-mêmes de descendants à leur matrilignage. La femme mariée remet à sa mère la presque totalité de ce qu'elle gagne, et ne donne que de petites sommes à son frère utérin. C'est une obligation si elle désire que, selon la coutume, son matrilignage la soutienne en cas de dette ou de remboursement en divorce. Les filles sont co-propriétaires avec leur mère et les sœurs de leur mère, de pagnes de valeur et de bijoux, que garde l'aînée du groupe qui leur en autorise l'usage, lorsque l'une d'elles désire se parer pour une cérémonie. La toilette mortuaire d'une femme est également assurée par cette caisse, mais c'est le trésor masculin du matrilignage qui fournit les pagnes pour l'enterrement de ses membres tant féminins que masculins.

Le noyau de cette collaboration féminine est constitué par les relations entre mère et filles, et le gendre a tout intérêt à se montrer juste envers sa femme, s'il ne veut encourir la désapprobation de sa belle-mère, directement intéressée à la gérance de son ménage. Le mari, perpétuellement contrôlé tant par son matrilignage que par celui de sa femme, tient un compte rigoureux des suppléments ou « cadeaux » qu'il lui fait au cours de sa vie conjugale (impôts, pagnes, bijoux, avances d'argent), et en exigera le remboursement, en cas de divorce, à la famille de sa femme ou à son nouveau mari.

Si les lignages respectifs des époux contrôlent strictement la séparation des biens acquis par chacun, ils n'interviennent pas pour les sources de revenus correspondant aux dépenses quotidiennes.

Les dépenses ordinaires sont assurées par le produit des cultures vivrières du mari et par la chasse

ou la pêche. La plus grosse dépense régulière qui est celle du poisson, provient généralement d'une recette immédiate : la femme ira vendre pour 100 francs de bananes de façon à acheter du poisson pour la même somme. Les plantations de manioc, bananes, ignames, doivent ainsi servir à l'alimentation annuelle du ménage et aux menues dépenses quotidiennes. Souvent la femme participe partiellement aux dépenses du ménage en leur réservant le bénéfice de ses transactions sur le poisson. L'idéal est de trouver dans cette caisse courante les fonds nécessaires au paiement de manœuvres sur les plantations.

Par contre, les revenus de la palmeraie et des plantations industrielles alimentent le budget principal qui est sous le contrôle du matrilignage. L'Adioukrou n'aime pas se servir de ces revenus pour ses dépenses ordinaires et a tendance à les considérer comme un capital accumulé. Un jeune homme a-t-il besoin d'argent pour payer le dimanche suivant le denier du culte? Il ira grimper deux jours dans une palmeraie, et le produit de la vente des régimes lui permettra de pourvoir immédiatement à cette dépense, sans toucher à son capital. De même il arrive fréquemment qu'un homme possédant quelque centaines de milliers de francs (*Bringbi-os*, richesse en argent), et désirant boire du vin, achète une dame-jeanne qu'il revend au détail; lorsqu'il a récupéré le prix d'achat, il consomme alors le reste du vin.

L'articulation des différents budgets, de lignage et de ménage, a révélé la grande valeur attachée à l'accumulation d'un capital. Une famille pauvre est acculée aux plus grandes hontes si elle ne peut introduire ses membres dans la « société des hommes riches », les enterrer fastueusement, et recevoir dignement les hôtes de passage. C'est ce capital étalé au cours des principales cérémonies qui confère à ceux qui l'exhibent le plus grand prestige social.

e. Les associations à base contractuelle

La double parenté et le mariage ne sont pas les seuls fondements des relations économiques dans la société Adioukrou. On a déjà vu le rôle des classes d'âge dans l'organisation économique et la vie du village. Il existe de plus des associations à base contractuelle.

Envers les étrangers qui s'installent sur leurs terres, les lignages propriétaires des palmeraies, ou les villages propriétaires des terrains collectifs, ne sont pas exigeants. La terre étant abondante, ces étrangers Bété, Dioula, Mossi, Ouobé, obtiennent aisément l'autorisation de s'installer, moyennant une première redevance d'une bouteille de gin, et, à la récolte, ils envoient quelques cadeaux au gérant de la palmeraie sous laquelle ils ont fait leurs plantations. Bien que n'étant propriétaires que des palmeraies et non du sol, les lignages se comportent en propriétaires envers les usagers étrangers du sol. Les plantations faites par ces étrangers ne peuvent, en effet, être mises en gage que chez le chef de la palmeraie, et retournent à ce dernier lorsqu'ils quittent le pays. Toutes les améliorations apportées par l'étranger sur le terrain qu'il cultive, doivent être abandonnées au propriétaire du sol, quand il cesse d'exploiter sa plantation. Cette coutume ancienne ne prévoyait pas les valeurs laissées par les plantations de cacao et de café. C'est pourquoi actuellement un arrangement à l'amiable dédommage partiellement le cultivateur étranger des plantations industrielles qu'il abandonne au propriétaire de la palmeraie. Ce dédommagement est une somme peu élevée, toujours inférieure à la valeur d'une récolte annuelle, et considérée comme équivalente au prix du voyage de retour de l'étranger dans son pays. Si celui-ci ne s'en estime pas satisfait, il a la ressource de menacer de brûler sa plantation avant son départ. L'entente est en général excellente entre les villageois et les exploitants étrangers, dont les plantations sont d'ailleurs mieux entretenues que celles des Adioukrou. Leurs droits sont limités à l'exploitation des terres dont ils ne deviennent jamais propriétaires, leurs enfants ne peuvent hériter de leurs plantations faites sur des terres Adioukrou, et il n'y a pour eux d'autre solution que d'aller investir chez eux la fortune qu'ils ont pu faire en Basse-Côte-d'Ivoire. Ces étrangers développent dans les savanes que les Adioukrou laissent inutilisées, des plantations d'arachides, de manioc, de gumbo, de henné, avec des techniques ignorées des autochtones (travail à la houe, récoltes bi-annuelles d'arachides). Les traditions agricoles des autochtones et des étrangers se complètent donc, sans se gêner. Les Adioukrou ne sont d'ailleurs aucunement tentés d'adopter ces techniques agricoles étrangères. Il est permis de croire cependant que leurs esclaves originaires

de Haute-Volta, leur ont appris autrefois la culture de certaines céréales, telle celle du gros mil, qui a été abandonnée aujourd'hui.

Dans la plupart des villages, les étrangers se sont mêlés à la population et se sont rapidement naturalisés en épousant des femmes Adioukrou et en adoptant les valeurs traditionnelles. Ils sont nombreux dans les généalogies des lignages. Leur statut est évidemment inférieur à celui des Adioukrou, mais leurs enfants ont les mêmes droits que les parents du matrilignage de leur mère.

Sur leurs propres plantations, les Adioukrou emploient deux types de collaborateurs étrangers, des manœuvres et des associés. Ces manœuvres viennent du Nord et de l'Ouest du territoire, certains transportés par l'Administration en camions. Selon les contrats de travail admis dans toute la Basse-Côte, les employeurs doivent leur payer leur voyage aller et retour. Mais les Adioukrou embauchent de préférence sur place des manœuvres qui n'ont pas été amenés dans ces conditions et toujours sur contrat de travail. Un prix est convenu entre le manœuvre et son employeur, pour un travail donné, débroussaage ou nettoyage d'une plantation. Le manœuvre est nourri et logé, soit au village, soit dans le campement situé sur la plantation. Le plus souvent ces manœuvres travaillent en équipe de trois ou quatre, et c'est le chef d'équipe qui répartit travail et salaire. Les manœuvres sont instables, et passent d'une plantation à l'autre, car il n'y a que les gros planteurs qui conservent des manœuvres toute l'année. Alors que les manœuvres embauchés par l'Administration sont rémunérés à la journée, ceux qui acceptent de travailler à la tâche pour les Adioukrou comptent sur leur rendement pour gagner une bonne saison, apprécient la nourriture abondante qui leur est offerte et l'avantage de pouvoir par la suite s'installer dans le pays.

Le manœuvre qui se plaît avec son maître et qui désire rester peut être prié par celui-ci de s'associer avec lui. Ce n'est qu'après avoir longuement étudié les qualités de son manœuvre, son courage, son honnêteté, son caractère, que le maître qui se trouve ordinairement sans frère, ni fils pour l'aider, et a besoin d'un intendant en qui il puisse avoir toute confiance, lui propose de devenir son associé. Il lui laisse alors la direction de ses plantations et l'installe sur place dans un campement. Dès lors, il est appelé « frère » par son maître, mais sans avoir les droits que donne ce titre. En tant qu'associé, il reçoit le tiers de la récolte. Mais il arrive fréquemment que le maître qui manque de descendants — et c'est la raison pour laquelle il a dû prendre un associé — lui donne en mariage sa sœur ou une femme de son matrilignage, sans lui laisser payer ni la dot, ni la boisson, de façon que femme et enfants appartiennent au matrilignage. Les enfants de l'associé étant les neveux du maître rentrent dans sa ligne de succession.

On apprécie les avantages de ce type d'association intermédiaire entre le métayage et les relations de maître à client, dans lequel l'étranger passe progressivement du statut de manœuvre à celui d'associé, puis de parent, dont les enfants ont enfin droit à l'héritage d'un capital à l'acquisition duquel il a concouru. Cette association, où un statut économique se traduit en termes de parenté, permet d'incorporer dans un lignage numériquement faible, les meilleurs éléments étrangers.

Ces deux types de contrat de manœuvre et de métayer sont à comparer au bail à cheptel. Le berger qui garde les bœufs d'un propriétaire Adioukrou est soit payé mensuellement comme un manœuvre, et il a droit au lait des bêtes, ou alors il reçoit une part du croît du troupeau, un produit sur trois, ordinairement. Le prêt de location d'un fusil se fait dans des conditions semblables, le chasseur donnant au possesseur du fusil les deux tiers du gibier qu'il a tué. Cette forme de métayage, où le propriétaire laisse au métayer le tiers des bénéfices, est celle couramment pratiquée par les Baoulé (1), même dans les palmeraies, tandis que les Adioukrou par contre n'y ont jamais introduit de manœuvres. Si la famille n'a ni parents, ni esclaves autrefois, pour grimper dans ses palmeraies, elle les confie à des villageois, très rarement à des étrangers au village et la redevance qu'ils doivent payer est alors légèrement supérieure à celle d'un parent.

Rarement nous voyons naître des associations économiques avec mise en commun du capital et des bénéfices, en dehors du matrilignage. Deux beaux-frères se sont par exemple associés pour acheter un bateau à moteur qui assure un service de transport sur la lagune.

Les associations courantes sont des coopératives d'achat où un certain nombre de villageois se cotisent

(1) MÉNALQUE M., *Coutumes civiles des Baoulé de la région de Dimbokro*, Paris, Larose, 1953.

pour acheter une décortiqueuse, une concasseuse ou toute machine agricole assez coûteuse. Non seulement l'utilisent-ils, mais les bénéfices obtenus par la location de la machine aux autres villageois sont partagés entre les co-acheteurs. Un petit presseur Colin par exemple est amorti en un an. Les tarifs de location sont traditionnels et ils tiennent curieusement compte de l'intention du locataire. C'est ainsi qu'il y a deux prix de location d'un presseur : le premier pour presser la farine de manioc qui servira à la consommation de la famille, et le second, qui est du double, pour la préparation de la farine qui sera vendue au marché, parce que dans ce cas le locataire retirera un bénéfice. En général, ces associations pèchent par le manque d'organisation. Les machines sont en mauvais état parce que le gérant n'arrive pas à persuader les co-propriétaires de faire les frais nécessaires pour les abriter et les entretenir.

Les relations économiques des Adiokrou avec les Européens et les Lybano-Syriens sont celles de producteurs en face d'acheteurs, de propriétaires de terres en face d'exploitants.

Ils vendent leurs produits soit au détail à des intermédiaires africains, soit aux traitants qui peuvent les chercher sur place. Comprenant mal les raisons des variations des cours des prix, ils rendent volontiers les Européens responsables de leur faire des « mauvais prix », et cherchent à stocker leurs récoltes pour la vendre aux cours les plus élevés. Durant la dernière guerre, les Adiokrou firent l'expérience du contrôle économique administratif. Ils appellent cette période celle du « travail forcé » et du « tonnage ». Chaque village devait en effet fournir un certain tonnage d'huile sous peine de sanctions sévères. Ils ont d'ailleurs réussi pendant cette période à maintenir leurs plantations, bien qu'elles aient souffert du manque d'entretien.

Lorsque l'U.T.P. installa sa palmeraie expérimentale, elle le fit dans une savane qui appartenait collectivement à plusieurs villages et qui était inutilisée. Cette savane, propriété collective des villages avait été cédée pour l'exploitation à une entreprise européenne, dans les mêmes conditions qu'à des étrangers africains. Si ces plantations européennes étaient traitées comme celles des cultivateurs africains étrangers, les palmiers qui ont donné à la terre une plus-value devraient être rachetés partiellement, au départ des planteurs, comme le sont les plantations de cacao et de café. Mais tel n'est pas le point de vue de l'autochtone qui s'estime lésé par l'installation de cette palmeraie. Le fait qu'ils aient deux poids et deux mesures envers les exploitants de leurs terres, africains et européens, s'explique par des raisons psychologiques et économiques. Les premiers, disent-ils, sont nos frères et nous savons qu'ils ne resteront pas sur nos terres. Leurs plantations nous appartiendront quand ils partiront. Mais les Européens, une fois installés, resteront sur place. Ils se sentent surtout en face des améliorations techniques apportées par les Européens, et dont ils ne bénéficient pas, en état d'infériorité, tandis qu'ils dominent les étrangers, plus pauvres qu'eux, et dont certains finissent par se laisser assimiler.

Cette première expérience les ayant mis en éveil, ils sont prêts à revendiquer d'importantes compensations lorsque se posera le problème de l'exploitation de la nouvelle palmeraie de savane plantée par l'Administration. On assiste dans les relations économiques avec les Européens à une inversion des rôles. Alors que dans le commerce africain le vendeur donne généralement un supplément « en cadeau » à l'acheteur, lorsque l'Adiokrou se trouve dans la situation de vendeur de régimes, il réclame ce cadeau à la maison de commerce européenne. C'est évidemment parce qu'il sent que les acheteurs européens ont besoin de ses produits. Par un système de primes au tonnage, individuelles ou collectives au village, les entreprises européennes intéresseraient directement les producteurs à leur vendre leurs produits. Il faut constater combien les Adiokrou sont ouverts à tout nouveau type de collaboration économique.

Leurs contrats de métagage et leurs coopératives d'achat s'adaptent aux nécessités de la mécanisation. Leur méfiance est pourtant grande encore devant les institutions européennes et ils sont toujours prêts à défendre leurs intérêts collectifs, comme l'a d'ailleurs montré la grève des grimpeurs de janvier 1955.

III. LE CAPITAL ET SON UTILISATION

Il n'est pas de sujets de conversation plus courants que ceux concernant les prix et l'argent, pas de préoccupation plus grande que celle relative à la richesse. Un homme n'est pleinement digne de ce nom que lorsqu'il s'est montré capable, avec l'aide de sa famille, de dépenser suffisamment d'argent pour faire la

« fête des richesses » (*Anbangui*). Et cette preuve de son statut social doit être maintenue jusque dans la mort par des funérailles onéreuses.

L'étalage des richesses de famille est un des aspects essentiels de tout événement social important, car pour être considéré dans la société Adioukrou il faut appartenir à une famille fortunée. La richesse prime aujourd'hui la naissance et les descendants d'esclaves ou d'étrangères peuvent acquérir la même notoriété que les Adioukrou « purs ». La richesse possède un véritable code vestimentaire, de même qu'elle a son expression dans les gestes de la danse, le langage tambouriné, les surnoms, les paroles symboliques des chants. Passer outre à ce code c'est risquer de se faire empoisonner, car le riche vivait autrefois, et même aujourd'hui encore, dans la crainte de l'empoisonnement.

L'acquisition de la richesse puisque c'est la valeur essentielle, « l'ethnos » de cette société, présente un caractère contraignant auquel n'échappe pas encore la jeune génération. Obligation d'abord d'acquérir certains biens, de les épargner de les étaler et de les dépenser dans des directions déterminées. La société définit et contrôle les biens et leur circulation. Ces biens sont encore aujourd'hui des pagnes de valeur en coton et raphia (Baoulé et Alladian), des bijoux en or, des insignes imités des insignes de royauté Baoulé (couronnes ou médailles plaquées or, chasse-mouches en queue de buffle, tabourets sculptés, défenses d'éléphant, cornes de buffle), de l'argent qui a remplacé les manilles, des palmeries.

Les biens qui sont enfermés dans le coffre d'héritage se renouvellent, en partie du moins, les vieux pagnes enterrés sont remplacés par d'autres, l'argent est utilisé à des investissements.

Car de plus en plus à côté du capital mort apparaissent de nouvelles richesses : biens mobiliers, maisons en dur, fusils, plantations, fonds de commerce, automobiles. Dire d'un homme aujourd'hui qu'il est riche ne signifie pas seulement qu'il possède un trésor thésaurisé, bien que celui-ci soit toujours nécessaire. Il serait inconvenable qu'un millionnaire ne se fasse pas construire une belle maison. La nécessité de prouver et d'étaler ses richesses par des valeurs modernes, oblige à la mise en valeur du capital. Évidemment il y a encore des sommes importantes enfouies en pagnes qui se rongent des termites, des liasses de billet de 5 francs hors cours, mais les jeunes commencent à trouver désuètes ces vieilles méthodes d'épargne.

A côté des pagnes et bijoux, biens improductifs, la monnaie présente un autre caractère. Il est indispensable que la caisse ne soit pas vide. Ne faut-il pas prévoir les funérailles, les maladies, les crises économiques ? Mais de plus en plus, chez les jeunes générations, cet argent économisé pendant plusieurs années est un jour utilisé pour un investissement important. Entre les trois générations apparaît une évolution très sensible quant à l'utilisation du capital. Les vieillards ont conservé un idéal d'épargne, les adultes de 40 ans rêvent de placements de rapport et les jeunes gens qui ne disposent que de petites économies songent surtout à les dépenser.

La thésaurisation n'atteint pas les proportions que l'on serait en mesure d'imaginer. L'économie Adioukrou est loin d'en être au stade de la simple accumulation des richesses et de la dilapidation en cérémonies fastueuses. Il faut distinguer deux catégories de biens :

1° Le capital traditionnel qui se renouvelle partiellement et doit être augmenté par les héritiers successifs;

2° Le capital productif et à ce sujet nous verrons dans quel sens il est utilisé.

Très attaché à ses biens, l'Adioukrou n'aime pas s'en dessaisir. Les biens hérités, tant individuels (filets de chasse ou de pêche, instruments, plantations, maisons) que collectifs (palmeries) sont inaliénables. Vendre une propriété héritée d'un ancêtre, une simple machette laissée par son père, serait une atteinte au souvenir du mort, car une partie de sa personnalité demeure liée à ses biens. L'Adioukrou répugne également, bien que la coutume l'autorise aujourd'hui, à vendre un bien acquis personnellement, telle une plantation qu'il a faite lui-même, et il préfère toujours la mise en gage. Il y a une tendance chez le prêteur sur gage, lorsque la somme prêtée est importante, à vouloir faire passer l'opération pour une vente. Mais celle-ci n'est légale qu'accompagnée d'un acte de vente, reconnu par les intéressés et le conseil des Anciens de leurs lignages.

La location de maison était inconnue dans l'ancienne coutume, car « le nom du défunt reste dans la maison » et ce serait une sorte de sacrilège de la céder à des étrangers. Ceux-ci sont logés dans les villages

à titre d'hôtes. Sous l'influence européenne, des contrats de location se pratiquent dans les villes. Les clauses de location de terrains à bâtir présentent actuellement une forme intermédiaire. Autrefois l'étranger qui obtenait la jouissance d'un terrain, abandonnait en partant au propriétaire, toutes les améliorations qu'il y avait apportées — (plantations et maisons). Actuellement cette coutume a été modifiée, du fait de la valeur des constructions. L'étranger paye une location annuelle pour le terrain, mais reçoit du propriétaire, à son départ, une indemnité compensatrice arrangée à l'amiable pour les travaux qu'il laisse sur place. L'arrangement est le même pour les plantations industrielles, faites par des étrangers sur des terres appartenant aux Adioukrou et abandonnées au propriétaire.

La construction et la location de maisons sont devenues une entreprise rémunératrice et un des placements les plus recherchés par les Adioukrou qui possèdent du terrain à Dabou.

Ils font construire des maisons de rapport, comprenant des petites chambres autour d'une salle à manger commune, qui sont louées de 500 à 2.000 francs la pièce mensuellement.

À côté de cette forme d'investissement, on en rencontre d'autres qui ont la préférence des Adioukrou : entreprise de transport, installation d'une boutique. Les Adioukrou, qui au cours de leur histoire se sont adaptés à des économies très diverses, n'ont ni traditions agricoles profondes, ni la mentalité de grands planteurs. Lorsqu'ils le peuvent, ils se font chefs d'entreprise, mais sans jamais abandonner complètement leurs plantations. Dans la plupart des cas l'entreprise de transport à l'échelle familiale, échoue misérablement, parce que le propriétaire du véhicule, dénommé « capitaine », n'a pas prévu les frais généraux et qu'il est mal secondé par des employés trop nombreux. Par contre la maison de rapport et la boutique sont des investissements plus sûrs.

Une partie du capital mobile est utilisé à l'agrandissement des plantations, par le travail de manœuvres. Mais le placement ultime, n'est pas dans la terre : celui-ci est nécessaire sans être suffisant. La plantation demeure une garantie, particulièrement pour ceux qui ont travaillé en ville, et confiée à des manœuvres elle représente une véritable rente. Cet idéal n'est d'ailleurs réalisé que par quelques-uns, car, insuffisamment aidés, les vieillards continuent à travailler dans leurs plantations, tant qu'ils en sont capables.

Si les biens ne se vendent pas, ils peuvent être prêtés. Le prêt d'argent est considéré comme un acte d'humanité. C'est la pitié qui pousse un homme à sortir un ami de la misère. Autrefois ces prêts se faisaient sur serment et étaient accompagnés d'un rituel : partage de la boisson, morceau de bois divisé en deux parties. Actuellement, le prêt ne se pratique qu'assez rarement entre amis et pour de petites sommes. Il n'est en effet plus garanti par le serment, ni par l'obligation du lignage souvent rejetée, d'assumer les dettes de ses membres.

La forme traditionnelle la mieux enracinée est celle du prêt sur gage. Autrefois toute propriété pouvait être mise en gage : personnes de la famille, esclaves, or, pagnes, palmeraies. De nos jours, plantations, palmeries et bijoux en or sont les biens les plus facilement gagés. Il est possible aussi pour un homme ayant passé la fête des richesses, de mettre en gage ses actions dans la « société *Anbangui* », c'est-à-dire ses parts futures des cotisations des nouveaux membres.

Le prêt sur gage est une opération qui présente les caractères suivants : elle met le créancier à l'abri de tout risque et lui laisse un intérêt. En effet, la chose mise en gage a toujours une valeur supérieure — au moins du double — à la somme prêtée et son intérêt est l'usage ou usufruit du gage, dont bénéficie le créancier. C'est sous cette forme d'ailleurs que les Adioukrou envisagent le prêt sur gage. Un homme qui avait besoin d'argent, se considérait comme le sujet de son créancier auquel il s'estimait devoir une dette de reconnaissance, qui s'ajoutait au remboursement d'argent. Cette opération comprenait donc un aspect moral et c'est pourquoi lorsque le débiteur reprenait son gage, non seulement n'avait-il droit à aucune réclamation, si celui-ci avait été détérioré à l'usage, car tous les risques étaient pour lui, mais il ajoutait souvent au remboursement de la somme un cadeau en boisson. Cette dette de reconnaissance tend à disparaître.

Le créancier, s'il ne peut vendre l'objet, peut le remettre en gage. Après un nombre d'années indéterminé, le gage est repris pour une somme identique à celle qui avait été versée; c'est ainsi qu'une famille peut désirer reprendre une palmeraie, mise en gage par un ancêtre pour la somme modique de 50 francs. Lorsque les deux familles appartiennent au même village, un arrangement à l'amiable intervient parfois,

laissant à la famille créancière l'usage de la palmeraie une année sur deux, tandis qu'il ne lui est remboursé que la moitié de la valeur du gage. Cette attitude prouve que l'aspect moral de l'opération — le service rendu autrefois par un ancêtre — ne s'est pas effacé avec le temps.

Le père pouvait mettre en gage ses enfants, tant qu'ils étaient sous sa tutelle, et l'oncle, ses neveux et ses nièces après leur puberté. On cherchait à les placer dans des familles amies, mais de toutes façons, la personne gagée était dans un état d'esclavage temporaire. Si une jeune fille mise en gage, avait été mariée par son maître, ses descendants étaient considérés comme appartenant à la famille, au même titre qu'elle. Pour racheter, des générations plus tard, les descendants d'une fille ainsi mise en gage, le matrilignage rembourse le prix du gage et de la dot. Ces reprises de personnes mises en gage ont des effets complexes sur l'équilibre des familles. Les descendants rachetés par leur lignage d'origine laissent, en quittant la famille qui avait pris en gage leur aïeule, tous les biens qu'ils ont hérité. Dans ce cas encore, la famille créancière bénéficie de l'usufruit du gage, sous forme d'une grosse partie des biens acquis par le travail des descendants de la personne gagée.

Le chef du segment de lignage a seul le droit de mettre une palmeraie de la famille en gage. Il peut le faire de sa seule autorité, pour payer une dette personnelle. Une plantation et même une palmeraie — qui était une propriété strictement familiale — peuvent être prises en gages par un particulier, ce qui a pour effet de faire évoluer cette dernière vers la propriété individuelle. Les sommes avancées pour des plantations et palmeraias mises en gage sont parfois assez élevées (40.000 F pour une caféière de moins d'un hectare — 140.000 F pour une palmeraie de quelques hectares) et dépendent du consentement du créancier qui peut escompter, grâce aux récoltes, un intérêt important.

La pratique du prêt à intérêt semble directement calquée sur celle du prêt sur gage. Celui-ci, qui est appelé « banque », est soit privé, soit collectif. Dans le premier cas, la somme avancée par un « banquier » est remboursée douze mois plus tard avec des intérêts de 40 et 50 %. Ce prêt est de plus garanti par un gage — plantation ordinairement — dont l'usufruit ne peut servir qu'en cas de non-remboursement du capital et des intérêts. Le gage peut appartenir à un tiers, et lorsque l'emprunteur ne peut rembourser il demande un second prêt à un autre créancier au même taux et se trouve pris dans un réseau complexe de dettes. Autrefois on n'exigeait pas de garantie, car une plantation ou une palmeraie de famille pouvait être confisquée par le créancier pour se rembourser. Devant la difficulté croissante de faire reconnaître par les familles maternelles les dettes de leurs membres, la remise d'un gage fut exigée.

La « banque » peut être aussi alimentée par une caisse collective — celle d'un quartier de village ou d'un groupement religieux — et fonctionne dans les mêmes conditions que précédemment, les intérêts étant collectifs. Une de ces sociétés prêtait à 70 % d'intérêts mais ayant reconnu que les débiteurs se trouvaient tous incapables de couvrir leurs échéances, elle baissa son taux d'intérêt. Il semble que le taux d'intérêt couramment pratiqué — 40 à 50 % — n'ait été fixé que sur la constatation empirique de la possibilité de remboursement annuel à un tel taux. Ces prêts ne sont rentables que pour des investissements qui rapportent immédiatement : entreprise de transport ou commerce, ils ne le sont guère pour la création de plantations. C'est en effet pour de telles entreprises qu'un Adioukrou s'adresse à la « banque ». Celle-ci favorise donc des investissements dans un sens très déterminé.

La troisième forme de prêt à intérêt est assez complexe, elle est mi-privée mi-collective et ne se rencontre que dans de rares villages, où les besoins en argent sont plus grands. Il n'y a pas mélange des capitaux individuels et collectifs mais la « banque » de quartier met à la disposition des prêteurs privés son trésorier, et tient lieu de témoin. Ainsi, un usurier privé déposera cent mille francs (100.000 F) à la caisse de la « société » et devant le trésorier et les témoins prêtera personnellement soixante mille francs (60.000 F) à un intérêt annuel de 50 % à un villageois qui laissera, lui ou un tiers, une plantation en gage.

Cette opération est assimilée, par les Adioukrou eux-mêmes, au prêt sur gage. Ces deux variétés de prêts comprennent également un gage et un intérêt, cet intérêt étant dans le premier cas l'usage du gage, dans le second l'intérêt d'argent.

Quelle est la signification de cet intérêt nécessité par un prêt d'argent? Il s'appelle « *os-midj* », c'est-à-dire « l'eau de l'argent », qui en refroidissant et adoucissant le cœur de l'homme fortuné, l'inciterait à

la pitié. Dégagé de tous risques, le cœur en paix, il est alors disposé à accepter le prêt. C'est donc une notion essentiellement psychologique qui semble à la source de cette pratique, profondément enracinée dans les institutions. L'intérêt est nécessaire pour attendrir le créancier qui est le « maître » de son débiteur, et son taux élevé dépend des limites possibles de remboursement.

Il est probable que le prêt d'argent à intérêt soit né sous l'influence européenne, mais il est de moule tout à fait traditionnel. Ce n'est d'ailleurs pas une invention récente, puisque l'administrateur Clavier signale dans son coutumier rédigé en 1933 — avant donc le développement intensif des cultures industrielles — l'existence d'un « prêt à intérêt » à des taux extraordinaires jusqu'à 100 %, comprenant des clauses de remise en gage (archives de la subdivision de Dabou).

En dehors des rares dons qui sont admis par la coutume, la propriété et l'usage des biens sont rigoureusement contrôlés par la société. Que ce soit à un étranger, à une épouse ou à un fils, un bien prêté demande à être restitué. Un père par exemple soucieux d'apprendre à son fils le métier de tailleur, achètera pour son usage une machine à coudre, qui reviendra de droit à son héritier maternel. L'usage de cette machine oblige le fils, lorsqu'il passera sous la tutelle de son oncle, à faire bénéficier son père d'un certain pourcentage des bénéfices de son travail. Le mari qui a consenti à des dépenses extra pour sa femme — auxquelles elle n'avait pas légitimement droit — en demande le remboursement intégral en divorce, et même lorsqu'il s'estime profondément lésé par celle-ci il en réclame les intérêts à 50 % annuels. La famille de l'épouse est quelquefois forcée d'y consentir. Un filet de pêche, un fusil, une pirogue sont prêtés à des taux de métayage.

Canalisés par des règles coutumières, les biens circulent à l'intérieur de la société sous forme de prêts ou entre les membres des associations multiples qui bénéficient soit individuellement, soit collectivement des apports de chacun, et à l'extérieur, par la vente des produits d'exportation.

Socialement et économiquement, l'Adioukrou est collectiviste, il a compris la valeur du principe « l'union fait la force » et il est préparé à transformer, sur une plus large échelle, ses petites associations économiques en coopératives de style occidental. C'est ainsi qu'est née dans un village modeste l'initiative d'une association avec plusieurs autres villages de la même fraction, en vue de fonder une coopérative de planteurs qui permettrait l'acquisition d'un outillage moderne pour l'exploitation des plantations de cacao et de café.

Nous sommes en présence d'une société à l'économie ouverte et les biens qu'elle valorise sont loin d'être tous thésaurisés, car de l'aveu même des Adioukrou « il ne faut pas que l'argent dorme ».



FIG. 5. — Cueillette du café

FIG. 6. — Un campement de travail dans une plantation





FIG. 7. — Distribution de vin à une cérémonie de funérailles



FIG. 8. — Le « mode anglais », danse moderne par couple

CHAPITRE III

LES TENDANCES A L'ÉVOLUTION

L'image que donne au voyageur la société Adiokrou n'est pas celle d'une Afrique archaïque et il suffit de pénétrer dans un village pour être frappé par certains de ses aspects où l'on reconnaît l'influence occidentale. De belles maisons crépies de couleurs vives et agrémentées de terrasses se dressent le long de la rue centrale du village. Des toits de tôle recouvrent les cases les plus frustes. Même dans les petits villages c'est à la boutique, où le comptoir peut faire fonction de bar, que les notables invitent le visiteur à déguster, au son d'un phonographe, vin, bière ou limonade. C'est le dimanche que, dans ce pays christianisé, cette occidentalisation est la plus frappante. Le matin, hommes, femmes, enfants revêtus de leurs plus beaux pagnes, se pressent aux offices et leurs chants vibrants remplissent l'église ou le temple. Le reste de la journée est consacré aux visites dans les villages voisins, tandis que la jeunesse se rend au terrain de foot-ball pour participer ou assister à un match. A la nuit tombée, c'est au son d'un orphéon que les couples dansent ce « mode anglais » où derrière des figures de quadrille, transparaît le rythme africain.

L'évolution des besoins individuels et collectifs a été très rapide, favorisée par la proximité d'Abidjan et la densité du réseau routier et commercial nécessitée par la traite de l'huile de palme.

La consommation de biens importés tient une place importante dans le budget Adiokrou. Alors que l'alimentation quotidienne reste encore basée sur la production vivrière locale, les achats de pain, de conserves et de vin font partie des dépenses de luxe. Tandis que les habitudes anciennes se maintiennent dans la « cuisine » en bambou, où l'on mange encore par terre ou sur des tabourets bas, la case en dur, appelée « chambre » rassemble tous les éléments d'un modernisme qui cherche à s'afficher : lit métallique, table et chaises, gravures et photographies de famille, phonographe.

Tout ce qui vient de France a d'ailleurs un prestige considérable et les Adiokrou préfèrent commander en France des objets qu'ils pourraient trouver dans les maisons de commerce de Dabou et d'Abidjan. De même ils considèrent comme très supérieure l'éducation donnée dans la métropole.

Loin de nuire à l'expression des fêtes traditionnelles l'élevation du niveau de vie permet de les entourer d'un lustre nouveau. *Le Lohou*, la fête des richesses ou les funérailles sont des occasions pour les villageois d'exhiber les richesses accumulées. Il faut avoir assisté à ces cortèges d'hommes et de femmes, engoncés dans des pagnes multicolores et surchargés d'ornements hétéroclites, du plus fin bijou boulé jusqu'aux lunettes noires à grosses montures blanches, pour être convaincu de l'importance sociale de ces déploiements démesurés de richesses. C'est au cours de ces fêtes que peut le mieux s'observer l'esprit de compétition entre les familles. Certains de ces besoins nouveaux sont ressentis si impérieusement par tous les habitants d'un village que la communauté elle-même s'est chargée de les réaliser. C'est ainsi que des écoles ont été bâties dans des villages, par une contribution partielle de tous les habitants (plan Ferdes). Le dynamisme et l'esprit de concurrence qui animent les villages trouve un moyen de s'exprimer dans ces réalisations modernes : citons le cas du village d'Ousrou qui encouragé par l'Administration, a décidé de se reconstruire entièrement dans un nouveau site, à quelques kilomètres de l'emplacement actuel, et selon un plan d'urbanisme moderne. A Orbaf, c'est la construction d'un château d'eau avec un système de distribution d'eau à l'intérieur du village, à Akradio c'est un groupe électrogène qui distribue l'électricité dans la rue centrale et un des quartiers du village. Dans un autre village, c'est une cabine téléphonique qui est en projet. Ailleurs, les habitants se cotisent pour permettre l'ouverture d'une piste, la construction d'un pont, l'achat d'un moto-décortiqueur à café... ou d'un orphéon. Dans les conversations courantes il apparaît qu'un des mobiles les plus évidents de la réalisation de ces projets d'urbanisme est l'esprit de surenchère soit entre quartiers, soit entre villages.

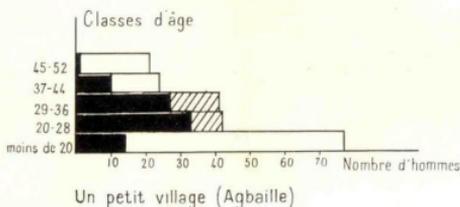
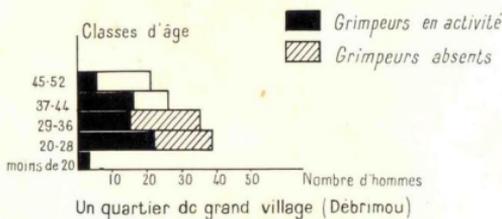
Ce climat a pu être facilement utilisé tant par l'Administration que par les missions. Une église en appelle une autre et chaque confession cherche à posséder l'édifice religieux le plus important et le plus orné.

Pour satisfaire ces besoins nouveaux l'Adioukrou a dû adapter son économie traditionnelle à une économie de profit et améliorer ses techniques. Ces transformations ont été de pair avec certaines modifications sociales.

On a vu comment l'exploitation de la palmeraie se modelait sur les diverses stratifications sociales et demeurait encore traditionnelle tant dans l'organisation du travail que dans le maintien des anciennes techniques. Si l'adoption de modes modernes d'exploitation apparaît, pressoirs mécaniques, concasseurs à palmistes, vente des régimes, participation à la construction de routes et de ponts conduisant aux palmeraies, certains problèmes se posent toujours quant à l'exploitation rationnelle des palmeraies naturelles. Des habitudes culturelles handicapent cette modernisation : le principe de la cueillette saisonnière, le type de propriété collective, le manque d'intérêt pour la régénération et d'autre part l'appel des jeunes vers les villes risque de vider la palmeraie de ses grimpeurs. Il semble certain que les palmeraies produisent de moins en moins. Les vieux se souviennent du nombre de barils que donnait une palmeraie, qui n'en fournit ces années dernières que quatre ou cinq fois moins. La cause n'en est pas le manque de grimpeurs mais l'insuffisance de la régénération naturelle des palmeraies. Celle-ci n'est plus qu'une préoccupation secondaire et l'existence de plantations industrielles faites sous palmeraies, ne permet le débroussaement — facteur essentiel de régénération — qu'en un espace de temps très long. S'il arrive que dans quelques palmeraies de famille le gérant s'entende avec le planteur qui en exploite le sol pour qu'il respecte, en débroussaant, un certain nombre de jeunes palmiers, cette pratique est inexistante dans les palmeraies collectives du village.

On a parlé aussi de désaffection des palmeraies par les grimpeurs. Pour contrôler cette hypothèse, nous comparerons les effectifs des grimpeurs — rangés par classes d'âge — dans deux villages : l'un, petit village de quatre cents habitants, où les palmeraies sont familiales à l'exception d'une palmeraie collective au village, l'autre situé près du centre de Dabou et dont les palmeraies sont collectives (fig. 5).

Fig.5 LES GRIMPEURS PAR CLASSES D'AGE
Remplacement des jeunes absents en âge de grimper
(20 à 36 ans) par des hommes plus âgés.



Dans le petit village lagunaire les défections au-dessous de 20 ans sont dues à la concurrence de l'école et de 20 à 28 ans, aux départs en ville ou dans d'autres villages pour y exercer les professions de commis, catéchistes, instituteurs. Dans la catégorie suivante, de 28 à 36 ans, nous trouvons chez les hommes qui ne grimpent pas, des commis, apprentis, chauffeurs, un militaire, trois malades et quatre départs dans d'autres villages. Certains hommes de la catégorie *Ngirma* (36 à 44 ans) qui normalement auraient dû abandonner le grimpage, ont continué pour remplacer les travailleurs qui manquaient dans les rangs des plus jeunes, mais ils ne grimpent qu'irrégulièrement. Sur 150 hommes au-delà de 20 ans, nous trouvons donc 71 grimpeurs, soit 47 %.

Le quartier de l'important village situé près de la ville, atteste un plus grand pourcentage de départs en ville. De 20 à 36 ans la moitié seulement des jeunes gens grimpent au village, les autres travaillent à Abidjan (28), sont militaires (9), étudiants, infirmiers ou se consacrent aux plantations de leurs oncles fortunés. Mais la concurrence de l'école est plus importante encore que celle du travail en ville : parmi les moins de 20 ans, trois seulement grimpent, les autres vont à l'école ou sont apprentis. Ces vides sont partiellement comblés par les classes plus âgées. De 36 à 44 ans, il y a plus de grimpeurs (16) que de non grimpeurs (10) et il y a encore 5 hommes sur 16 de 44 à 52 ans qui travaillent dans les palmeraies. Cela prouve assez l'effort des hommes âgés pour remplacer les jeunes qui ont abandonné les palmeraies. Si les grimpeurs mobilisables dans les palmeraies collectives (20 à 36 ans) étaient au complet, ils seraient au nombre de 74, or le quartier tout entier en fournit 61.

Cette soi-disant désaffection de la palmeraie est donc loin d'être aussi complète qu'on l'imaginerait; on peut affirmer après cette analyse que la raison n'en est pas la concurrence des plantations de cacao et café — la période de récolte ne correspond pas en effet à celle du grimpage intensif et le débroussaage est effectué en saison sèche par des manœuvres — mais bien celle des emplois nombreux qui s'offrent en ville. Un jeune homme qui, après avoir été commis ou chauffeur pendant quelques années, retourne au village en pantalon de flanelle et en cravate, ne daignera pas mettre le pied sur un palmier. Aujourd'hui l'équilibre se maintient encore et cela prouve la vitalité de la société Adiokrou.

L'évolution est beaucoup plus grande pour les plantations de cacao et de café et leur introduction a d'ailleurs entraîné des modifications dans l'organisation du lignage et les règles testamentaires. L'Adiokrou en est encore au stade de l'expérimentation et de l'entreprise familiale, mais les progrès s'introduisent peu à peu dans la mécanisation (décortiqueuses-concasseuses) et le traitement des maladies (pulvérisateurs), la préparation des produits (séchoirs à glissières ou à four, bacs à fermentation), l'emploi d'engrais. La concurrence économique entre villages est un puissant facteur de progrès. Tel village se vante d'être le plus gros producteur de cacao ou d'avoir été remarqué par la qualité de ses produits, tel autre, à son compte et dans son cadre, désire faire une foire-exposition. Dans la plupart des villages, nous rencontrons des leaders économiques passionnés du rendement et même de la qualité, coureurs de primes, toujours à l'avant-garde des innovations et dont l'influence peut être très grande auprès de leurs concitoyens. Leur exemple est le meilleur témoignage de la réussite des efforts du service de l'Agriculture.

Les quelques cacaoyères collectives qui ont été créées au début, à l'instigation de l'Administration, n'ont pas donné de résultats satisfaisants et leurs superficies sont restées très limitées. En effet, l'entretien et la récolte de ces plantations arbutives qui nécessitent une main-d'œuvre importante, à différents moments de l'année, n'est pas favorable à une exploitation collective. L'extension des superficies à laquelle on assiste depuis vingt ans s'est faite au niveau de groupes réduits ou de planteurs individuels — c'est d'ailleurs dans le cadre de cette petite entreprise que quelques perfectionnements techniques ont été introduits. C'est aussi sur le budget de cette entreprise que sont payés les manœuvres étrangers, pour le défrichage, l'entretien et la récolte. Mais ces manœuvres sont relativement peu nombreux car les Adiokrou hésitent encore à augmenter leurs frais d'exploitation en ayant recours à une main-d'œuvre étrangère. Les autres investissements productifs qui nécessitent une mise de fonds plus importante sont pris en charge par le segment de lignage : ils sont financés sur son budget et la gestion en est confiée à un de ses membres — ils consistent le plus souvent dans l'achat d'un taxi ou d'un camion, la création d'une boutique.

Des planteurs d'un même village ou d'un même quartier peuvent aussi se grouper dans le but d'acheter une machine — telle une moto-décortiqueuse à café. C'est là comme une ébauche de coopérative dont les recettes proviennent de la location de la machine achetée en commun. La répartition des bénéfices ne pose pas de problème, mais lorsqu'il s'agit de décider des dépenses d'entretien ou de réparation des difficultés surgissent qui sont l'occasion de nombreuses disputes entre les associés.

D'autres signes d'adaptation au système monétaire apparaissent. Certains jeunes se groupent pour constituer des « tontines », dont les cotisations restent faibles et peuvent servir à payer des manœuvres pour des défrichements. Par contre les prêts sur gage ou les prêts à intérêt sont plus répandus. Ces prêts ne sont en général pas destinés à augmenter le potentiel de production agricole mais à rembourser des dettes ou à faire des investissements dans une entreprise de transport ou un commerce de détail.

L'apparition de cette économie nouvelle est en voie de modifier profondément certaines structures sociales. Les principes même de l'héritage des biens sont altérés dans la pratique et subissent une lente évolution. En effet, à l'époque où palmeraies, or et esclaves étaient les seules richesses, celles-ci pouvaient être gérées collectivement par le segment de matrilignage. Cette organisation est impossible sur une plantation industrielle, résultant du travail d'un petit groupe. Le groupe de parents travaillant ensemble sur des plantations n'étant pas nécessairement des co-héritiers à l'intérieur du segment, une faiblesse s'introduisait dans le système. Il est en effet difficile d'admettre qu'un cousin hérite d'une plantation à laquelle il n'a jamais travaillé, et qui est le résultat du travail d'un fils ou d'un neveu.

C'est alors que s'est introduite la distinction entre biens hérités et biens acquis, les premiers devant, comme autrefois, passer à l'héritier légal du segment, tandis que les seconds iraient aux collaborateurs du défunt. Cependant l'application de ce principe se fait rarement à l'amiable et entraîne souvent des mesures illégales : accaparement pur et simple ou testaments qui ne sont pas encore admis par la coutume. Bien que les testaments soient rares et secrets, c'est pourtant un des sujets de discussions les plus fréquents que d'étudier les solutions qui s'offrent pour renverser les anciens types de succession. Nous assistons à des initiatives collectives, telle que celle-ci. En avril 1951 les notables d'un village lagunaire adressaient à l'Administration de Dabou, une lettre en mauvais français où ils disaient : « Tous les parents ont accepté de donner tous leurs biens à leurs enfants, ils vous demandent de fixer une date pour adopter le testament à Dabou ». L'extrême avantage de cette solution où les co-producteurs sont à la fois les co-héritiers et les fils — c'est-à-dire où les unités de travail, de propriété et de résidence coïncident — a profondément aidé au développement de l'idée de l'héritage de père à fils. Cependant les tentatives individuelles ne résolvent pas le problème car un système ne peut s'écrouler du jour au lendemain par l'introduction d'idées neuves. Chacune des brèches apportées au système traditionnel crée un déséquilibre qui ne peut être compensé que par de nouvelles illégalités. Un jeune homme qui a fourni à son père la main-d'œuvre et une partie du numéraire nécessaire pour construire une maison en dur et qui en hérite, n'admet pas d'autre part que le parent maternel dont il doit normalement hériter, lègue par testament des plantations à son fils; on accepte un avantage sans admettre qu'il puisse être compensé par une perte, ce qui prouve que ces nouveaux règlements de succession sont encore loin d'être également reconnus. Les Adioukrou se sentent attirés vers une solution intermédiaire qui serait la décomposition du segment en petits groupes co-héritiers. Ce système serait celui des Abra, où c'est l'aîné des descendants d'un même grand-père qui gère les biens des frères et cousins.

Ces nouvelles formes de travail, en provoquant la réduction des groupes de coopération et en amenant des idées neuves sur la succession des biens, ont également renforcé les conflits entre les lignages qui sont inhérents à cette société. L'ajustement est de plus en plus difficile entre les deux lignages, paternel et maternel, qui se trouvent en compétition sur le plan économique. Il faut reconnaître que les idées introduites tant par l'Administration que par les missionnaires, concourent à asseoir les revendications du patrilignage. C'est ainsi que dans les tribunaux coutumiers nous voyons constamment soutenir le droit de tester en faveur des fils surtout et l'attribution humanitaire des enfants au « géniteur » dans les cas de contestation de paternité, prive le matrilignage de ses droits ancestraux sur les descendants des femmes qu'il a acquises. C'est évidemment pour aider à la disparition de ce qui reste de la coutume du mariage d'achat, dans ses conséquences

sociales, que les missionnaires et les pasteurs Adiokrou eux-mêmes partent en guerre contre ce qu'ils appellent le « Matriarcat », le pouvoir tyrannique de l'oncle et la séparation des biens des conjoints. Ce sont de véritables ligues antimatriarcales qu'essaient de constituer les évolués Adiokrou en attendant qu'une décision générale bouleverse les anciennes institutions.

Le régime matrilinéaire semble aux évolués un obstacle à l'enseignement, cependant, de 1943 à 1953, le nombre des classes est passé de 7 à 45. Attaqué sur le plan économique et éducatif, le « matriarcat » l'est aussi sur le plan moral par les missionnaires qui défendent les droits de l'épouse et du fils dans le mariage monogame (1). Depuis quarante ans que durent ces controverses, elles n'ont abouti à aucune transformation durable sur le plan successoral. Il est hors de doute que ce mouvement réponde au désir d'émancipation économique des individus vis-à-vis des groupes familiaux : l'individualisme naissant détache le neveu de son oncle, sans le rapprocher pour cela de son patrilignage.

Parallèlement à ces idées neuves sur les droits successoraux, le mode de travail sur les plantations industrielles accélère le développement de la notion de propriété individuelle. Un individu qui s'est enrichi en vendant ses récoltes de cacao, achètera un taxi ou prendra en gage une palmeraie, qui autrefois ne pouvait être qu'un bien collectif.

Nous voyons apparaître également la notion de copropriété en dehors des cadres familiaux ou villageois : ces petites associations contractuelles acheminent rapidement les esprits vers l'assimilation des coopératives de type occidental.

La mise en valeur des plantations a favorisé également l'apparition de contrats de travail, dont certains particulièrement intéressants, telle cette formule de pseudo-métayage directement moulée sur des formes anciennes et traditionnelles de relations économiques.

En face de ces transformations sociales, provoquées par la progressive évolution économique, il faut admirer le dynamisme incontesté de cette société qui, aujourd'hui comme dans le passé, pourrait être une preuve de sa faculté d'adaptation.

(1) M. l'administrateur DOMISSY, *Matriarcat, héritage et testament au pays Adiokrou*, Archives subdivision de Dabou. Abbé YACO, « le Matriarcat », conférence prononcée à Treichville, le 12 août 1948.

INDEX A LA PREMIÈRE PARTIE

- Adoption, 25-26.
- Alliance (relations d'), 26, 28.
- Anthropologie physique, 9, 25.
- Capital, 26, 58, 60-64.
- Captif, ve, 25-26, 27, 29, 30, 44, 46, 50, 58, 63.
- Cérémonie de puberté (*Lohou*), 19, 20, 23, 29, 30, 32, 37, 51, 52.
- Chasse, 12, 35.
- Chasse actuelle collective, 20, 23, 36.
- Chef de village, 19.
- Christianisation, 21, 28, 37, 64, 66, 68.
- Classes d'âge, 12, 19-20, 24, 27, 28, 29, 39, 41-42.
- Coopérative d'achat, 59, 60, 64, 68, 69.
- Commerce, 12-13, 15, 53, 55, 56, 60.
- Contrat, 38, 57, 58-60, 69.
- Cueillette, 35.
- Cultures industrielles (cacao, café), 13, 36, 39, 41, 43⁷
44, 45, 52, 54, 58, 62, 63, 67, 68.
- Cultures vivrières, 36, 43, 53, 58.
- Démographie, 13-15, 47.
- Doyen du village, 19, 20, 38.
- Échange (de cadeaux), 28, 52-53.
- Élevage, 36.
- Émigration, 15, 49, 67.
- Étranger (statut, rôle), 27, 28, 38, 44, 58-59, 60.
- Étrangère (statut, mariage), 25, 26, 27, 32, 46-47.
- Exogamie, 23, 25, 26.
- Fraction (Bouboury et Débrimou), 12, 23, 31.
- Funérailles, 27, 37, 46.
- Génies, 20, 23, 24, 26, 29, 38.
- Habitation 12, 19, 65.
- Histoire, 12-15.
- Huile de palme, 12, 13, 30, 36, 42, 44-45, 55, 56, 60, 65.
- Huilerie, 13.
- Ignames (fête des), 36.
- Investissement moderne, 42, 49, 53, 61, 62, 63, 65, 67, 68, 69.
- Location, 59, 60, 61.
- Manœuvre, 59, 67.
- Maternel (parent et lignage), 21, 22, 23, 25-31, 32-33, 43-51, 68, 69.
- Ménage, 53-58.
- Métayage, 59, 60, 64.
- Nom (cérémonie d'imposition), 23.
- Palmeraie, 9, 13, 20, 22, 25, 26, 27, 28, 33, 36, 39-43, 44-45, 48, 49, 50, 51-52, 55, 58, 60.
- Palmistes, 13, 42, 44, 55, 56, 63, 66-67.
- Parenté (système de) 21.
- Paternel (parent et lignage), 19, 20, 21, 22-25, 28, 29, 30, 31, 32, 51-53, 68.
- Pêche, 35, 50.
- Prêt (cf. aussi location, métayage, prêt sur gage), 62, 64, 68.
- Prêt sur gage, 26, 31, 58, 61, 62-63.
- Propriété, 38, 39, 41, 44, 51, 52, 57, 63, 69.
- Rémunération, 54-56.
- Résidence (règle de), 19, 22, 25, 26, 32.
- Revenus, 56-58.
- Richesses (fête des), 26, 28-29, 32.
- Scolarisation, 67, 69.
- Sorcellerie, 32.
- Spécialisations héréditaires, 24-25.
- Succession, 27, 33, 46, 47, 48, 51, 57, 67, 68.
- Tenure des terres, 13, 38-39, 58.
- Travaux agricoles, 36-37, 51, 53-54.
- Village (structure du), 19-21, 28, 38, 43.

DEUXIÈME PARTIE

PROBLÈMES DE MISE EN VALEUR
DE LA PALMERAIE ADIOUKROU

1817



CHAPITRE I

DONNÉES QUANTITATIVES SUR L'ÉCONOMIE ADIOUKROU

L'économie Adioukrou, comme toute économie africaine, peut se décomposer en deux secteurs, l'un centré sur la subsistance ou secteur vivrier, l'autre s'ouvrant sur les échanges avec l'extérieur ou secteur monétaire.

On ne dispose d'aucun renseignement permettant d'évaluer après précision la production vivrière et la consommation de la population Adioukrou. Comme on l'a vu, l'alimentation est essentiellement à base de tubercules et de banane plantain, complétée par l'huile de palme et les produits de chasse et surtout de la pêche.

Une étude faite en Gold Coast dans une région forestière assez semblable à la région de Dabou permet d'évaluer au moins grossièrement la consommation vivrière.

On peut se baser sur une ration alimentaire moyenne d'environ 2.500 calories par jour ainsi composée :

2.000 calories en tubercules (manioc, ignames) et en plantain;

250 calories en huile de palme;

le reste en viande, poisson et différents produits de la cueillette.

Cela représente pour 24.000 Adioukrou une consommation annuelle d'environ 20.000 tonnes en tubercules et en plantain et de 300 tonnes d'huile de palme.

La production vivrière dépasse certainement la consommation des Adioukrou. En premier lieu, elle doit fournir sa subsistance aux manœuvres travaillant dans les plantations de café et cacao des Adioukrou. Une autre partie est commercialisée dans ce qu'on peut appeler le marché intérieur de la subdivision et qui comprend des quantités non négligeables vendues :

— à la plantation de l'I.R.H.O., à Mopoyem;

— au centre urbain de Dabou, où un marché très animé et, fait remarquable, quotidien, alimente les populations de ce centre industriel, commerçant et administratif en expansion.

Enfin, il est probable que des exportations de manioc, de banane-plantain et de poisson sont faites sur Abidjan.

Les revenus monétaires provenant de la production vivrière sont certainement importants. La proximité du marché d'Abidjan donne à ce sujet à la région de vastes possibilités. Malheureusement, il n'est pas possible dans l'état actuel de chiffrer le revenu global provenant de ces ventes.

Les autres revenus monétaires se partagent entre le café et le cacao d'une part, et les produits de la palmeraie d'autre part. Il est intéressant de se faire une idée même grossière de l'importance relative de ces deux sortes de revenus.

Pour l'ensemble de la campagne 1953-1954, environ 1.800 tonnes de café et cacao ont été vendus. Les prix ont très fortement varié au cours de cette campagne qui a été exceptionnelle à deux titres : l'importance de la récolte et la hausse des cours sur les marchés mondiaux.

Le marché de ces produits n'est encore que faiblement organisé dans la région et l'achat et la collecte sont assurés par un assez grand nombre de petits et moyens acheteurs qui passent dans les villages. Le prix moyen du kilogramme de café et cacao payé au planteur Adioukrou pendant la traite 1953-1954 peut être estimé à 140 francs. Le revenu global provenant des plantations peut être évalué ainsi à environ 250 millions de francs C.F.A.

Le revenu de la palmeraie se décompose en deux parties : la vente à l'huilerie des régimes et les ventes directes d'huile et de palmistes.

La vente à l'huilerie est pour 1954 de l'ordre de 15.000 tonnes, à 2,75 francs le kilo, soit environ 40 millions de francs.

Variations comparées des prix du Café, du Cacao et de l'Huile
 Prix en Francs C.F.A. par Kg. Echelle semi-logarithmique
 Prix nu bascule. Abidjan (d'après la Chambre de Commerce)

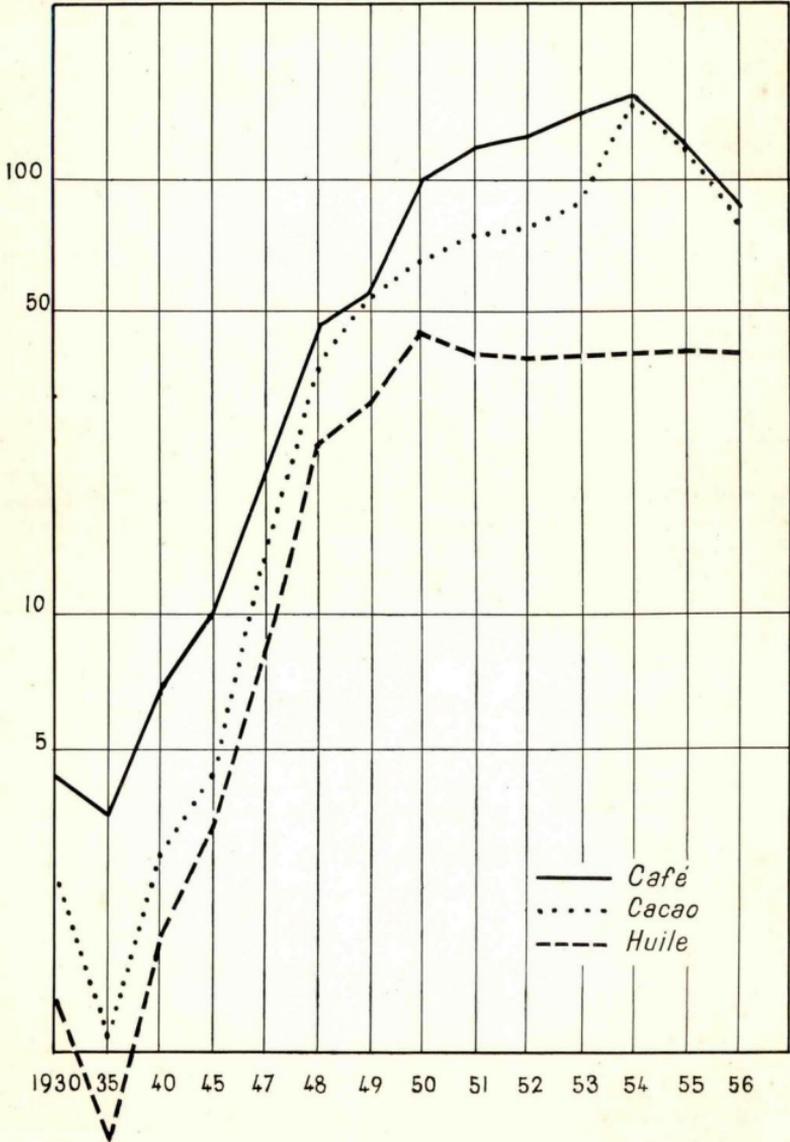


Fig. 6

Les ventes directes d'huile et de palmistes sont plus difficiles à évaluer. Elles vont, d'une part pour 400 tonnes d'huile et quelques centaines de palmistes à des maisons de commerce, d'autre part à des consommateurs de Dabou et d'Abidjan. A 32 francs le kilo d'huile, 18 francs le kilo de palmistes, pour les maisons de commerce et 50 francs le kilo d'huile sur le marché, on peut estimer ces ventes à un minimum de 25 millions de francs.

L'ensemble de la palmeraie a donc fourni au moins 65 millions de francs à la région. Le revenu global, café, cacao et palmeraie serait de l'ordre de 315 millions.

Pour une année comme 1954 favorable à la vente du café et du cacao, le pourcentage provenant de la palmeraie dans le revenu monétaire des Adiokrou ne descend pas en-dessous de 20 %. Le même calcul pour l'année 1955 donne un revenu global de 180 millions dont 65 % proviennent du café et du cacao et 35 % de la palmeraie. La part du revenu provenant de l'exploitation de la palmeraie est donc loin d'être négligeable. Elle dépend en premier lieu du rapport entre le prix du café/cacao d'une part et de l'huile d'autre part (cf. graphiques). Ce rapport a évolué dans un sens défavorable à l'huile de 1949 à 1954, mais depuis 1955 il favorise de nouveau nettement l'huile de palme.

I. LE CAFÉ ET LE CACAO

Sous la pression de l'Administration, les plantations de cacao puis de café se sont développées à partir de 1930, mais à un rythme assez lent. Le véritable essor de ces cultures arbustives ne date que de ces dernières années et il n'y a pas de doute que c'est la forte hausse du café et du cacao lors des récentes traités qui a provoqué cette sorte de fièvre autour des « produits » et l'augmentation rapide des superficies plantées. Malheureusement, on ne dispose pas de statistiques permettant de suivre pour la région l'augmentation de la production depuis 25 ans.

Le Service de l'agriculture possède les chiffres des quantités de cacao et de café commercialisées dans la subdivision de Dabou depuis 1949. Ces chiffres font apparaître une très grande irrégularité, puisque de 1950 à 1954 le tonnage de café varie de 1.000 à 2.000 tonnes en passant par 700 tonnes en 1952 et 1953, et celui du cacao montre une égale irrégularité partant de 1.000 tonnes, atteignant 2.000 tonnes en 1953 pour retomber à 1.500 tonnes en 1954. Au demeurant, ces tonnages concernent la subdivision de Dabou dans son ensemble, c'est-à-dire le total du pays Abidji et du pays Adiokrou. Pour départager l'apport de ce dernier, on peut utiliser les évaluations suivantes faites par le Service de l'agriculture : elles portent sur la production et se basent d'une part sur le nombre de plants distribués dans les dernières années, et d'autre part sur les déclarations de plantations.

Zone	Cacao		Café	
	Tonnes	Hectares	Tonnes	Hectares
Akradio—Orgaff.....	250	1.000	150	600
Orbaff.....	100	400	100	400
Yassap.....	90	360	100	400
Debrimou—Atikon.....	100	400	80	320
Ousrrou—Badien.....	50	200	70	280
Cosrou—Toupah.....	50	200	70	280
Agbaille—Pandah—Tiaha—Kaka.....	80	320	130	520
Bougbo—N'Gatty.....	40	160	60	240
Arnebe.....	40	160	60	240
Niamabo.....	100	400	80	320
Pays Adiokrou (TOTAL).....	900	3.600	900	3.600

Les superficies sont estimées en partant d'un rendement moyen de 250 kilogrammes à l'hectare.

En 1954 donc, la production de la région Adioukrou peut être évaluée à 900 tonnes de café et 900 tonnes de cacao. Les *cultures industrielles sont-elles en extension?* C'est très probable, mais il est difficile de procéder à des évaluations valables tant que la région ne sera pas cadastrée. Il peut être intéressant de signaler la progression du nombre de plants de café distribués par le Service de l'agriculture :

50.000 en 1951-1952, 200.000 en 1952-1953 et 500.000 en 1953-1954,

soit respectivement 160, 210 et 900 hectares.

Cette distribution de plants ainsi que dans les années récentes l'attribution de primes, a encouragé le développement des plantations de café probablement au détriment du cacaoyer. Pour ce dernier, la superficie plantée semble stationnaire, les Adioukrou préférant porter leurs efforts sur la plantation de caféiers qu'ils récolteront plus vite que les jeunes cacaoyers. En fait, il semble que l'accroissement de la production ne soit pas limité actuellement par le manque de terre mais tient à deux ordres de facteurs qui agiraient l'un sur le rendement et l'autre sur la superficie.

D'une part, l'exploitation des plantations, leur extension et l'amélioration des rendements sont entravés par le manque de traditions culturales. On peut dire que les Adioukrou avec leurs cultures arbutives ont une économie de cueillette plus qu'une économie de plantation. Ainsi sur les superficies plantées de 1951 à 1953, le Service de l'agriculture n'a trouvé qu'un dixième environ des plantations correspondant aux normes européennes. L'entretien des plantations ne se fait que très irrégulièrement. Pendant le temps où la plantation n'est pas encore en production, elle est nettoyée superficiellement, une fois par an ou même parfois pas du tout. Souvent, elle ne se distingue qu'avec peine de la brousse qui l'entoure. Les sentiers qui y conduisent ne sont plus visibles et le planteur ne va sur sa nouvelle plantation que de temps en temps pour y cueillir quelques bananes, jamais pour y travailler. Un autre facteur limitatif du rendement tient au fait que les plantations sont en moyenne assez âgées; quant à la trachéomycose, elle n'a fait que peu de dégâts, bien que les variétés les plus répandues soient encore le Kouilou et l'Indenié, les distributions de *Robusta* par le Service de l'agriculture étant de date récente (1).

D'autre part, si les Adioukrou suffisent en cours d'année pour le travail régulier de la palmeraie, des plantations et sur les champs vivriers, la capacité globale de travail semble insuffisante pendant les périodes de pointe. C'est en effet en saison sèche, de décembre à mai, que se font les travaux les plus absorbants : les femmes font l'essentiel des cultures vivrières, transportent les régimes, aident à la fabrication de l'huile et participent à la récolte du café et du cacao. De leur côté, les hommes procèdent aux défrichements en forêt, aux nettoyages des plantations ainsi qu'à la cueillette et au traitement des régimes. Le travail en palmeraie qui occupe la grande majorité des hommes entre 20 et 35 ans, est organisé collectivement, et il peut dans certains cas avoir une sorte de priorité sur les autres travaux tels que ceux des plantations qui intéressent des groupes sociaux plus restreints. Comme, par ailleurs, les Adioukrou se réservent exclusivement les travaux sur la palmeraie, il arrive de plus en plus fréquemment que des planteurs emploient saisonnièrement des manœuvres venant du Nord pour les défrichements et l'entretien des plantations.

Dès lors, l'accroissement des superficies est lié à la possession des capitaux indispensables pour le paiement des manœuvres. Il est très probable qu'une part non négligeable des revenus est réinvestie sous cette forme, qu'il est malheureusement impossible de chiffrer, malgré l'intérêt qui s'y rattache. La concentration des capitaux dans un nombre limité de mains joue certainement un rôle de frein dans l'extension des plantations.

(1) En peu de temps, à une centaine de kilomètres au nord, dans la région de Tiassale, la trachéomycose vient de détruire un pourcentage élevé de plantations.

II. LA PALMERAIE NATURELLE

Pour connaître le potentiel de production de la palmeraie Adiokrou, on ne dispose là encore que de chiffres de quantités commercialisées d'huile de palme, avant l'ouverture de l'huilerie de Dabou :

1938.....	2.965	1944.....	2.695
1939.....	3.200	1945.....	2.487
1940.....	2.634	1946.....	1.734
1941.....	1.582	1947.....	2.078
1942.....	3.327	1948.....	2.782
1943.....	3.088		

De 1938 à 1948, la moyenne annuelle de production commercialisée s'établit ainsi à 2.600 tonnes, correspondant à environ 31.000 tonnes de régimes. En 1942, pendant l'économie de guerre, le maximum de 3.327 tonnes d'huile ou 39.000 tonnes de régimes a été atteint. A cette production il faut ajouter l'autoconsommation des Adiokrou, qui doit être de l'ordre de 4.000 tonnes si l'on se base sur l'étude déjà citée de la Gold Coast dans un milieu forestier analogue. On aboutit ainsi, en moyenne, dans la période précédant l'ouverture de l'huilerie du plan, à une production de l'ordre de 35.000 tonnes; il faut essayer de recouper ce chiffre par d'autres méthodes.

La palmeraie naturelle de Dabou et son peuplement de palmiers est assez peu connue, bien que son importance économique évidente ait suscité à de nombreuses reprises depuis une cinquantaine d'années l'intérêt de différents services du Territoire.

Diverses évaluations ont été faites de sa superficie qui vont de 12.000 à 70.000 hectares. Cependant une prospection aérienne faite en 1952 permet d'estimer qu'elle est de l'ordre de 20.000 hectares.

On peut distinguer dans la palmeraie trois régions :

— la *palmeraie de l'intérieur*, entre la lagune et la lisière de la forêt, est de loin la plus importante. C'est le grand quadrilatère des palmeraies de Debrimou, Orbaff, Orgaff, etc., elle occuperait 10.000 hectares, la densité moyenne étant de 60 palmiers à l'hectare;

— la *partie ouest de la palmeraie* qui appartient aux villages de Cosrou, Ousrou, etc.;

— la *palmeraie de la lagune*, aurait une superficie de 3.000 hectares. Elle s'étend de Dabou jusqu'au-delà de Toupah avec une densité à l'hectare variant de 60 à 120.

Cet ensemble est prolongé à l'est par la belle palmeraie Ebrie de part et d'autre de la route Abidjan Dabou, qui occupe une superficie de près de 5.000 hectares avec une forte densité (120 à l'hectare).

Dans l'ensemble, la densité et la valeur de peuplement diffère fortement d'une région à l'autre. La palmeraie est très hétérogène; on y trouve de nombreux faciès suivant le degré d'utilisation du sol par l'homme : forêt à palmiers, brousse à palmiers continus ou en îlots, palmeraies cultivées. Mais jamais cette palmeraie ne se rapproche de la palmeraie jardinée du Sud Dahomey. Les Adiokrou pratiquent la cueillette, et non pas comme les Dahoméens une arboriculture. Ce fait explique les caractéristiques de la palmeraie de Dabou.

La palmeraie est vieille et le renouvellement en jeunes arbres se fait mal. L'étage inférieur formé par les jeunes palmiers est très peu représenté. Les sujets de l'étage moyen ne sont pas souvent entretenus et rarement en production. L'étage supérieur, formé des arbres de plus de 15 ans, est le seul à être exploité; mais un fort pourcentage d'arbres sont stériles ou trop élevés pour être en exploitation.

Les chiffres de production et de rendement de la palmeraie naturelle de Grand Drevin, près de Sasandra, permettent de se faire une idée du potentiel de production. On peut estimer entre 30 et 40 kilogrammes, c'est-à-dire trois ou quatre régimes de 10 kilogrammes, le rendement moyen d'un palmier dans

ce milieu. Les rapports des spécialistes indiquent la présence de 30 % d'arbres improductifs, parce que trop jeunes, trop hauts ou stériles. Une palmeraie de 60 arbres à l'hectare aurait donc un rendement théorique de 1.200 à 1.500 kilogrammes de régimes à l'hectare, soit 120 à 150 kilogrammes d'huile. Une palmeraie d'une densité de 100 arbres à l'hectare aurait un rendement théorique de 2.400 à 3.000 kilogrammes de régimes, soit 250 à 300 kilogrammes d'huile. Le tableau suivant donne le potentiel de production de chaque partie de la palmeraie et le compare avec la production des régimes en 1954 (1).

Zone	Population	Superficie	Densité	Potentiel	Production
		de palmeraie	à l'hectare	de production	1954
		hectares		tonnes	tonnes
I. — Quadrilatère de Debrimou	8.000	10.500	60	16.000	10.000
II. — Zone Nord	6.000	3.500	80	7.000	2.700
III. — Zone lagunaire Est	3.000	1.500	90	4.000	2.300
IV. — Zone occidentale	7.000	4.500	80	8.000	5.000
TOTAL	24.000	20.000	—	35.000	20.000

On peut ainsi estimer le potentiel de production pour la palmeraie à 35.000 tonnes.

Cette estimation théorique de la capacité de production recoupe dans l'ensemble l'estimation à partir des quantités commercialisées, elle est cependant un peu faible comparativement à la pointe de production de 35.000 tonnes commercialisées en 1942 auxquels il faut ajouter l'autoconsommation de cette année. Pendant les années de guerre, il n'est pas impossible que cette autoconsommation ait été réduite, étant donné les moyens de pression que l'Administration employait alors pour augmenter la production d'huile commercialisée. De plus, il faut se rappeler qu'un tel chiffre n'est valable que relativement à certaines habitudes culturelles. Il est hors de doute que la palmeraie récoltée plus rationnellement serait capable de produire plus. En fait, quand le grimpeur cueille les régimes, il est obligé pour les atteindre d'élaguer les feuilles mortes et de nettoyer la couronne de l'arbre, ce qui a pour effet de faciliter les inflorescences et la fructification des prochains régimes, alors qu'un palmier récolté irrégulièrement ne peut avoir qu'un rendement faible. Il est donc probable que la politique de cueillette intensive accompagnée d'un gros travail de débroussement, comme en 1942, a eu comme conséquence l'augmentation momentanée du potentiel productif de la palmeraie.

Cette influence des habitudes de collecte non seulement sur la production mais aussi sur le *potentiel de production* est intéressante et elle montre que peut-être le développement d'un enseignement agricole ou des programmes de vulgarisation dans les villages de la palmeraie pourrait avoir quelque effet sur la cueillette.

Le graphique des tonnages mensuels de régimes fournis à l'usine de Dabou montre une grande irrégularité qui gêne l'approvisionnement de l'usine; les Adiokrou sont-ils entièrement responsables de ces variations saisonnières?

L'importance et l'irrégularité de la cueillette sont des phénomènes difficiles à analyser car leurs causes sont liées à trois ordres de faits qui devraient être dissociés :

- le palmier et son cycle annuel de production et de maturation;
- le ralentissement de la cueillette, pour des raisons techniques, pendant la saison des pluies;
- les traditions sociales des Adiokrou.

Autant il paraît se dégager peu d'enseignements de la comparaison de la palmeraie naturelle avec la plantation européenne de palmiers sélectionnés telle qu'elle existe à Mopoyem, autant il paraît s'imposer

(1) *Nota bene* : la première zone fournit à l'huilerie du plan les deux tiers de son approvisionnement, et les zones II et III le reste.

Dans la zone occidentale, la production est principalement vendue directement sous forme d'huile et de palmistes.

Dabou se ressemblent : toutes deux ont un minimum correspondant aux mois de juin, juillet, août, septembre, octobre. Elles remontent en novembre, décembre, janvier et ont un maximum correspondant aux mois de février, mars, avril et mai.

L'essentiel de la récolte en palmeraie naturelle se fait pendant les mois de saison sèche, de novembre à mai. Dès novembre-décembre, début de la grande saison sèche, la cueillette recommence à augmenter tendant vers le maximum de février, mars, avril qui correspond à la fois au maximum de fructification et au minimum de pluviométrie. Le minimum de juin-juillet, période de grande saison des pluies, correspond à l'impossibilité de grimper aux palmiers pendant 20 à 30 jours par mois et probablement aussi à une baisse de fructification. En août-septembre, bien que ce soit la petite saison sèche et que la cueillette soit tout le temps possible, la récolte est très faible : c'est la période où le palmier n'a presque pas de régimes mûrs. En octobre, petite saison des pluies, il pleut plus de vingt jours dans le mois et la cueillette reste faible.

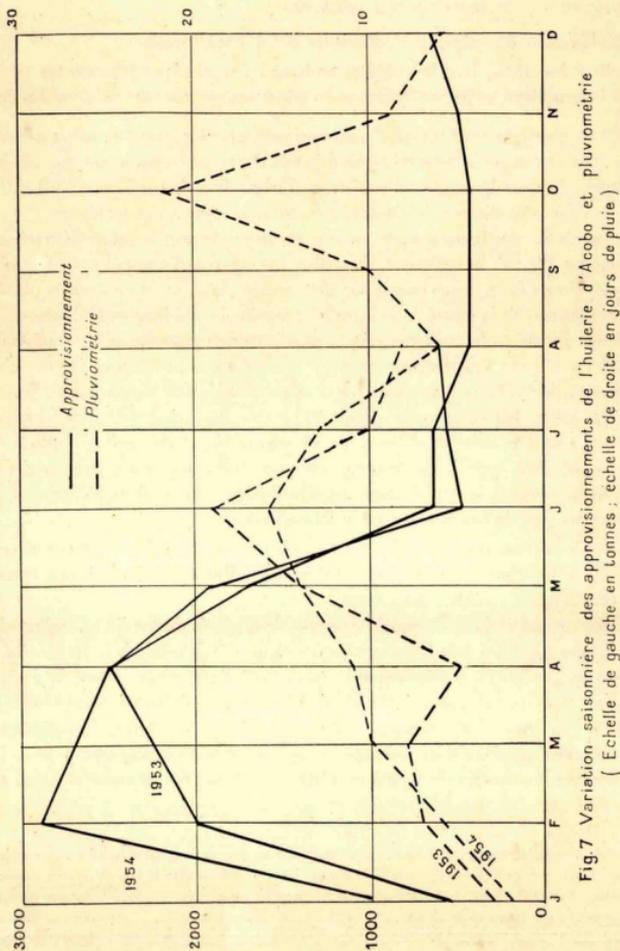


Fig.7 Variation saisonnière des approvisionnements de l'huile d'Acobo et pluviométrie (Echelle de gauche en tonnes ; échelle de droite en jours de pluie)

de la comparer avec la palmeraie naturelle de Grand Drewin. Cette dernière en effet est exploitée rationnellement par l'I.R.H.O.

Les conditions écologiques, sol et climat, étant très semblables à Dabou et à Drewin, les différences dans les rendements, les variations saisonnières ne peuvent venir que de la façon dont ces palmeraies sont exploitées.

La palmeraie de Drewin s'étend à l'est de Sassandra parallèlement à la mer, sur une dizaine de kilomètres de long, sa superficie est de plus de 2.000 hectares. Concédée vers 1900 par ses habitants, les Neyo, à un officier, cette palmeraie a été reprise par l'Union tropicale des plantations (U.T.P.) qui l'a exploitée jusque pendant la guerre (1).

Comme à Mopoyem, c'est maintenant l'I.R.H.O. qui gère la palmeraie et l'huilerie reconstruite en 1946.

Cette palmeraie a deux caractéristiques principales :

- la grande densité des arbres qui oscille entre 180 et 200 à l'hectare;
- l'âge élevé des arbres. Tous les palmiers semblent à peu près avoir le même âge, environ 50 ans. Il n'y a ni étage intermédiaire, ni jeunes pousses et les arbres ont souvent plus de 20 mètres de hauteur.

Jusqu'en 1946, l'abondance de la main-d'œuvre permettait le débroussaillage complet à la machette plusieurs fois par an, et comme la palmeraie était déjà très dense, toutes les jeunes pousses étaient éliminées. Ceci explique la hauteur des arbres et l'inexistence d'arbres de moins de 50 ans. L'I.R.H.O. ne dispose actuellement que d'une main-d'œuvre insuffisante tant en manœuvres qu'en grimpeurs.

Elle a entrepris de grands travaux afin de nettoyer complètement la palmeraie livrée à la brousse après son abandon par l'U.T.P. Actuellement, l'entretien, le sarclage et l'élagage ne se font régulièrement que sur 600 hectares et de façon moins intense sur 400 hectares. Ainsi, la palmeraie est exploitée rationnellement sur 1.000 hectares soit la moitié de sa superficie; formée de quatre secteurs divisés en parcelles de 10 hectares qui sont les unités de cueillette; celle-ci est effectuée par une équipe accomplissant le tour de sa parcelle tous les neuf jours. Les grimpeurs sont des Dahoméens, des Ouébés et des Yacoubas.

La production de l'huilerie va atteindre cette année près de 400 tonnes d'huile. Les rendements sont compris entre 300 et 400 kilogrammes d'huile à l'hectare. Après une série d'expériences, l'I.R.H.O. s'est aperçue que la palmeraie était trop dense et que les arbres étaient trop serrés, l'insuffisance de lumière nuisant au rendement. Pour atteindre la densité optimum estimée à 160 arbres à l'hectare, l'I.R.H.O. est en train d'éclaircir la palmeraie en empoisonnant les arbres en surnombre. Dans les parcelles où cela a été réalisé, le poids moyen des régimes est passé de 10 à 11 kilogrammes.

Étant donné la hauteur moyenne des arbres, la cueillette se fait en grim pant et non comme à la plantation de l'I.R.H.O. à Mopoyem à l'aide d'échelles. Elle est ainsi dépendante des pluies où, comme à Dabou, les troncs sont mouillés et la cueillette dangereuse.

Les variations saisonnières de l'approvisionnement de l'huilerie de Drewin en régimes dépend donc à la fois des variations naturelles dans la maturation des régimes et de celles de la pluviométrie qui conditionnent la cueillette. Cependant, par rapport aux variations de l'approvisionnement de l'usine de Dabou par les Adiokrou, *un facteur de variation est éliminé*. C'est celui qui dépend des méthodes coutumières d'exploitation de la palmeraie. C'est évidemment un facteur qui est très intéressant à connaître et qui peut apparaître dans la comparaison des deux courbes d'approvisionnement (cf. graphiques).

A première vue, les courbes de variations saisonnières d'approvisionnement à Grand Drewin et à

(1) L'origine de cette palmeraie est mal connue. Il semble d'après les dires des habitants qu'elle ait été exploitée, entretenue et développée au XIX^e siècle par les Neyo — petite race du rameau Krou — qui habitent la Côte de part et d'autre de Sassandra. Cette race est maintenant en plein déclin démographique. De 15.000 qu'ils auraient été en 1890, ils ne sont plus maintenant que 2.000 à 3.000, éparpillés en une trentaine de villages. Les habitants des villages proches de la palmeraie possèdent encore sur elle des droits coutumiers. Ils se disent d'ailleurs grimpeurs et rappellent avec complaisance leurs méthodes d'exploitation du palmier, semblables à celles des Adiokrou.

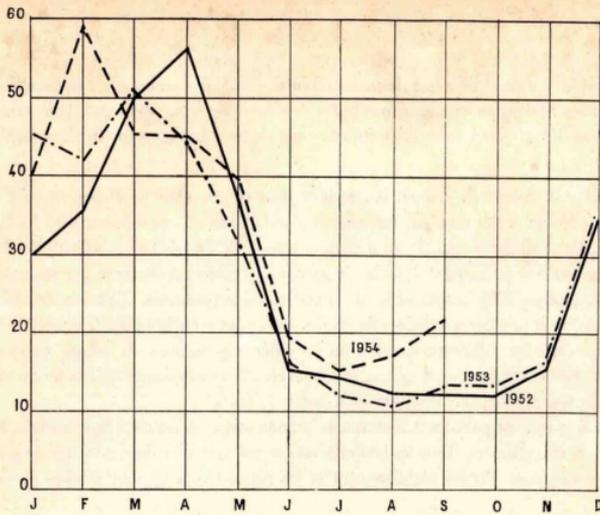


Fig. 8.

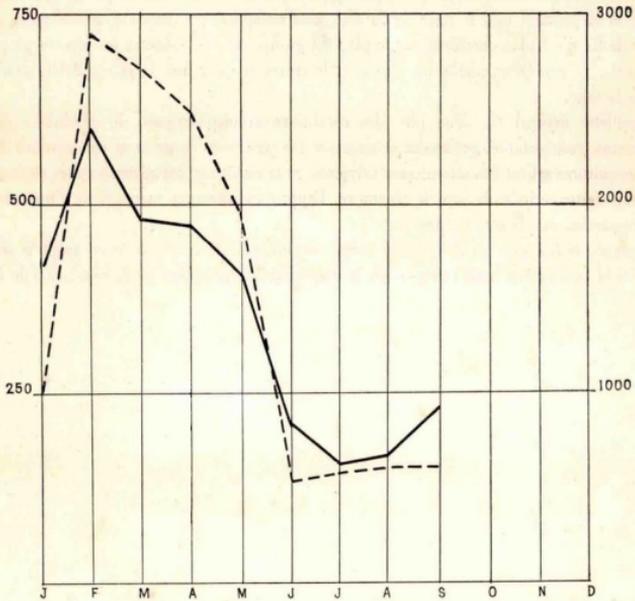


Fig. 9.

Fig. 8 Variations saisonnières des approvisionnements de l'huilerie de Grand Drevin

Fig. 9 Approvisionnement des Huileries de Dabou (----)

et de Grand Drevin (—) en 1954

Echelle de gauche : Dabou

Echelle de droite : Drevin

} en tonnes de régimes

Pendant, il y a une différence importante entre les deux courbes. *Les variations de récoltes à Dabou ont une bien plus forte amplitude que celles de Grand Drevin.* Alors qu'à Drevin la cueillette du mois le plus productif est quatre fois plus forte que celle du mois le moins productif, à Dabou, ce rapport est de 6 à 1.

En décembre et surtout en janvier, la cueillette dans la palmeraie de Dabou est très en dessous de ce qu'elle pourrait être et ce fait n'est pas surprenant quand on sait que c'est justement l'époque où le statut de l'exploitation de la palmeraie change de nouveau, passant de l'exploitation individuelle à l'exploitation collective. Ce changement est marqué dans la vie sociale des villages Adiokrou par un grand nombre de réunions entre les groupes d'âge responsables de la gestion de la palmeraie. C'est à cette période, dernières semaines de décembre et premières semaines de janvier que se fait pour le village la répartition des différents lots de palmeraie, entre les différentes familles ou les différentes sections du village. Cette réorganisation annuelle de la cueillette explique que la grande saison de récolte ne commence qu'à la fin du mois de janvier et n'atteint jamais son rendement maximum qu'à partir de février.

De février à mai, c'est pour les Adiokrou la grande saison consacrée à la palmeraie, et la cueillette se fait à peu près rationnellement. Tous les hommes valides qui sont au village et en âge de grimper y participent. Les palmeraies sont visitées régulièrement et les régimes mûrs y sont récoltés de façon systématique.

Dès juin, début de la saison des pluies, la signification sociale et économique de la cueillette change. A partir de juin et pendant tout le reste de l'année, sauf exception provenant d'une décision collective du village, la cueillette n'est plus organisée sur le plan du groupe, elle est libre et ne dépend plus que de facteurs individuels. Le grimpeur cueille où il veut et les revenus qu'il tire de sa cueillette reviennent à lui-même et à sa famille.

La cueillette dépend alors, en plus des conditions atmosphériques, de conditions économiques, telles que besoins, disponibilités en argent et en main-d'œuvre, sans compter la concurrence d'autres activités telles que cultures arbustives ou cultures vivrières. Si la cueillette des régimes mûrs se faisait systématiquement dans cette période de juin à décembre, l'approvisionnement mensuel de l'huilerie ne devrait pas descendre au-dessous de 800 tonnes.

En résumé, le fait que les Adiokrou soient exploitants de leur palmeraie amplifie les variations saisonnières de la production mais celles-ci ont la responsabilité première de l'irrégularité de la cueillette.

Les premières années de l'huilerie ont été marquées par l'insuffisance de l'approvisionnement en régimes. La palmeraie naturelle exploitée par les Adiokrous devait fournir 40.000 tonnes de régimes d'après les prévisions sur lesquelles avait été basé le calcul de la capacité de production de l'huilerie.

L'usine achevée en 1950 et mise en service à la fin de l'année n'a vraiment commencé à fonctionner qu'en 1951. Malgré un intense effort de propagande par l'huilerie, la livraison n'a démarré qu'à une cadence très lente (8.500 tonnes en 1951).

Au début 1952, l'approvisionnement s'était amélioré; cependant il n'était pas encore suffisant et l'usine ne tournait que quatre jours sur six en moyenne. Elle achetait, à ce moment, les régimes à 4,50 francs le kilogramme. 10.800 tonnes furent livrées dans les cinq premiers mois de 1952. En mai 1952, l'usine a brusquement cessé de tourner. Aux difficultés d'approvisionnement s'ajoutaient deux autres causes :

- d'une part, le prix de l'huile de palme s'était effondré sur le marché international;
- d'autre part, sur le marché de Dabou et dans la région de la palmeraie naturelle, le « groupe palme » représentant d'importantes maisons de commerce et divers commerçants de Dabou achetait l'huile de fabrication artisanale à des prix qui concurrençaient l'approvisionnement de l'huilerie en régimes, certains villages préférant reprendre la fabrication artisanale de l'huile.

Il n'y a pas de doute que cette fermeture de l'usine, dix-huit mois après son ouverture, au moment où la population commençait à s'habituer à ce nouveau mode d'exploitation de la palmeraie et accélérât le rythme de livraison, a eu des conséquences désastreuses, et cela d'autant plus qu'à sa réouverture, en 1953, l'huilerie s'est mise à acheter les régimes sur la base de 2,40 francs le kilogramme de régimes au lieu de 4,50 francs avant sa fermeture provisoire.

Dans ces régions, la population n'est naturellement pas au courant du mécanisme des marchés internationaux des matières premières, et une baisse du cours mondial de l'huile du café ou du cacao qui se répercute sur le marché local, est ressentie par elle comme une vexation. Le dommage qu'elle subit ou croit subir est vite imputé aux gens qu'elle estime responsables : les acheteurs, c'est-à-dire les commerçants et firmes commerciales, ou comme dans ce cas précis, la direction de l'huilerie.

Ainsi, la fermeture de l'huilerie en 1952 a été très défavorable au point de vue psychologique et a contribué à alourdir une atmosphère qui était déjà tendue. Des négociations difficiles entre le Gouvernement, les groupes de commerçants intéressés, l'huilerie et les deux savonneries ont abouti à une série de mesures réglant pour 1953 l'activité de l'usine Acobo et l'approvisionnement des deux savonneries :

- arrêt des achats d'huile par le groupe Palme dans la zone d'approvisionnement de l'huilerie;
- fixation d'un prix d'achat du régime pour la campagne (2,40 fr.);
- accord d'une subvention pour 1953 à l'usine comme soutien à la production (une formule permettant de calculer exactement le montant du soutien et le faisant diminuer progressivement en tenant compte de la productivité de l'usine).

En 1953, 12.600 tonnes de régimes ont été livrées et les pertes s'élevant à près de 14 millions ont laissé disponible un solde de plus d'un million sur la subvention votée par l'Assemblée territoriale.

En 1954, le prix d'achat a été fixé à 2,75 francs et la subvention n'a pas été renouvelée. La livraison a nettement progressé et près de 15.000 tonnes vont avoir été traitées cette année par l'huilerie non compris 1.800 tonnes provenant de la plantation de l'I.R.H.O.

Comment expliquer la marge qui existe entre les prévisions de 40.000 tonnes de régimes que devait fournir la palmeraie et les 15.000 tonnes environ qu'en 1954 les Adiokrou ont livrées? C'est ce problème qu'il convient maintenant d'examiner.

Une première remarque s'impose concernant l'estimation de la capacité théorique de la palmeraie. On a trouvé dans un paragraphe précédent que la moyenne de commercialisation des années 1938-1948, comprenant la forte production des années de guerre, s'établissait à 2.600 tonnes d'huile, soit, au taux d'extraction artisanal compris entre 8 et 9 %, 31.000 tonnes de régimes. Il semble donc qu'en escomptant un appro-

CHAPITRE II

L'OUVERTURE DE L'HUILERIE ET LE PROBLÈME DE L'APPROVISIONNEMENT

Étant donné le déficit de l'approvisionnement de la Côte-d'Ivoire en corps gras aussi bien industriels qu'alimentaires, la construction d'une huilerie fut envisagée dès les premières années qui ont suivi la fin de la guerre. Cela devait représenter des avantages sur deux plans :

- d'une part le traitement industriel des régimes devait supprimer le gaspillage que représentait la fabrication artisanale de l'huile (1);
- d'autre part, l'implantation d'une huilerie, en créant un débouché pour les régimes et en faisant réaliser l'économie du temps passé au traitement des régimes, devait stimuler la cueillette effectuée par la population locale.

Plus généralement, un tel projet correspondait à un des buts que le premier plan de modernisation et d'équipement pour les territoires d'outre-mer se proposait de réaliser : la construction de plusieurs huileries modernes en A.O.F.

Parallèlement à la réalisation de cette usine, le projet F.I.D.E.S. envisageait des travaux tendant à la régénération et à l'extension de la palmeraie dans la zone d'approvisionnement de l'usine. L'augmentation du rendement et de la capacité de la palmeraie, compte tenu de son aménagement, aurait permis dans l'avenir l'agrandissement de l'huilerie existante ou la construction d'une nouvelle usine capable de traiter 10.000 tonnes d'huile de palme.

La première partie du projet fut acceptée et l'usine fut réalisée grâce aux crédits F.I.D.E.S. et offerte en don au territoire de la Côte-d'Ivoire.

L'huilerie du Plan, d'une capacité de production de 4.000 tonnes d'huile a été construite d'après le projet et sous contrôle de l'I.R.H.O. qui avait évalué, en 1948, les investissements nécessaires à 90 millions de francs C.F.A. Commencée en 1949, elle était terminée dans le courant de 1950. En fait, le montant réel des investissements faits par le F.I.D.E.S. atteint approximativement 150 millions C.F.A. L'exploitation de l'huilerie du Plan a été confiée, sous certaines conditions, à la Société Fournier-Ferrier de Marseille.

L'ouverture de l'usine devait, cela était inévitable, créer un déséquilibre dans la situation réciproque de tous les producteurs et utilisateurs d'huile de palme. Pour la population Adioukrou, la collecte des régimes par les camions de l'huilerie représentait un bouleversement de l'exploitation traditionnelle de la palmeraie et du système de distribution des revenus qui en provenaient.

L'huilerie elle-même devait pour être rentable :

- acheter les régimes suffisamment cher pour que les Adioukrou estiment avantageux de grimper et de livrer les régimes à un rythme proportionné à la capacité de production de l'usine;
- produire de l'huile à un prix qui soit concurrentiel sur le marché mondial.

(1) Au point de vue de la qualité du produit, le mode de production artisanale a deux graves inconvénients : l'huile obtenue est d'assez mauvaise qualité avec un fort pourcentage d'impuretés et un degré d'acidité compris entre 15 et 20 %. Elle n'est utilisable qu'industriellement. En fait, elle est surtout achetée par les savonneries, l'huile de consommation alimentaire ne devant pas avoir plus de 5 % d'acidité. D'autre part, les procédés de pilonnage et d'extraction traditionnels ne permettent d'obtenir que 8 % du poids des régimes en huile alors que, traité industriellement le régime donne 10 à 11 % de son poids en huile.

visionnement de 40.000 tonnes, on ait surestimé de 30 % environ le potentiel de production commercialisable. Que dire alors des projets initiaux qui prévoyaient l'extension de l'huilerie jusqu'au traitement de 10.000 tonnes d'huile, c'est-à-dire 100.000 tonnes de régimes! Il semble regrettable que la prospection aérienne faite en 1952, et qui confirme, on l'a vu, les calculs précédents, n'ait pas précédé les travaux de construction de l'usine.

Face à cette commercialisation théorique de 31.000 tonnes, comment s'établit le bilan de la cueillette en 1954? On ne comptera ni d'un côté ni de l'autre l'autoconsommation Adiokrou pour ne pas fausser les calculs.

Aux 15.000 tonnes fournies à l'usine, doivent s'ajouter environ 5.000 tonnes vendues sous forme d'huile à la Maison Blohorn et une quantité inconnue vendue sur les marchés de Dabou et d'Abidjan.

Ce calcul fait ressortir deux éléments :

— en premier lieu, les fournitures actuelles à l'usine ne représentent que 75 % au maximum et peut-être seulement 60 à 65 % des ventes totales du pays Adiokrou.

Ce fait s'explique en grande partie par la position géographique de l'usine, exorbitée par rapport à la palmeraie, et qui l'a conduit tout naturellement à prospecter plus intensivement la partie orientale, soit la moitié environ de la superficie totale. Il s'agit du quadrilatère formé par les palmeraies de Debrimou, Armèbe, Orgaff, Akradio, Orbaff et Yassap, où la palmeraie est d'ailleurs relativement peu dense (60 palmiers à l'hectare). Quand on songe aux difficultés de collecte qui se sont posées pour la seule exploitation de ce secteur, on conçoit que l'usine n'ait pu encore étendre son action dans les parties les plus lointaines, en admettant que la collecte y soit rentable. Ainsi, Cosrou est situé à une cinquantaine de kilomètres de l'usine et le transport des régimes sur des routes mauvaises et sur une telle distance est très coûteux. On s'explique ainsi que la partie orientale fournisse actuellement à l'huilerie les deux tiers de son approvisionnement.

— en second lieu, il reste à expliquer un solde de 5.000 à 10.000 tonnes entre la capacité de production et la cueillette de l'année 1954. Sauf grossière erreur sur l'estimation des ventes directes sur le marché, il semble bien, en effet, que la cueillette soit inférieure actuellement à sa moyenne des années 1938-1948.

La première responsabilité en revient probablement à la concurrence des plantations industrielles, concurrence qui, on l'a vu, joue à plein dans les besoins en main-d'œuvre. Ce phénomène, si préjudiciable soit-il dans le présent à l'usine, n'est cependant pas irréversible.

C'est peut-être le rétablissement au profit de l'huile du rapport entre les cours du café et du cacao, d'une part, et de celui de l'huile, d'autre part, qui a provoqué une certaine intensification de la cueillette au cours des derniers mois.

Enfin, il faut aussi faire la part des réactions psychologiques de la population.

Il a souvent été parlé de la désaffection des nouvelles générations pour le métier de grimpeur. Cette désaffection est apparue chaque fois qu'il s'est agi pour une entreprise exploitant une palmeraie de recruter de la main-d'œuvre ayant cette spécialité.

Grimper est un métier dur et dangereux qui nécessite de réelles qualités physiques qu'on ne rencontre que chez les populations vivant au milieu de la palmeraie. Il en existe dans toute la Basse-Côte d'Ivoire, dans les régions nord-ouest autour de Man, au Dahomey et dans quelques autres régions d'Afrique.

Il semble qu'il faille cependant distinguer entre le métier de grimpeur salarié dans une plantation européenne et celui qui est exercé dans le cadre traditionnel d'une certaine société. Le pays Adiokrou peut servir d'exemple. La direction de l'I.R.H.O. à Mopoyem, c'est-à-dire en pleine région Adiokrou, ne peut recruter aucun grimpeur sur place, elle est obligée d'envoyer des camions vers le Nord pour recruter des Ouebé ou de faire venir des Dahoméens. Par contre, dans tout village Adiokrou, chaque garçon sait depuis son plus jeune âge qu'il sera grimpeur et comme tout son entourage, il en tire quelque fierté. Ce n'est que depuis le développement de la scolarisation et un certain exode des jeunes gens vers la ville et des métiers spécialisés qu'il est possible de rencontrer de jeunes Adiokrou qui ne savent pas ou ne veulent plus grimper. Toutefois, cela est encore très rare; cette différenciation entre les individus qui se développe à l'intérieur d'une société africaine est la conséquence inéluctable d'une évolution économique et sociale.

On peut estimer qu'actuellement le nombre des grimpeurs Adiokrou se situe autour de 2.500. Si l'on admet que la production de la palmeraie a été de 25.000 tonnes de régime, cela représente une cueillette de 10 tonnes par grimpeur. Un grimpeur cueillant dans sa matinée 20 à 30 régimes, soit 200 à 300 kilogrammes consacre en moyenne à la palmeraie entre 33 et 50 jours dans son année, soit de 8 à 13 semaines.

A Debrimou, par exemple, en février, mars, avril 1954, la collecte a été d'environ 700 tonnes de régimes, soit, pour une population de 200 grimpeurs, une moyenne mensuelle de 3,5 tonnes ou 350 régimes, ce qui représente entre 15 et 20 journées de cueillette effectives dans la palmeraie par mois et cela pendant trois mois. Ce calcul illustre bien la différence entre le « métier » de grimpeur salarié et l'activité du grimpeur Adiokrou, pour qui le travail dans la palmeraie est essentiellement saisonnier et intégré dans l'ensemble de ses obligations.

On examinera ensuite successivement les incidences de l'ouverture de l'huilerie sur l'équilibre de l'emploi et la répartition des revenus.

La collecte des régimes par les camions de l'huilerie en supprimant les travaux d'extraction de l'huile, a pratiquement détruit la vie au campement. C'était là, dans le campement, que de janvier à juillet, pendant la semaine, tout un groupe de membres d'une même famille ou d'un même quartier vivaient isolés du reste du village sous la direction du chef de campement et dans la solidarité imposée par ces travaux où chacun, grimpeur, femme et enfant, avait un rôle bien défini. Pour les dimanches et les jours de fête, tous ces gens des différents campements se retrouvaient au village; c'était ces déplacements et ces séjours en groupes au campement qui donnaient son rythme à la vie du village.

Maintenant, le rôle des campements a considérablement diminué et le plus souvent grimpeurs et femmes qui portent les régimes rentrent chaque soir au village.

En général, les premiers jours de la semaine étaient consacrés à la cueillette des régimes et les derniers jours aux travaux d'extraction, cuisson et pilonnage.

La suppression de ces travaux libère une main-d'œuvre importante. La cueillette prenait environ 50 % du temps que les hommes consacraient à la palmeraie. Pour les hommes, la vente des régimes à l'usine est donc avantageuse dans la conjoncture actuelle, puisqu'ils peuvent consacrer plus de temps aux cultures industrielles.

Pour les femmes, comme on l'a déjà souligné dans la première partie de cette étude, le bilan de l'emploi (indépendamment de la question du revenu) est probablement moins avantageux. La transformation des produits, extraction de l'huile, concassage des palmistes et fabrication du savon, prenaient sans doute aux femmes adultes une proportion de leur temps supérieure à 50 %; de plus, elle occupait une part appréciable du temps des jeunes et des vieilles. Désormais, on demande simplement à quelques unes d'entre elles, les femmes des grimpeurs, un travail plus court et plus pénible, le transport des régimes sur une distance accrue, jusque sur les pistes des collectes.

Certes le travail de la femme pourrait se reporter comme pour les hommes sur les plantations, mais d'une part ceci n'intéresse que les adultes, d'autre part il s'agit là d'une catégorie de travaux fort différente de la transformation artisanale des produits.

Par ailleurs, la répartition des *revenus* provenant de la palmeraie a subi aussi des changements importants. Prévenu par un grimpeur, le camion de l'huilerie va désormais charger dans la palmeraie les régimes qu'il ramène à Dabou, avec en général les grimpeurs qui, le matin même ont procédé à la cueillette des régimes. A l'huilerie, le chargement est pesé devant eux et leur est payé sur le champ. Les grimpeurs rentrent au village et ramènent cet argent aux hommes de leur famille ou du village qui sont responsables de la gestion de la palmeraie.

Ainsi, le nouveau système de collecte et d'exploitation est éminemment désavantageux pour les femmes. Elles n'ont plus le revenu provenant de la vente des palmistes et ne reçoivent plus le pourcentage d'huile qui leur revenait de droit. D'autre part, elles n'ont plus la période de vie collective relativement facile que représentait le séjour au campement où elles dépensaient peu grâce aux vivres, volailles et gibier qui y étaient rassemblés.

Depuis l'installation de l'usine, la rémunération des femmes pour le seul travail qu'elles fournissent,

CHAPITRE III

LA MISE EN VALEUR DE LA RÉGION

A la lumière des enseignements sociologiques de la première partie et des données économiques de la seconde partie, il apparaît que la mise en valeur de la région de Dabou doit s'ordonner suivant deux directions distinctes :

— d'une part, l'économie Adioukrou mérite qu'on s'y intéresse et qu'on cherche à la développer selon ses lois propres : utilisation de la cueillette traditionnelle, effort d'éducation agricole en matière de plantations de café et cacao, recherche du plein emploi pour les femmes, etc.;

— d'autre part, il y a place dans la région de Dabou pour des ensembles industriels exploitant rationnellement et de manière rentable les possibilités en palmeraie de la région. A ce sujet, l'ensemble huilerie-palmeraie exploité par l'I.R.H.O. à Mopoyem semble montrer la voie. L'étude de cette plantation permettra d'aborder l'étude de la plantation de savane créée récemment près de Dabou;

— enfin, à la charnière des deux économies traditionnelles et industrielles, on replacera le problème de l'huilerie du Plan dans l'ensemble de la mise en valeur de la région, qui lui ouvre des perspectives nouvelles.

I. L'OUVERTURE DE LA PALMERAIE AUTOUR DE L'HUILERIE

Le problème de l'ouverture de la palmeraie se pose différemment dans les parties est et ouest. L'usine, comme on l'a vu, a été amenée tout naturellement à exploiter plus intensivement la partie orientale autour de Debrimou. C'est l'ouverture de cette palmeraie qu'on étudiera plus spécialement dans ce paragraphe, la vocation de la partie occidentale faisant l'objet d'une étude séparée.

Une partie du crédit F.I.D.E.S. attribuée à la section Palmier pour l'aménagement de la palmeraie devait servir à étendre et à améliorer les routes et les pistes à l'intérieur de la palmeraie. Au moment de l'ouverture de l'usine, ce réseau s'est trouvé évidemment très insuffisant. Il n'existait à cette époque que les quelques chemins qui vont de chaque village aux villages alentour. Dans toute la palmeraie, il y avait bien des sentiers et des pistes collectives allant aux campements et les reliant aux villages, mais ils n'étaient pas, sauf de rares exceptions, carrossables.

Les régimes devaient être transportés sur d'assez longues distances depuis la palmeraie jusque sur les routes où passent les camions de l'huilerie. Certaines parties de la palmeraie étaient même trop éloignées pour que cela soit possible d'en sortir les régimes.

En 1951, l'huilerie de Dabou n'étendait son champ d'action que sur certains villages et même elle ne l'étendait pas sur toutes les palmeraias de ces villages. Ce champ d'action, à l'époque, ne représentait qu'environ un tiers de la palmeraie.

A partir de 1952, grâce à ces crédits F.I.D.E.S., l'Administration en se basant sur les suggestions des villages a établi un programme de routes, de pistes et de ponts.

c'est-à-dire le transport des régimes, est laissé à l'arbitraire des hommes. Ceux-ci, tout en reconnaissant le tort fait aux femmes, n'ont pas de prime abord cru devoir le réparer en instituant une rémunération convenable.

On a vu dans la première partie l'importance de l'équilibre des revenus de l'homme et de la femme dans le ménage. En pratique, dans le nouveau système, la presque totalité du revenu va au lignage maternel de l'homme alors que celui de la femme qui est aussi celui de ses enfants, en est frustré. La femme perd donc sur les deux tableaux, revenu et emploi. Le premier problème est en train de se résoudre partiellement par une adaptation des règles coutumières, le second est d'une portée beaucoup plus générale; c'est celui des traditions artisanales dans les pays sous-développés qui sont brusquement réduites au néant par l'équipement industriel. La résistance des femmes Adioukrou a simplement mis en évidence la nécessité d'une reconversion qu'entraînait inéluctablement la création de l'usine, quel que soit par ailleurs son intérêt sur le plan général.

En 1953-1954, plus de 80 kilomètres ont été ouverts dans la palmeraie autour de Debrimou. Il y existe maintenant un réseau relativement serré de pistes. De plus, la construction d'un pont donnant accès directement au centre de cette palmeraie va permettre de réduire les trajets des camions de l'huilerie allant dans cette direction; ce pont se termine actuellement. Il aura été réalisé en partie grâce à la main-d'œuvre prêtée gratuitement par un quartier de Debrimou appelé Diahdien. D'autre part, les travaux se poursuivent sur les pistes d'Akradio et Attikou où la construction de sept ponts est nécessaire. Une partie de la palmeraie d'Akradio que deux marigots séparent du village est actuellement encore trop en dehors du réseau de pistes pour que l'huilerie puisse collecter les régimes.

Malheureusement, une fois faites, les pistes créées doivent être entretenues fréquemment sous peine d'être impraticables pendant la saison des pluies. S'il reste encore des ponts à construire et des pistes à prolonger dans le grand quadrilatère de la palmeraie, le problème qui se pose maintenant est l'entretien des routes existantes.

La subdivision vient précisément d'obtenir un scrapper dont une des tâches est d'entretenir les voies de pénétration dans la palmeraie. Mais ce scrapper doit aussi servir sur les routes de la subdivision qui en ont grand besoin, et il peut se trouver qu'il soit demandé d'urgence à plusieurs points de la subdivision. Il serait donc préférable que l'usine puisse posséder son propre scrapper dont elle disposerait en tout temps et dans tous les endroits où il serait indispensable pour la bonne marche de la collecte.

D'après le gérant de l'huilerie, 1.000 tonnes de régimes cueillis n'ont pu être ramassées cette année pendant la saison des pluies en juin-juillet, les pistes ayant été impraticables à cette époque, 1.000 tonnes de régimes traités représentent 100 tonnes d'huile et 60 tonnes de palmistes, soit près de 5 millions. D'après ces indications, le prix d'un engin serait donc amorti rapidement.

Depuis longtemps déjà, divers services administratifs, Agriculture et Eaux et Forêts, s'étaient inquiétés du problème posé par l'exploitation désordonnée de la palmeraie par les Adioukrou. Ceux-ci ne donnent pas en effet l'impression de se soucier de sa régénération. Ils ne semblent jamais procéder à un débroussaillage systématique au bénéfice du palmier seul.

Cependant leurs procédés de cultures vivrières sur brûlis dans la palmeraie assure un certain nettoyage périodique. Pendant la jachère, les graines de palmier qui sont en terre germent en grand nombre, le milieu de la palmeraie naturelle étant très favorable, la densité des jeunes pousses est très forte. En débroussaillant à la machette, l'Adioukrou prend soin de ne pas couper ces jeunes palmiers. C'est le feu qui opère une sélection — malheureusement aveugle — en détruisant certaines jeunes pousses, alors que les plus vigoureuses résistent et reprennent bientôt une croissance d'autant plus rapide que le terrain a été nettoyé et brûlé.

De ce point de vue, quelle influence a l'extension des cultures arbustives de café, cacao qui occupent maintenant une grande superficie? Durant la durée de l'exploitation, vingt ans au moins, le renouvellement de la palmeraie ne se fait pas. Le développement des plantations qui a pour effet de réduire le rythme des alternances culture-jachère-débroussaillage, nuit certainement à la régénération de la palmeraie.

Ainsi, deux éléments au moins entrent en jeu et agissent en sens contraire pour la régénération de la palmeraie : les cultures itinérantes sur brûlis contribuent dans une certaine mesure au renouvellement de la palmeraie; les plantations arbustives, de leur côté, ralentissent la régénération.

La résultante de ces deux éléments est probablement défavorable à la palmeraie dont l'âge moyen doit augmenter ainsi que la proportion des arbres trop hauts ou stériles par rapport aux arbres jeunes et productifs. Cependant, comme le palmier croît lentement et vit vieux, cette évolution de la palmeraie doit se faire d'une façon relativement lente et peut-être serait-ce possible de la freiner ou même de l'arrêter.

A plusieurs reprises, en 1932, en 1938 et en 1942, l'Administration avait fait procéder à des travaux de débroussaillage dont l'effet s'était toujours traduit par des augmentations momentanées de la production. Mais ces travaux obligatoires avaient toujours été très impopulaires auprès de la population. D'autre part, ils avaient été désordonnés et discontinus alors que la régénération est justement un travail de longue haleine qui doit nécessiter des efforts prolongés sur un certain nombre d'années.

Parallèlement à la construction de l'huilerie, le projet F.I.D.E.S. envisageait des travaux tendant à l'aménagement, à la régénération et à l'extension de la palmeraie de façon à faciliter et à augmenter l'appro-

visionnement de l'huilerie et la production de l'huile de palme. Dans ce but, un arrêté de novembre 1949 créa à la Direction de l'Agriculture, une section technique du Palmier à huile et du Cocotier dont le centre d'activités devait être à Dabou. La section Palmiers a travaillé dans plusieurs directions : entretien et régénération de la palmeraie et essais de plantation en savane. C'est de la première activité qu'il est parlé ici.

Le programme d'aménagement comporte :

- les travaux de débroussaillage au tracteur et à la machette sous la direction du Service de l'Agriculture;
- des travaux d'entretien, élagage, nettoyage des couronnes et dégagement des ronds au pied des palmiers;
- élimination des plantes épyphites;
- destruction des palmiers stériles ou trop vieux;
- épandage d'engrais.

Un essai de débroussaillage prit place à Orbaff où l'on procéda avec un tracteur lourd à la destruction par écrasement de toute la végétation étrangère au palmier. D'autre part, de façon à maintenir le sol en place et à ne pas endommager les racines, l'entretien se fit à la machette. Ainsi, en fin 1951 et 1952, 50 hectares de la palmeraie d'Orbaff furent débroussaillés et entretenus par deux nettoyages à la machette. De même en 1953, 80 hectares furent débroussés dans la palmeraie de Debrimou.

Les travaux d'entretien devaient être assurés par la population des villages dont les terrains avaient été débroussés au tracteur par la section Palmier-Cocotier. Mais les Adioukrou se sont montrés indifférents à ces travaux qui ne semblent pas entrer dans leur activité traditionnelle. Les habitants d'Orbaff s'opposèrent à l'abattage des arbres improductifs. A Debrimou, malgré de nombreux palabres, le nettoyage des couronnes ne s'est fait que sur 10 % de la surface aménagée et encore parce que le chef de la section était présent. Aucun sarclage au pied des palmiers n'a été réalisé, ce qui a rendu impossible l'épandage d'engrais qui avait été prévu.

Le chef de la section Palmier a évalué le prix de revient à l'hectare de travaux de débroussaillage et d'entretien. Le prix de revient a été calculé en comprenant personnel, entretien, combustible, amortissement des tracteurs. Le débroussaillage revient ainsi à environ 12.000 francs l'hectare; mais ce prix est fonction de la densité du taillis en palmeraie naturelle et il concerne une parcelle de palmeraie à forte brousse. Un tracteur peut travailler entre 1 et 1 hectare et demi par jour. Pour le travail d'entretien annuel, il faut 5 jours de manœuvres pour le nettoyage à la machette, 12 jours pour l'élagage et le nettoyage des palmiers, 3 jours pour le sarclage, soit 2.600 francs. Le débroussaillage et l'entretien d'un hectare de palmeraie aménagée reviendrait donc en fait la première année à environ 14.600 francs par hectare et à 2.600 francs pour les années suivantes.

Dans les terrains qui ont été débroussés depuis trois ans, on peut observer dès maintenant une dense et forte repousse de jeunes palmiers, la palmeraie naturelle représentant encore plus que la pépinière les conditions optimales pour le développement des jeunes pousses.

Une façon de régénérer la palmeraie serait de sélectionner, trois ou quatre ans après le débroussaillage, les plus vigoureuses et les plus saines de ces jeunes pousses et de détruire les autres ce qui permettrait d'obtenir une très belle palmeraie naturelle, dense et équilibrée en arbres de différents âges. Malheureusement, si la population autochtone observe avec intérêt les travaux de la section Palmier-Cocotier, elle ne va pas jusqu'à y participer et le chef de la section doit faire preuve d'une grande vigilance et d'une grande force de persuasion pour que le feu ne soit pas mis dans la palmeraie débroussée pour les cultures.

Un autre mode de régénération, la replantation en palmeraie naturelle, consiste à opérer comme dans la méthode précédente et à planter des palmiers sélectionnés dans les intervalles libres de la palmeraie nettoyée, afin d'amener la densité à environ 150 pieds à l'hectare. Le piquetage pourrait se faire en ligne de façon à pouvoir, plus tard, faire l'entretien mécaniquement.

Cette deuxième méthode a deux inconvénients : d'une part elle coûte bien plus cher que la précédente à cause du piquetage et des plants nécessaires, d'autre part comme le palmier sélectionné demande

plus de soins que le palmier de la palmeraie naturelle (entretien, engrais), confier actuellement l'exploitation d'une telle palmeraie à la population autochtone ne serait probablement pas raisonnable; son coût, si sa réalisation était assurée par le Service de l'Agriculture, serait quatre ou cinq fois plus élevé qu'en plantation de type européen, à superficie égale; en effet, la densité des plans à entretenir serait de l'ordre de 40 à 50 à l'hectare contre 150 pour une palmeraie industrielle.

De plus, la question des cultures vivrières et de plantations sous palmeraie n'a pas été envisagée. Si l'on replante un ou deux mille hectares de palmeraie dans la région de Debrimou, Orgaff, Arnebe, quels terrains choisiraient les gens de ces villages pour leurs cultures et leurs plantations? En l'état actuel des choses, la replantation en palmeraie naturelle aménagée prévue par le F.I.D.E.S. en 1954 présente donc un certain nombre d'inconvénients qui semble devoir l'écartier.

Par contre, le débroussaillage au tracteur en palmeraie naturelle paraît devoir donner des résultats intéressants. Cependant pour être efficace, il faudrait probablement qu'il soit accompagné de campagnes de vulgarisation agricole faites par des moniteurs dont la tâche serait de montrer aux Adioukrou ce qu'est une exploitation de la palmeraie plus rationnelle et plus soucieuse de l'avenir et de les convaincre des avantages qu'ils en retireraient.

Aux termes de ce développement, on peut maintenant juger plus valablement de la solidité de l'économie Adioukrou. Sa force et sa vitalité ne font pas de doute, lorsqu'on les compare aux groupes voisins de la lagune, Neyo, Ebrié, qui montrent à la fois une désaffection pour leurs activités traditionnelles et une incapacité d'adaptation à d'autres activités. Cette force, la société Adioukrou la tire de sa structure sociale, qui rend compte en même temps de ses imperfections : exagération du temps consacré à la vie publique, déséquilibre entre les deux périodes de cueillette.

Par contre, certains des reproches qu'on a adressés aux Adioukrou sont indépendants de ces règles sociales. Le peu de soin qu'ils accordent à leurs cultures est simplement le fait très général en forêt d'un manque d'éducation et de traditions en matière agricole. Il semble que de ce côté la vulgarisation agricole devrait trouver des échos parmi les éléments jeunes. L'effort mériterait d'être tenté à cet égard aussi bien pour l'entretien de la palmeraie et les cultures arbustives que pour les cultures vivrières où un marché riche de possibilité existe en Basse-Côte.

Reste à considérer la cueillette en palmeraie. On ne saurait reprocher aux Adioukrou d'avoir transféré dans la conjoncture actuelle une partie de leur activité du côté des cultures arbustives au détriment de la cueillette. On a montré que les revenus de la palmeraie l'année de la hausse maximale du café-cacao, ont encore atteint un pourcentage supérieur à 20 % du revenu total. Ce fait est remarquable, on aurait pu s'attendre de ce côté à un abandon presque total de la cueillette.

L'explication tient précisément dans les traditions de la société Adioukrou, où la palmeraie occupe une place privilégiée. Il semble, comme on l'a vu, que de plus en plus, les revenus de la palmeraie soient utilisés pour la satisfaction des besoins collectifs du village. L'Administration et l'huilerie l'ont bien compris, qui ont poursuivi ces dernières années une politique d'activation de la cueillette en stimulant les investissements collectifs : reconstruction des villages, construction d'écoles, de dispensaires, puits et adduction d'eau, électrification, installations téléphoniques, etc., les possibilités sont presque illimitées dans ce domaine et se prêtent bien à la forte tendance communautaire des villages Adioukrou.

Il faut cependant souligner que la politique de prêts consistant à avancer au village sa part des paiements pour les travaux F.E.R.D.E.S. s'est montrée peu efficace pour stimuler la cueillette, les villages se montrant indifférents aux délais de remboursement. Près de 7 millions furent ainsi prêtés par l'huilerie, sans grand résultat, à une dizaine de villages.

Il semble donc qu'il ne faille pas attendre de la politique d'investissements collectifs un effet trop localisé dans le temps et dans l'espace. Il ne faut pas oublier que les collectivités Adioukrou épargnent continuellement et que les versements effectués par les villages ne sont pas liés au produit immédiat de la collecte. Il n'en reste pas moins vrai que le développement des besoins collectifs doit stimuler et entretenir la nécessité de la cueillette.

Enfin, la grande leçon des essais tant de l'huilerie que de ses concurrents ces dernières années est la

nécessité d'un contact étroit avec le village et d'une adaptation à sa mentalité. Le développement d'une expérience concurrente dans l'ouest de la palmeraie offre à cet égard des perspectives qui peuvent être intéressantes pour l'économie Adioukrou, sous réserve que les intérêts de l'huilerie soient ménagés.

II. LE DÉVELOPPEMENT DES ENSEMBLES INDUSTRIELS

a. La palmeraie de Mopoyem.

A Mopoyem, l'Union tropicale des plantations d'abord, l'I.R.H.O. ensuite, ont profité des conditions climatiques favorables aux palmiers, des possibilités de recrutement de main-d'œuvre étrangère et des facilités d'évacuation des produits par voie lagunaire pour faire une expérience de plantations de palmiers sélectionnés dans la zone de savane à peu près inexploitée qui est au centre du pays Adioukrou.

Cette expérience est instructive à plus d'un titre. D'une part, l'I.R.H.O. exploite de façon moderne, mécanisée, avec sa propre main-d'œuvre, une plantation de palmiers sélectionnés s'étendant sur deux mille hectares qui ont été pris uniquement sur la savane.

D'autre part, il gère une huilerie approvisionnée uniquement par sa palmeraie. C'est une unité économique indépendante qui se présente donc d'une façon opposée à l'huilerie du Plan. Celle-ci ne possède pas de palmiers et dépend pour son approvisionnement de la palmeraie naturelle récoltée par la population autochtone.

L'U.T.P. s'était fait accorder une concession de plusieurs milliers d'hectares dans la savane Adioukrou, entre Mopoyem, Toupah et Vieux-Badien. S'inspirant des plantations du Sud-Est asiatique et du Congo belge, l'U.T.P. échelonna de 1926 à 1930 une plantation de 2.000 hectares de palmiers sélectionnés et elle fit construire à Mopoyem une huilerie d'une capacité de production de 2.000 tonnes destinée à traiter la production de la palmeraie.

La plantation connut de nombreuses vicissitudes : recrudescence de graminées à diverses époques et difficultés provenant de l'appauvrissement progressif du sol par carence potassique et de l'emploi d'engrais inappropriés (phosphates).

La production de l'U.T.P. en tonnes d'huile a oscillé de 700 à 1.000 entre 1938 et 1944, pour finalement retomber à 273 en 1946.

Aux difficultés financières s'en ajoutèrent d'autres telles que celles posées par le recrutement de la main-d'œuvre. L'U.T.P. abandonna peu à peu la plantation et ferma l'usine en juin 1946.

L'Institut de Recherches pour les Huiles et Oléagineux a racheté à l'U.T.P. la plantation et l'usine pour la somme de 1 franc en 1946.

Dès cette date, des expériences d'engrais furent faites et ce n'est qu'en 1948 que l'I.R.H.O. s'installa définitivement. Les essais d'application d'engrais de potasse (chlorure de potassium) donnèrent des résultats extrêmement encourageants. L'application d'un kilo d'engrais par an et par arbre eut l'effet suivant sur la production :

Année.....	0	1	2	3	4	5
Production en %.....	100	150	200	250	300	330

la production atteignit un plafond « 330 % » au bout de cinq ans.

L'engrais fut appliqué dès 1949 sur 800 hectares de plantation et dans les années suivantes à la totalité

de la palmeraie. La production a augmenté à un rythme très rapide en même temps qu'augmentait le poids moyen des régimes :

Année	Production	Poids moyen des régimes
1949.....	266	11,5
1950.....	657	12,8
1951.....	903	14,4
1952.....	1.260	16
1953.....	1.455	18
1954.....	1.625	20
1955 (prévision).....	1.750	21

La production de l'année 1954 est de 1.625 tonnes d'huile et de 600 tonnes de palmistes.

L'engrais n'a été appliqué à certaines parcelles qu'en 1951 et la production pour l'ensemble n'a donc pas encore atteint son maximum que la Direction de l'I.R.H.O. Mopoyem situe en 1955, avec une production de 1.750 tonnes, soit un rendement de 900 kilogrammes à l'hectare pour un taux d'extraction de 15,6 % d'huile. Le taux d'extraction de palmistes est de 5,8 %.

Il ne faut pas perdre de vue qu'un rendement de 900 kilogrammes d'huile à l'hectare, qui n'est pas possible en palmeraie naturelle, est obtenue par des palmiers sélectionnés pour leur haut rendement en huile. De tels croisements entre plusieurs variétés ont été répandus en Malaisie puis au Congo belge où des rendements allant jusqu'à deux tonnes à l'hectare ont été obtenus.

Les stations de recherches de l'I.R.H.O. à Lamé et à Dabou même poursuivent leurs travaux d'hybridation et de sélection. A Lamé, des parcelles de sélection ont donné cette année des rendements de plus de 2 tonnes d'huile à l'hectare. D'autre part, des recherches se sont orientées sur la sélection des lignées de palmiers trapus : ce type d'arbre présenterait en effet un grand intérêt du point de vue économique; dans une plantation à arbres restant petits, la cueillette serait rapide et bon marché puisqu'il ne serait plus nécessaire de recruter des grimpeurs spécialisés, ou d'utiliser des échelles hautes et encombrantes. A Mopoyem, on est obligé de renoncer à l'exploitation des arbres âgés de plus de vingt-cinq ans et plus, dont la taille dépasse alors 10 mètres. Cependant, ces recherches de génétiques doivent se poursuivre sur des périodes assez longues puisque le but qui est d'obtenir un caractère donné et stable ne peut être atteint qu'après des croisements sur un certain nombre de générations d'arbres.

L'I.R.H.O. se propose de rajeunir sa plantation par un programme qui comporte la destruction des parcelles de palmiers trop hauts (empoisonnement à l'arsenic), replantation et extension de la plantation dans la savane alentour. Ainsi, il est prévu pour 1955 une plantation de 100 hectares qui ont déjà été débroussés et préparés.

L'I.R.H.O. emploie pour la récolte et l'entretien entre 300 et 400 manœuvres dont le recrutement est souvent assez difficile. La main-d'œuvre est surtout composée de Dahoméens et d'originaires du Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire.

Tous les travaux d'entretien du sol dans la palmeraie se font mécaniquement au tracteur pour les gros travaux et labours et écrasement de la végétation par billes de bois traînées. Les autres travaux sont l'entretien de la couverture, l'élagage, l'épandage de l'engrais qui augmente la surface chlorophyllienne et en prolongeant la longévité des feuilles réduit la fréquence nécessaire de l'élagage, le nettoyage et sarclage des ronds au pied des palmiers.

La récolte se fait par des équipes qui passent systématiquement tous les dix ou quinze jours pour cueillir les régimes mûrs. Comme les palmiers sont assez grands, ceux qui les cueillent emploient des échelles de 8 à 10 mètres; pour les arbres plus hauts, ils sont obligés de grimper à la ceinture. Ces manœuvres sont groupés en équipes de 10 à 15 pour récolter sous la direction d'un chef d'équipe. Ils sont payés d'après le nombre de régimes cueillis avec, en plus, une prime variable calculée mensuellement à partir du nombre de régimes récoltés en moyenne par homme et par jour, pour tenir compte des variations liées au cycle du palmier.

Les régimes sont regroupés aux pistes de cueillette qui traversent la palmeraie tous les 200 mètres et de là, ils sont transportés aux pistes primaires d'où ils sont amenés par camions à l'huilerie.

Au 31 août 1954, pour une récolte de 8.000 tonnes de régimes, le prix de revient se décompose ainsi :

Récolte + transport.....	5.700.000 francs
Engrais.....	2.600.000 —
Entretien de la plantation.....	5.000.000 —

13.300.000 francs

Pour 400.000 régimes de 20 kilogrammes en moyenne, on trouve donc un coût de 33 francs par régime et 1,65 fr. par kilogramme de régime.

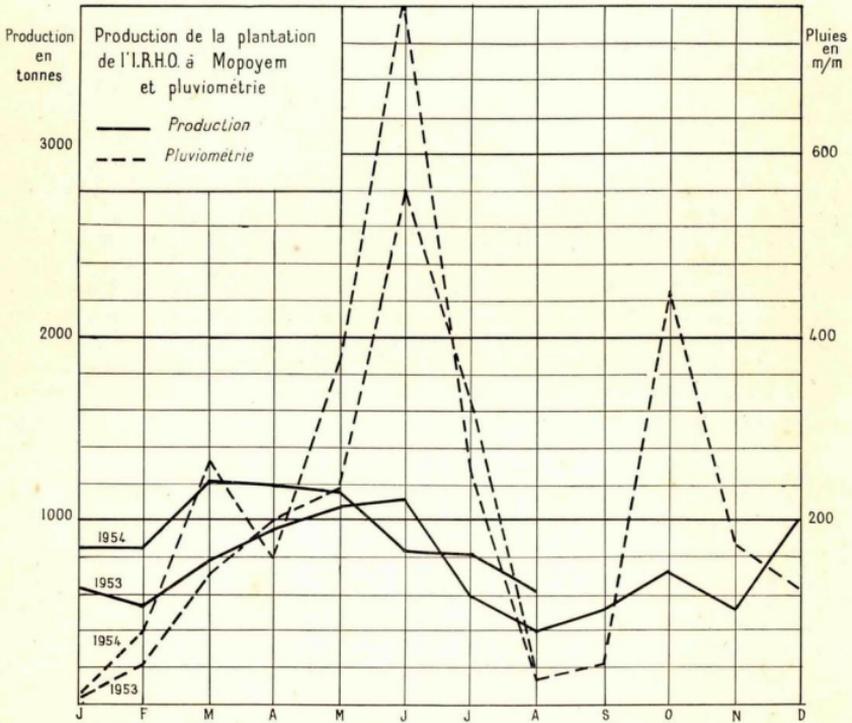


Fig 10

L'usine construite en 1930 avait été laissée en mauvais état par l'U.T.P., et comme elle est assez vieille, les frais d'entretien sont élevés. Depuis quelques années, une part assez importante des bénéfices a été réinvestie dans l'usine. Sa capacité de production théorique est de 2.000 tonnes d'huile mais comme la récolte n'est pas répartie également toute l'année, l'usine a une capacité insuffisante pendant les mois de forte production, mars, avril, mai. Ainsi cette année, l'I.R.H.O. a dû vendre à l'usine du Plan pendant cette période 1.800 tonnes de régimes.

Un procédé de raffinage a été essayé et mis au point, permettant la production d'une huile de table de consommation européenne.

Dans l'ensemble, la situation de l'I.R.H.O.-Mopoyem peut sembler assez paradoxale : c'est à la fois une station de recherches et une entreprise comportant plantation et huilerie et représentant un chiffre de production important. En fait, c'est là le principal intérêt de Mopoyem; l'I.R.H.O. y a la possibilité de vérifier à grande échelle les résultats de ses stations de recherches et peut aussi mettre au point des méthodes d'exploitation industrielles (culture mécanisée, organisation de la cueillette et du transport), dont peuvent s'inspirer ensuite toutes les entreprises publiques ou privées orientées sur le palmier à huile.

b. Essais de plantation en savane.

On a vu que la partie centrale de la région Adiokrou est occupée par une zone de savane s'étendant sur plusieurs milliers d'hectares.

De récentes analyses ont montré que ces sols de savane sont à peu près semblables en composition chimique aux sols de la palmeraie naturelle qui l'entoure, sauf une insuffisance en matières humiques et un large déficit en azote. L'exemple de la plantation de 2.000 hectares prise sur la savane et plantée par l'U.T.P. à partir de 1925 est là pour prouver qu'avec certaines précautions et certains engrais, il est possible d'y faire pousser des palmiers sélectionnés.

En 1951, la section Palmiers a décidé de procéder à des essais de plantation en savane. La zone de savane de part et d'autre de la nouvelle route intercoloniale et située à proximité de l'huilerie, a paru un emplacement favorable pour ces essais. Les travaux ont commencé sur les terres d'Orbaff. Comme le relief était vallonné afin d'éviter la dégradation des sols, les palmiers ont été plantés sur des terrasses faites au tracteur, en suivant les courbes de niveau.

La plantation comporte un certain nombre d'opérations agricoles :

1. Traçage de coupe-feux afin d'empêcher la propagation sur la plantation des feux de brousse;
2. Déchaumage au tracteur lourd;
3. Aménagement des terrasses au tracteur, suivant les courbes de niveau distantes de 4 mètres.
4. Piquetage.
5. Fixation des terres par semis de plantes de couverture destinées à empêcher l'érosion et à étouffer les graminées.
6. Plantation de jeunes palmiers dans un billon sur deux.
7. Travaux d'entretien au tracteur léger et épandage d'engrais annuel.

En 1951-1952, 140 hectares ont été ainsi débroussés, labourés, préparés et plantés. Dans certaines parcelles, les jeunes palmiers ont mal repris. Par la suite, la plantation en pot a permis 100 % de réussite et les palmiers manquants ont été repiqués.

Ces plantations en savane se sont développées en 1953-1954 d'une façon très satisfaisante :

130 hectares à Orbaff;

120 hectares sur les terres de Debrimou.

Comme les terres de Debrimou ne sont pas vallonnées comme à Orbaff, il n'a pas été nécessaire de planter suivant les courbes de niveau. La plantation en lignes (en quinconce) a été adoptée ce qui nécessite un travail au tracteur moins important mais un plus gros travail de piquetage que pour la plantation en terrasse. L'espacement est de 9×9 mètres et la densité à l'hectare est de 142 pieds.

Financée à ses débuts par le budget local, la plantation en savane va en se développant grâce aux crédits F.I.D.E.S. mis à la disposition de la section Palmiers par la Société de prévoyance de Dabou. Le plan quadriennal prévoit 118 millions pour l'aménagement de la palmeraie naturelle, la plantation en savane et l'ouverture de pistes dans la palmeraie naturelle.

La première tranche 1953-1954 était de 20 millions, la deuxième qui devait être de 48 millions a été réduite à 30 millions. A la petite saison des pluies, en 1954, 20 hectares ont été aménagés et plantés, ce qui portera fin 1954 à 410 hectares la superficie plantée. Le programme de 1955 prévoit 255 hectares de plantation.

La culture est presque entièrement mécanisée et l'essentiel des travaux se fait au tracteur. On peut décomposer le prix de revient en trois postes :

1. *Aménagement du terrain.* — Il se fait au tracteur et revient à 6.000-7.000 francs à l'hectare suivant le terrain et la méthode employée (terrasse ou lignes).

2. *Plant.* — La section a une pépinière commune avec le Service de l'Agriculture. Elle reçoit ses graines de l'I.R.H.O., de la Mé et de Mopoyem. Il faut deux ans pour obtenir un plant.

La pépinière de Dabou qui est en pleine extension a disposé de 30.000 palmiers en 1954. Elle disposera en 1956 de 90.000 plants.

Le prix de revient du plant est assez difficile à évaluer. Il serait approximativement de l'ordre de 100 francs C.F.A.

Pour une densité de 140 pieds à l'hectare, un hectare de plants coûte donc 14.000 francs.

3. *Entretien de la plantation.* — Il comprend deux fois par an, au début de la saison sèche, l'écrasement de la végétation au tracteur, sarclage et nettoyage des palmiers, épandage d'engrais. Cette année, l'entretien est revenu à environ 3.000 franc à l'hectare. Les palmiers sont jeunes et encore relativement fragiles et ces nouvelles plantations sont toujours menacées par la recrudescence des graminées qui risquent d'étouffer les arbres. L'insuffisance de graines de légumineuses rampantes au moment de la plantation n'avait pas permis l'établissement d'une couverture uniforme, ce qui a nécessité des nettoyages assez fréquents. Ces frais d'entretien devraient diminuer dans les années suivantes. Cependant, il faut prévoir l'augmentation de la quantité d'engrais à épandre à mesure que les palmiers grandissent (actuellement 250 grammes par pied de chlorure de potassium et 800 grammes à 1 kilogramme pour les palmiers adultes).

Les palmiers sélectionnés et bien entretenus donnent des régimes à partir de 5 ans et la production va en augmentant de 5 à 15 ans, âge auquel la production se stabilise. Un hectare comprend 140 palmiers et un palmier adulte donne en moyenne deux régimes de 20 kilogrammes par an, 1 hectare donne donc 6 tonnes de régimes dans une palmeraie de type européen comme celle de l'I.R.H.O., ce qui représente, avec un taux d'extraction de 15 à 16 %, 900 à 1.000 kilogrammes d'huile et 500 kilogrammes de palmistes.

Programme de plantation prévu par le F.I.D.E.S. pour quatre ans.

En 1956-1957, il est prévu que 700 à 800 hectares seront plantés, ce qui porterait la surface de plantation à 1.300-1.400 hectares. A partir de la cinquième année, les palmiers commencent à être récoltés. Ils donnent environ 300 kilogrammes d'huile à l'hectare. La production augmentant d'environ 100 kilogrammes par an, on peut prévoir le développement de la production en savane.

Sur la base du prix payé actuellement aux Adiokrou, le produit de la vente des régimes suffirait à l'entretien de la plantation à partir de 1960-1961.

Ces bénéfices augmentant rapidement au fur et à mesure de la croissance des palmiers et de la mise en production des parcelles plantées en dernier lieu, on pourrait envisager une extension de la plantation par autofinancement.

Le plan quadriennal de crédit F.I.D.E.S. pour les années 1953-1957 devra être suivi d'un deuxième plan 1957 à 1961 dont les crédits iront rapidement en décroissant puisque, dès 1961, la plantation pourrait être financièrement indépendante, sous réserve des hypothèses faites sur les prix des marchés mondiaux.

Réaction de la population.

Les plantations en savane se font sur les terres des villages. Il n'y a pas de terres sans maîtres, bien que les Adiokrou ne se servent que très rarement de ces terres de savane et seulement pour y planter de

l'arachide ou les prêter à des étrangers. Les villages sont propriétaires de la terre et la section Palmiers a eu besoin de l'intervention des chefs et des notables pour installer ses chantiers et faire ses plantations. Après avoir montré de la méfiance, les habitants sont devenus plus favorables aux travaux de la section et maintenant les autres villages sont jaloux des plantations d'Orbaff et de Debrimou et demandent à ce que la section vienne travailler et planter leurs terres.

Mais un problème très grave va se poser, quand les premiers palmiers commenceront à produire, c'est le problème du régime foncier et de l'exploitation. Ces questions seront examinées au paragraphe suivant. Mais il faudrait trouver rapidement une solution même provisoire car les palmiers plantés en 1952 à Orbaff vont donner des régimes en 1956. La population d'Orbaff enverra ses enfants les cueillir puisque c'est si facile de le faire dans ces petits palmiers, et si l'habitude se prend, il sera beaucoup plus difficile par la suite de trancher le problème de la gestion.

c. Perspectives ouvertes à l'huilerie du Plan.

Dans les chapitres précédents, la position de l'huilerie du Plan est apparue comme étant pour ainsi dire à la charnière de deux économies.

Pour son approvisionnement, elle dépend étroitement de la société Adioukrou et de son mode de vie encore archaïque par bien des points. Sa condition de grosse unité industrielle devant produire à des prix compétitifs lui impose par contre certains impératifs.

De là viennent certaines incompatibilités dont on va analyser plus précisément les conséquences économiques. On verra enfin que c'est en remplaçant le problème de l'huilerie dans l'ensemble de l'économie de la région qu'on peut trouver une solution satisfaisante à ces difficultés.

L'historique de l'huilerie, exposé dans la deuxième partie, a permis de se rendre compte des charges qui pèsent sur elle, principalement du fait de sa capacité de production très supérieure aux possibilités actuelles d'approvisionnement et de sa position géographique défavorable, à l'extérieur de la palmeraie.

Cela se traduit en terme de prix de revient. Le calcul suivant, effectué par le gérant de l'huilerie ne comprend pas, il importe de le souligner, l'amortissement de l'usine. Il s'agit de prévisions faites pour 1954, d'après la comptabilité de l'exercice précédent.

Pour 13.000 tonnes de régimes traités, le prix de revient du kilo d'huile devait être de 45 francs, pour 18.000 tonnes 37 francs, et pour 23.000 tonnes 34 francs; d'autre part, si l'usine traitait 18.000 tonnes, soit une production de 2.000 tonnes d'huile et de 1.200 tonnes de palmistes, elle devait être en équilibre financier. Pour un prix de revient de 34 francs le kilo d'huile et 16 francs le kilo de palmistes, voici comment sont répartis les différentes charges et frais de fabrication (cinq premiers mois de 1954) :

— achat des régimes	55 %
— frais de collecte et transport	18 %
— frais de fabrication et frais généraux	27 %

Il convient de porter l'attention sur les deux premiers postes du prix de revient, le prix d'achat des régimes et les frais de collecte, puis de comparer le prix de revient avec les possibilités du marché.

L'analyse précédente fait ressortir que le *prix d'achat du régime* entre pour plus de la moitié (55 %) dans le prix de revient. Or, il s'agit là, pour le moment, d'un poste incompressible car les Adioukrou ne comprendront pas que le prix des régimes, déjà très bas par rapport à 1952, diminue encore. Du point de vue du strict intérêt de l'usine, d'ailleurs, une chute du prix d'achat se traduirait immédiatement par une baisse de la collecte.

On peut songer au contraire à élever ce prix d'achat, dans l'espoir que l'appât d'un gain supérieur pour les Adioukrou entraîne une augmentation de la cueillette et, par voie de conséquence, une diminution relative des frais fixes : amortissement des camions et frais généraux. Un pas a déjà été fait dans cette voie, puisque les régimes ont été achetés 2,75 francs en 1954, et il est possible que l'huilerie puisse faire davantage. Cependant, sauf une élévation du cours sur le marché mondial, il n'est pas raisonnable d'espérer augmenter

substantiellement le prix d'achat des régimes. Qu'on songe, à titre de comparaison, au prix de revient de l'usine de l'I.R.H.O.-Mopoyem; le kilo d'un régime qui donne 50 % de plus d'huile que le palmier naturel y revient à 1,75 franc, soit, à teneur d'huile égale, 40 % du prix payé par l'huilerie du Plan aux Adiokrou.

Sur un plan plus général, il faut remarquer que la politique économique pratiquée dans l'Union française et notamment la surévaluation du franc C.F.A. gonfle artificiellement le prix des biens, des services locaux et pèse lourdement sur le prix de revient de l'huile.

C'est peut-être en définitive un des facteurs qui empêchent de payer plus cher le kilo de régimes aux Adiokrou.

L'élément *transport* est très important. L'huilerie dispose de camions qui, à la demande des grimpeurs, vont chercher les régimes le long des routes et des pistes de la palmeraie. L'huilerie doit posséder ainsi assez de matériel pour procéder au ramassage en période de pointe et les frais de transport sont très variable d'un mois à l'autre. Un approvisionnement plus également réparti le long de l'année permettrait une compression importante sur ce poste. D'autre part, il faudrait établir un contact plus étroit avec la population pour harmoniser la cueillette et le transport, en sorte que les gros camions à forte consommation d'essence circulent toujours à plein.

En 1953, pour 12.500 tonnes de régimes, le coût du transport par kilo a été de 1,40 franc. En 1954, pour les cinq premiers mois, il a été de 0,90 franc à la suite d'efforts de la part du gérant pour comprimer ce poste.

Une formule à l'essai dans la région de Cosrou est l'achat et le transport des fruits de palme au lieu des régimes, ce qui permet d'économiser le transport des rafles, soit 50 % du poids des régimes. Mais ceci pose des problèmes techniques délicats.

Face aux prévisions de prix de revient, comment se pose le problème du prix de vente, c'est-à-dire quel est le *marché des produits transformés*?

La savonnerie Fourier-Ferrier, qui devait en principe s'approvisionner à l'huilerie, ne lui achète presque plus d'huile. Pour 1954, cette savonnerie et celle de Blohorn qui ont un quasi monopole dans le territoire grâce à une convention avec les principales maisons de commerce, ont fait un accord de pool pour leurs achats de matière première et la vente de leur production. Fourier-Ferrier produit 2.000 tonnes de savon et Blohorn le double soit 4.000 tonnes. Ils achètent de l'huile à la fois sur le marché mondial, principalement au Congo belge et au Dahomey et chez les Adiokrou de la région de Cosrou. C'est cette dernière huile qui est achetée par Blohorn et commercialisée à 37,70 francs le kilo.

Ainsi l'huilerie du Plan se trouve paradoxalement concurrencée par l'huile à forte acidité de fabrication artisanale et aussi par l'huile d'importation; elle perd ainsi un débouché qui avait été créé pour elle. Fort heureusement elle a su trouver récemment d'autres activités.

Une partie de la production d'huile, qui a un faible pourcentage d'impuretés et une faible acidité est exportée et sert à la fabrication de la margarine. Une autre partie est vendue brute, comme huile alimentaire pour la consommation de la population autochtone à 45 francs le kilo. Cette consommation nouvelle est en forte progression et c'est pour l'huilerie un débouché intéressant. Enfin, l'huilerie de Dabou possède maintenant une installation de raffinage qui a été construite récemment sur crédits F.I.D.E.S. et représente un investissement de 8 millions C.F.A. Cette installation, mise en service en mai 1954, produit une huile, destinée à la consommation européenne dans les pays tropicaux, qui fige à 26 °. Vendue environ 85 francs le kilo, elle peut concurrencer facilement l'huile d'arachide sur le marché local.

Ainsi, l'huilerie a été amenée à diversifier sa production et à trouver de nouveaux débouchés, principalement sur le marché local, ce qui lui permet de vendre à des conditions meilleures et de pallier dans une certaine mesure le gonflement de son prix de revient. De ce fait, l'usine a dû couvrir ses frais d'exploitation pour la première fois en 1954 avec un approvisionnement de l'ordre de 16.000 tonnes. Ce résultat est à souligner, car il montre l'adaptation qui s'est opérée depuis 1952 tant de la part de l'usine que de la population Adiokrou.

Cependant, il ne s'agit que d'un progrès très relatif. D'une part, le prix de l'huile produite n'est pas compétitif sur le marché de l'Union française. D'autre part, la marge bénéficiaire, à l'heure actuelle, ne

permet pas à l'huilerie d'amortir ses installations, encore moins de comprendre l'intérêt des sommes investies par le F.I.D.E.S. dans sa construction. Le problème qui se pose donc impérieusement est d'améliorer le prix de revient de l'huile en comprimant le poste transport et collecte et en élargissant le volume de l'approvisionnement.

* * *

La situation de l'usine ne peut ainsi s'améliorer qu'en étendant le champ de la collecte en pays Adioukrou ou en faisant appel à d'autres sources qui, dans l'immédiat, peuvent être la palmeraie Ebrié et dans l'avenir la plantation de savane.

L'extension de la collecte en pays Adioukrou a déjà été examinée sous des angles variés. Il est certain que la production de la palmeraie naturelle est et sera encore pour longtemps vitale pour l'usine du Plan qui devrait pouvoir en tirer au moins vingt mille tonnes de régimes. Le programme F.I.D.E.S. de régénération et d'aménagement de la palmeraie naturelle, l'extension du programme d'ouverture de la palmeraie, le rétablissement du poste d'achat de Cosrou et l'ouverture du poste de stérilisation de Toupah, enfin, l'expérience acquise par l'usine, aiguillonnée par le nouveau climat de concurrence, dans des pourparlers avec les villages, permettent de penser que de ce côté le maximum d'efficacité sera atteint dans les prochaines années.

Cependant, de nombreux handicaps demeurent, qui obligent l'usine à chercher d'autres sources :

- prix d'achat des régimes élevé et incompressible;
- mauvaise implantation de l'usine;
- forte irrégularité de la cueillette;
- volume d'approvisionnement inférieur à la capacité globale de l'usine.

La vaste palmeraie Ebrié s'étend sur 5.000 hectares à l'Est de Dabou, de part et d'autre de la route d'Abidjan. Elle est donc d'accès facile et proche pour l'usine. C'est une très belle palmeraie d'une très forte densité (120 à l'hectare) qui est à peine exploitée par ses habitants, les Ébriés. Ceux-ci n'en utilisent qu'une partie autour du village pour leur propre consommation et deux ou trois villages livrent de petites quantités à l'usine.

Il semble que l'huilerie envisage d'engager des pourparlers avec la population. Certains villages dont les grimpeurs sont assez nombreux pourraient exploiter eux-mêmes leur palmeraie. D'autres pourraient affermer la palmeraie à l'huilerie tout en continuant à cultiver sous les palmiers. Moyennant certaines redevances foncières payées au village, l'usine recruterait des grimpeurs et organiserait la cueillette.

En affermant 2.000 hectares de cette manière, l'huilerie se procurerait un supplément d'approvisionnement de l'ordre de 4.000 à 5.000 tonnes de régimes. Il serait donc très souhaitable pour toutes les parties intéressées que ces négociations toujours délicates entre autorités coutumières, Administration et entreprises puissent réussir. L'exploitation de la palmeraie de Grand Drevin où le régime une fois transporté à l'usine revient à environ 1,30 franc le kilo, montre qu'une telle exploitation doit sous certaines conditions être rentable.

Cependant, étant donné le cycle de production du palmier naturel, l'apport de la palmeraie Ebrié, qui serait au demeurant assez modeste, réduirait peu l'irrégularité de l'approvisionnement de l'usine puisque celle-ci tourne déjà à temps plein dans les périodes de pointe.

La future palmeraie de savane offrirait par contre à l'usine des régimes à haute teneur en huile (15 % contre 10 % en palmeraie naturelle) à des époques qui lui permettrait de régulariser au maximum son approvisionnement. A titre d'exemple, la cueillette en plantation sélectionnée de Mopoyem est bien plus régulière qu'en palmeraie naturelle et présente deux périodes de maximum, l'une en avril, mai, juin, l'autre en septembre, octobre, novembre. Il suffit de se reporter au graphique superposant les courbes de cueillette à Dabou et à Mopoyem pour se rendre compte de l'intérêt qu'aurait l'usine à cumuler les deux sources d'approvisionnement.

Cependant, la mise en œuvre de ces avantages sont tous suspendus à une condition essentielle, à savoir

que la palmeraie de savane soit exploitée rationnellement, suivant les principes mis au point par l'I.R.H.O. à Mopoyem. Sans soins et sans engrais, les palmiers sélectionnés qui peuvent donner 1.000 kilos d'huile à l'hectare n'en produiraient que 300 et d'autre part la cueillette, si elle était conduite par les Adiokrou selon leurs règles coutumières accuserait sans doute une irrégularité analogue à celle qu'on observe dans la palmeraie naturelle.

La nécessité d'une gestion rationnelle de la palmeraie de savane ne fait donc pas de doute. Il faut alors trouver une solution qui soit satisfaisante à la fois pour l'huilerie et pour les villages. Plusieurs sont possibles et qui consistent toutes à confier l'exploitation à une entreprise indépendante. Cette entreprise d'un quelconque statut juridique (privé ou public) serait chargée de l'entretien de la plantation, de la cueillette, et elle vendrait la récolte à l'huilerie. D'autre part, elle payerait une certaine redevance au village propriétaire du sol, qui pourrait la répartir entre groupes et familles selon les procédés traditionnels.

En terme de rentabilité économique, l'entreprise devrait à la fois financer l'entretien et l'extension de la palmeraie. On pourrait donc concevoir que la palmeraie soit confiée directement à l'usine ou à une filiale sous réserve que le programme d'auto-financement de l'extension soit poursuivi comme il le serait par une entreprise indépendante.

On pourrait d'ailleurs prévoir deux régimes juridiques successifs de façon à ménager l'avenir. La palmeraie pourrait ainsi finalement revenir aux Adiokrou dans une perspective d'encadrement agricole inspirée des sociétés mutuelles de production rurale.

* * *

Au terme de ce chapitre, on peut trouver paradoxal que le F.I.D.E.S. ait à créer une palmeraie après avoir construit une huilerie. Le paradoxe est moins accusé lorsqu'on songe que le puissant ensemble industriel constitué par les huileries et savonneries de la région serait tout de même pour moitié approvisionné par les palmeraies existantes. L'erreur initiale, semble-t-il, est d'avoir voulu lier trop exclusivement la vie des populations autochtones au rythme de la machine. En assurant l'approvisionnement de l'usine avec plus de souplesse, le nouvel ensemble permettrait de réaliser harmonieusement l'essor industriel du territoire et la promotion de ses populations.

BIBLIOGRAPHIE ADIOUKROU

- BAUMANN H. et WESTERMANN D., *Les peuples et les civilisations de l'Afrique*, Paris, 1948 (voir p. 343-344).
- BERTHO J., *La place du dialecte Adioukrou par rapport aux autres dialectes de la Côte-d'Ivoire*, Bulletin I.F.A.N., t. XII, 4 octobre 1950.
- BILLY E. DE, *En Côte-d'Ivoire*, Paris, Société des Missions évangéliques, 1931.
- DELAFOSSE M., *Vocabulaires comparatifs de plus de 60 langues ou dialectes parlés à la Côte-d'Ivoire*, Paris, 1904 (voir p. 13-14 et 42-65).
- VILLAMUR R. et CLOZEL F., *Les coutumes indigènes de la Côte-d'Ivoire*, Paris, 1902 (voir p. 433-449).
- Catéchisme Adioukrou*, Sodalité de St Pierre Claver, Rome, Dabou, 1948.
- KRETIE ELL E LO UUAÏ, *Mission protestante méthodiste de l'A.O.F.*, Campfield Press, St-Albans s. d.
- Présentation de la Côte-d'Ivoire*, centre I.F.A.N., Abidjan, 1953.

Documents des Archives de Dabou :

- CLAVÉRIE, *Coutumier Adioukrou*, 1933-1934.
- DOMISSY, *Matriarcat, héritage et testament en pays Adioukrou*, 1953.

TABLE DES CARTES, FIGURES ET ILLUSTRATIONS

Carte de la Côte-d'Ivoire situant la région Adioukrou.....	10
Carte schématique de la région Adioukrou.....	11
Plan schématique du village d'Agbaïlle.....	14
Croquis des palmeraies collectives du village d'Ousrrou.....	20
Répartition des revenus de la palmeraie.....	45
Collaboration économique au sein du matrilineage.....	48
Les grimpeurs par classes d'âge.....	66
Variations comparées des prix du café, du cacao et de l'huile.....	74
Variation saisonnière des approvisionnements de l'huilerie d'Acobo et pluviométrie.....	80
Variations saisonnières des approvisionnements de l'huilerie de Grand-Drewin.....	81
Approvisionnement des huileries de Dabou et de Grand-Drewin, en 1954.....	81
Production de la plantation de l'I.R.H.O. à Mopoyem et pluviométrie.....	94
Photographies : 4 planches, hors-texte.	

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE.....	5
PREMIÈRE PARTIE <i>La société et l'économie Adioukrou</i>	
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE I. — LA STRUCTURE SOCIALE.	
I. — Le village et les classes d'âge.....	19
II. — Le système de parenté : les lignages.....	21
III. — Le patrilignage.....	22
IV. — Le matrilignage.....	25
V. — Les relations de parenté et l'équilibre entre les lignages.....	31
CHAPITRE II. — LE TRAVAIL ET L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE.	
I. — Les ressources et le cycle des travaux agricoles.....	35
II. — Les unités économiques :	
a. Le village.....	38
b. Le matrilignage.....	43
c. Le patrilignage.....	51
d. Le ménage.....	53
e. Les associations à base contractuelle.....	58
III. — Le capital et son utilisation.....	60
CHAPITRE III. — LES TENDANCES À L'ÉVOLUTION.....	65
INDEX À LA PREMIÈRE PARTIE.....	70
DEUXIÈME PARTIE <i>Problèmes de mise en valeur de la palmeraie Adioukrou</i>	
CHAPITRE I. — DONNÉES QUANTITATIVES SUR L'ÉCONOMIE ADIOUKROU.	
I. — Le café et le cacao.....	75
II. — La palmeraie naturelle.....	77
CHAPITRE II. — L'OUVERTURE DE L'HUILERIE ET LE PROBLÈME DE NON-APPROVISIONNEMENT.....	83
CHAPITRE III. — LA MISE EN VALEUR DE LA RÉGION.	
I. — L'ouverture de la palmeraie autour de l'huilerie.....	88
II. — Le développement des ensembles industriels :	
a. La palmeraie de Mopoyem.....	92
b. Essais de plantation en savane.....	95
c. Perspectives ouvertes à l'huilerie du Plan.....	97
BIBLIOGRAPHIE.....	101
TABLE DES CARTES, FIGURES ET ILLUSTRATIONS.....	101